

Études économiques et financières

Perspectives économiques régionales

Afrique subsaharienne

Reprise dans un contexte de grande incertitude

.....



AVR 19

Études économiques et financières

Perspectives économiques régionales

Reprise dans un contexte de grande incertitude

.....

AVR 19

©2019 International Monetary Fund
Édition française ©2019 Fonds monétaire international

Édition française

Traduction réalisée par les services linguistiques du FMI sous la direction de Marc Servais

Correction : Monica Nepote-Cit et Sophie Ruberti

PAO : Fernando Sole

Cataloging-in-Publication Data

Names: International Monetary Fund, publisher.

Title: Regional economic outlook. Sub-Saharan Africa : recovery amid elevated uncertainty.

Other titles: Sub-Saharan Africa : recovery amid elevated uncertainty. | World economic and financial surveys.

Description: Washington, DC : International Monetary Fund, 2019. | Apr. 2019. | Includes bibliographical references.

Identifiers: ISBN 9781484396865 (paper, English)

ISBN: 9781498304139 (Web PDF, English)

ISBN: 9781498304009 (paper, French)

ISBN: 9781498304108 (Web PDF, French)

Subjects: LCSH: Africa, Sub-Saharan—Economic conditions. | Economic development—Africa, Sub-Saharan. | Economic forecasting—Africa, Sub-Saharan.

Classification: LCC HC800 .S83 2019



Le rapport sur les *Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne* est publié deux fois par an, au printemps et à l'automne, et rend compte de l'évolution économique de la région. Les projections et considérations de politique économique qu'il présente sont celles des services du FMI, et ne représentent pas nécessairement les points de vue du FMI, de son conseil d'administration ou de sa direction.

Les commandes peuvent être effectuées par Internet, télécopie ou courrier :
International Monetary Fund, Publication Services
P.O. Box 92780, Washington, DC 20090 (U.S.A.)

Téléphone : (202) 623-7430 - Télécopie : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org

www.imf.org

www.elibrary.imf.org

Table des matières

Sigles et acronymes	VI
Remerciements	VII
Résumé analytique	IX
1. Deux trajectoires de reprise sur fond de grande incertitude	1
Évolution et perspectives macroéconomiques	2
Risques pesant sur les perspectives	9
Mesures à prendre	12
Bibliographie	24
2. Les conséquences économiques des conflits	25
Nombre et degré d'intensité des conflits	26
Conflits et croissance économique	30
Géographie et conflits	34
Incidences budgétaires des conflits	36
Conclusion	37
Bibliographie	39
3. La zone de libre-échange continentale changera-t-elle la donne en Afrique ?	41
Principales tendances de l'intégration commerciale régionale en Afrique	43
Comment la ZLECAf peut-elle soutenir l'intégration commerciale régionale en Afrique ?	46
Conséquences de la ZLECAf pour les pays africains : bien-être, répartition des revenus et recettes budgétaires	52
Résumé et implications pour l'action publique	56
Bibliographie	57
Appendice statistique	59
Document de référence en ligne et version longue de l'appendice statistique — disponible en anglais : https://www.imf.org/en/Publications/REO/SSA/Issues/2019/	
Annexe en ligne — Les conséquences économiques des conflits	
Annexe en ligne — ZLECAf : perspectives et défis	
Appendice statistique — Tableaux en ligne de la version longue de l'appendice statistique	
Publications du département Afrique du FMI, 2012–19	
Encadrés	
1.1. Le passage à la norme internationale d'information financière 9	20
1.2. Le développement financier et la croissance de l'argent mobile en Afrique subsaharienne	21
1.3. Évolution démographique et inégalités femmes–hommes dans l'éducation en Afrique subsaharienne	23
2.1 Les conséquences des conflits sur les femmes et les enfants	38
Tableau	
2.1. Afrique subsaharienne : part des pays en situation de conflit par région géographique et par catégorie économique	28
Graphiques	
Chapitre 1	
1.1. Afrique subsaharienne : PIB réel par habitant, 1990–2023	1
1.2. Projections actuelles de la croissance mondiale par rapport à octobre 2018	2
1.3. Indices des prix réels des produits de base : volatilité des indices de prix, 2000–08 et 2009–17 ...	3
1.4. Afrique subsaharienne : évolution des termes de l'échange des biens, 2013–21	3

1.5. Pays préémergents et pays émergents d’Afrique subsaharienne : volatilité des flux d’actions et d’obligations, 2005–11 et 2012–18	3
1.6. Afrique subsaharienne : croissance du PIB réel, 2013–23	3
1.7. Afrique subsaharienne : inflation mesurée par l’IPC	4
1.8. Afrique subsaharienne : solde épargne–investissement, 2014–19	5
1.9. Afrique subsaharienne : volants de réserves	5
1.10. Afrique subsaharienne : solde budgétaire global, 2018–19	6
1.11. Procyclicité de la politique budgétaire et termes de l’échange, 2000–17	6
1.12. Afrique subsaharienne : plans budgétaires à moyen terme, 2018–23	7
1.13. Afrique subsaharienne : risque de surendettement des pays en développement à faible revenu admissibles au fonds fiduciaire RPC, 2008–18	7
1.14. Afrique subsaharienne : ratio dette publique/PIB, 2011–23	8
1.15. Afrique subsaharienne : ratio des prêts improductifs	8
1.16. Afrique subsaharienne : ratio des prêts improductifs et croissance réelle du crédit au secteur privé non financier	8
1.17. Afrique subsaharienne : ratio de fonds propres réglementaires	9
1.18. Tensions commerciales, ralentissement de la croissance en Chine et conditions financières mondiales	9
1.19. Flux commerciaux et d’investissements entre l’Afrique subsaharienne et la Chine, 2005–16	10
1.20. Flux financiers nets : estimation de l’impact cumulé de facteurs extérieurs	11
1.21. Pays émergents et préémergents d’Afrique subsaharienne : échéance des obligations souveraines internationales	11
1.22. Incidence des sécheresses sur le PIB	11
1.23. Afrique subsaharienne : incidence cumulée des conflits intenses sur le PIB	12
1.24. Afrique subsaharienne : paiements d’intérêts	13
1.25. Afrique subsaharienne : coefficient marginal de capital de l’investissement public et dette publique	14
1.26. Afrique subsaharienne : pressions sur les marchés des changes, 2017–18	16
1.27. Décomposition de la croissance du PIB réel	18
1.28. Échantillon de régions émergentes et en développement : principales contraintes pesant sur l’activité des entreprises	18
1.29. Afrique subsaharienne : productivité et rémunération du travail par rapport au secteur public ...	19
Chapitre 2	
2.1. Pourcentage de pays en situation de conflit dans différentes régions du monde	27
2.2. Nombre de pays en situation de conflit, 1989–2017	27
2.3. Nombre total de décès liés à des conflits, 1989–2017	27
2.4. Afrique subsaharienne : pays en situation de conflit intense, 1989–2017	28
2.5. Nombre de décès liés à des conflits dans la région du Sahel, 1989–2017	28
2.6. Répartition géographique des décès liés à des conflits dans la région du Sahel, 2011–17	28
2.7. Afrique subsaharienne : types de conflits	29
2.8. Afrique subsaharienne : probabilité de sortie de conflit	30
2.9. Personnes relevant du HCR-ONU originaires d’Afrique subsaharienne, 1980–2017	30
2.10. Destination des réfugiés originaires d’Afrique subsaharienne, 2017	30
2.11. Afrique subsaharienne : taux de croissance moyen par catégorie de pays	31
2.12. Afrique subsaharienne : épisodes de conflit et taux de croissance et pertes de PIB par habitant cumulées	31

2.13. Pays émergents et pays en développement : effet de l'augmentation de l'intensité du conflit sur la croissance	31
2.14. Afrique subsaharienne : effet de différents degrés d'intensité du conflit sur la croissance	32
2.15. Effet de l'augmentation de l'intensité du conflit sur la croissance : rôle des institutions et paramètres budgétaires fondamentaux	32
2.16. Réponse impulsionnelle du PIB par habitant face à un choc sur l'intensité du conflit.....	33
2.17. Afrique subsaharienne : effet des conflits sur l'investissement, les exportations et la productivité.....	33
2.18. Afrique subsaharienne : indicateurs sociaux	34
2.19. Afrique subsaharienne : indice du PIB réel par habitant, effectif et prévu	34
2.20. Afrique subsaharienne : indice du PIB réel par habitant, valeur effective et valeur du groupe de contrôle synthétique.....	35
2.21. Nigéria : évolution du conflit et variation de l'éclairage nocturne, entre 2008–10 et 2011–13 ...	35
2.22. Afrique subsaharienne : conflit et activité économique au niveau des entités administratives régionales déterminée en fonction de l'éclairage nocturne et des effets directs et de contagion .	36
2.23. Afrique subsaharienne : effet de l'augmentation de l'intensité du conflit sur la croissance réelle de variables budgétaires.....	36
2.24. Afrique subsaharienne : effet de différents degrés d'intensité du conflit sur la croissance réelle d'un échantillon de variables budgétaires	37
2.25. Afrique subsaharienne : effet de l'intensification du conflit sur le ratio dette/PIB.....	37
2.26. Afrique subsaharienne : variation cumulée du ratio dette/PIB durant les épisodes de conflit...	37

Chapitre 3

3.1. Afrique : ouverture commerciale, 1990–2017	43
3.2. Parts des échanges intra-africains et des échanges avec les partenaires commerciaux, 1990–2017	43
3.3. Commerce intrarégional dans un échantillon de régions, 2007–17	44
3.4. Intégration commerciale, 2015	44
3.5. Commerce intra-africain et commerce avec le reste du monde, 1990–2017	45
3.6. Intégration commerciale régionale et sophistication des exportations, 2015	45
3.7. Indices Grubel–Lloyd (commerce intrabranche) régionaux, 2015	45
3.8. Afrique : moyenne des droits de douane par communauté économique régionale	46
3.9. Afrique : Intégration au sein des communautés économiques régionales.....	46
3.10. Rôle des caractéristiques nationales dans le commerce régional.....	47
3.11. Déficits d'échanges commerciaux dans les communautés économiques sous-régionales africaines..	47
3.12. Afrique : déficits d'échanges commerciaux intrarégionaux par secteur	48
3.13. Élasticité du commerce intrarégional aux droits de douane, par secteur.....	48
3.14. Coût des mesures non tarifaires, 2015.....	49
3.15. Élasticité du commerce intrarégional.....	49
3.16. Importance des obstacles non tarifaires.....	50
3.17. Potentiel d'augmentation du commerce intrarégional en Afrique	50
3.18. Déficits relatifs à l'infrastructure et à la logistique commerciale en Afrique.....	51
3.19. Effet additionnel sur le PIB d'un essor du commerce selon deux scénarios de réforme structurelle : cas d'un pays exportateur de produits agricoles	53
3.20. Variation des coefficients de Gini et des parts de revenu.....	53
3.21. Recettes douanières dans les pays africains, 2010–15.....	55
3.22. Estimations des pertes statiques et dynamiques consécutives aux réductions des droits de douane.....	56

Sigles et acronymes

AfSS	Afrique subsaharienne	IFRS 9	International Financial Reporting Standard 9 (norme internationale d'information financière 9)
ALADI	Association latino-américaine d'intégration	IPC	indice des prix à la consommation
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain	MOAN	Moyen-Orient et Afrique du Nord
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est	OMC	Organisation mondiale du commerce
BAfD	Banque africaine de développement	ONU	Organisation des Nations Unies
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	PAFTA	Zone panarabe de libre-échange politique économique
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale	PE	<i>Perspectives de l'économie mondiale</i> (FMI)
CER	communauté économique régionale	PER	<i>Perspectives économiques régionales</i> (FMI)
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe	PIB	produit intérieur brut
EGC	équilibre général calculable	PPA	parité de pouvoir d'achat
EU	États-Unis	PPTE	pays pauvre très endetté
FMI	Fonds monétaire international	SACU	Union douanière d'Afrique australe
fonds fiduciaire RPC	fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
HCR-ONU	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	TCEN	taux de change effectif nominal
IADM	initiative d'allègement de la dette multilatérale	TVA	taxe sur la valeur ajoutée
ICRG	International Country Risk Guide	UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
		UMA	Union du Maghreb arabe
		ZLECAF	Zone de libre-échange continentale pour l'Afrique

Liste des abréviations des pays

DZA	Algérie	DJI	Djibouti	KEN	Kenya	RWA	Rwanda
AGO	Angola	EGY	Égypte	LSO	Lesotho	STP	São Tomé-et-Príncipe
BEN	Bénin	GNQ	Guinée équatoriale	LBR	Libéria	SEN	Sénégal
BWA	Botswana	ERI	Érythrée	LBY	Libye	SLE	Sierra Leone
BFA	Burkina Faso	SWZ	Eswatini	MDG	Madagascar	SOM	Somalie
BDI	Burundi	ETH	Éthiopie	MWI	Malawi	ZAF	Afrique du Sud
CPV	Cabo Verde	FRA	France	MLI	Mali	SSD	Soudan du Sud
CMR	Cameroun	GAB	Gabon	MRT	Mauritanie	SDN	Soudan
CAF	République centrafricaine	GMB	Gambie	MUS	Maurice	TZA	Tanzanie
TCD	Tchad	DEU	Allemagne	MAR	Maroc	TGO	Togo
COM	Comores	GHA	Ghana	MOZ	Mozambique	TUN	Tunisie
COD	Congo, Rép. dém. du	GIN	Guinée	NAM	Namibie	UGA	Ouganda
COG	Congo, Rép. du	GNB	Guinée Bissau	NER	Niger	ZMB	Zambie
CIV	Côte d'Ivoire	ITA	Italie	NGA	Nigéria	ZWE	Zimbabwe

Remerciements

L'édition d'avril 2019 des *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne* (PER) a été préparée par une équipe dirigée par Papa N'Diaye, sous l'autorité d'Anne-Marie Gulde-Wolf.

L'équipe était composée de Reda Cherif, Seung Mo Choi, Hilary Devine, Xiangming Fang, Jesus Gonzalez-Garcia, Cleary Haines, Salifou Issoufou, Lisa Kolovich, Siddharth Kothari, Russell Green, Andresa Lagerborg, Thomas McGregor, Cameron McLoughlin, Miguel Pereira Mendes, Nkunde Mwase, Monique Newiak, Rasmane Ouedraogo, Geremia Palomba, Adrian Peralta-Alva, Mahvash S. Qureshi, Amadou Sy, Brooke Tenison, Bruno Versailles, Jason Weiss, Torsten Wezel, Jiaxiong Yao, Mustafa Yenice et Yunhui Zhao.

L'équipe a bénéficié du concours de Charlotte Vazquez pour la production du rapport, assistée de Krisztina Fabo pour la composition. L'édition finale du rapport a été supervisée par Linda Long du département des communications.

Les conventions suivantes sont utilisées dans la présente étude :

- Dans les tableaux, un blanc indique que la rubrique correspondante est en l'occurrence «sans objet», (...) indique que les données ne sont pas disponibles, et 0 ou 0,0 indique que le chiffre est égal à zéro ou qu'il est négligeable. Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme de leurs composantes.
- – entre des années ou des mois (par exemple 2018–19 ou janvier–juin) indique la période couverte, de la première à la dernière année ou du premier au dernier mois indiqué inclusivement ; le signe / entre deux années (par exemple 2018/19) indique un exercice budgétaire (ou financier).
- Sauf indication contraire, lorsqu'il est fait référence au dollar, il s'agit du dollar des États-Unis.
- Par «point de base», on entend un centième de point (de pourcentage). Ainsi 25 points de base équivalent à $\frac{1}{4}$ de point (de pourcentage).

Résumé analytique

DEUX TRAJECTOIRES DE REPRISE SUR FOND DE GRANDE INCERTITUDE

La reprise économique se poursuit en Afrique subsaharienne, mais les taux et les perspectives de croissance suivent deux trajectoires distinctes. Le taux de croissance global devrait passer de 3 % en 2018 à 3,5 % en 2019, et se stabiliser à un peu moins de 4 % à moyen terme — ou autour de 5 %, si l'on exclut les deux plus grandes économies de la région, l'Afrique du Sud et le Nigéria. Ces chiffres globaux occultent des disparités considérables en matière de perspectives de croissance entre deux groupes de pays. Environ la moitié des pays de la région, essentiellement des pays pauvres en ressources naturelles, devraient connaître une croissance d'au moins 5 %, ainsi qu'une hausse de leur revenu par habitant plus rapide que la moyenne mondiale à moyen terme. En revanche, les autres pays, riches en ressources naturelles pour la plus grande part, devraient enregistrer une croissance plus lente. Par ailleurs, étant donné que ces pays, dont font partie l'Afrique du Sud et le Nigéria, abritent plus des deux tiers de la population de la région, il est important de lever les incertitudes relatives aux politiques économiques qui freinent la croissance afin que la majorité des habitants de l'Afrique subsaharienne jouissent d'un meilleur niveau de vie.

Des vents contraires intérieurs et extérieurs pèsent sur les perspectives de croissance.

- L'expansion mondiale s'essouffle, y compris chez les principaux partenaires commerciaux de la région, comme la Chine et la zone euro ; les tensions commerciales restent fortes ; les conditions financières mondiales sont volatiles et se sont quelque peu durcies par rapport aux prévisions établies en octobre 2018, et les prix des produits de base devraient rester faibles. Sur le plan intérieur, des chocs climatiques risquent de faire diminuer la production agricole dans le sud de l'Afrique, tandis que les incertitudes relatives aux politiques économiques assombrissent les perspectives de croissance dans plusieurs pays.
- Les vulnérabilités liées à la dette restent élevées dans certains pays. Les faiblesses des bilans publics pèsent également sur les positions extérieures : les réserves sont inférieures aux niveaux généralement jugés adéquats dans plus de la moitié des pays de la région.
- Dans le même temps, le niveau élevé de prêts improductifs continue d'exercer de fortes tensions sur les systèmes financiers, tandis que les insuffisances des systèmes de gestion des finances publiques se traduisent par d'importants arriérés intérieurs, qui pourraient avoir une incidence sur la croissance et les systèmes financiers intérieurs.

Il est actuellement plus difficile encore qu'à l'habitude de répondre aux besoins d'investissement en capital humain et physique en raison de la compression de la marge de manœuvre budgétaire et d'un environnement extérieur moins porteur. Pour y parvenir, il est essentiel de reconstituer une marge de manœuvre budgétaire, d'accroître la résistance de l'économie aux chocs et de favoriser l'émergence d'un environnement propice à une croissance durable, élevée et inclusive. Il serait encore plus ardu de mener cette tâche à bien si les risques de ralentissement de la croissance venaient à se matérialiser (par exemple, si la croissance mondiale s'avérait plus faible que prévu dans le scénario de référence). Ce constat souligne la nécessité d'accélérer les réformes et de calibrer l'ampleur et le rythme des ajustements de façon à garantir la compatibilité entre, d'une part, l'inflexion des politiques et, d'autre part, la crédibilité des objectifs macroéconomiques à moyen terme, le montant des financements disponibles et la viabilité de la dette.

Si les divergences entre pays riches et pays pauvres en ressources naturelles transparaissent dans leurs perspectives de croissance, leurs priorités économiques et le poids de leurs contraintes budgétaires, ces pays ont les mêmes besoins, à savoir accroître leur résilience et générer une croissance durable, élevée et inclusive. Pour relever ces défis, il serait nécessaire de prendre les mesures suivantes :

- Accroître les recettes, assurer l'efficacité des investissements publics, consolider la gestion des finances publiques, maîtriser les risques budgétaires liés aux entreprises publiques, améliorer les cadres de gestion et de

résolution de la dette et accroître la transparence. Il serait également important d'assouplir davantage les taux de change dans les pays qui n'appartiennent pas à une union monétaire, et d'améliorer la politique monétaire et les systèmes financiers.

- Accroître la productivité et l'investissement privé, tout en assurant un partage plus équitable des bienfaits d'une plus grande prospérité. Pour cela, il faudra appliquer des mesures visant à rendre les marchés plus contestables et à créer un environnement propice à l'éclosion d'un secteur privé dynamique, notamment en supprimant les principaux freins aux activités des entreprises et à l'approfondissement de l'intégration commerciale (surtout dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale pour l'Afrique — ZLECAf) et en améliorant l'accès aux services financiers et services de base (dont la santé et l'éducation) ainsi que leur prestation.

LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DES CONFLITS

Le deuxième chapitre examine les défis auxquels font face les pays en situation de conflit en Afrique subsaharienne et offre une analyse approfondie des tendances des conflits et de leurs conséquences économiques. Bien que les conflits de ces dernières années soient d'une moindre intensité que ceux des années 90, la région reste particulièrement touchée, avec environ un tiers des pays en situation de conflit en 2017. Par ailleurs, la nature des conflits a changé : les guerres civiles que le continent a connues pendant longtemps ont été remplacées par des conflits non étatiques, comme les actes de terrorisme prenant des civils pour cible.

Les conflits dans la région s'accompagnent d'une diminution importante et persistante du PIB par habitant et ont des répercussions considérables sur les régions et les pays voisins. Ils exercent en outre des pressions importantes sur les finances publiques, en faisant baisser les recettes, en entraînant une hausse des dépenses militaires et en modifiant la composition des dépenses au détriment des dépenses sociales et de développement, ce qui accroît encore davantage les coûts économiques et sociaux des conflits.

Ces résultats soulignent ainsi les coûts élevés supportés par les pays en conflit et les redoutables défis auxquels ils font face et la nécessité de les éviter, notamment en favorisant un développement économique qui profite à tous, en développant les capacités institutionnelles et en promouvant la cohésion sociale. Pour les pays en situation de conflit, les mesures appliquées devraient viser en priorité à limiter les pertes de capital humain et physique, en particulier en préservant les dépenses sociales et de développement. Il est vrai que la mise en œuvre de telles mesures peut être particulièrement difficile au vu des pressions budgétaires, mais une aide humanitaire coordonnée et bien ciblée et une assistance financière concessionnelle peuvent apporter des ressources bienvenues.

LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE CHANGERA-T-ELLE LA DONNE EN AFRIQUE ?

Le troisième chapitre fait le point sur les échanges intrarégionaux en Afrique et examine les avantages et les difficultés éventuelles de la mise en place de la ZLECAf. L'accord relatif à la ZLECAf prévoit la suppression des droits de douane sur la plupart des marchandises, la libéralisation du commerce des principaux services, la levée des obstacles non tarifaires freinant les échanges commerciaux intrarégionaux et, à terme, la création d'un marché unique continental où la main-d'œuvre et les capitaux circuleront librement.

La ZLECAf aura probablement d'importants effets sur la situation macroéconomique et la répartition des revenus. Elle pourrait considérablement stimuler les échanges commerciaux intra-africains, en particulier si les pays s'emploient à lever les goulets d'étranglement non tarifaires, comme les infrastructures physiques, les coûts logistiques et d'autres obstacles à la facilitation des échanges. Mais elle n'aura pas les mêmes effets partout. Les pays dont l'économie est plus diversifiée et ceux dotés d'une logistique et d'infrastructures de meilleure qualité tireront davantage parti de l'intégration commerciale régionale que les autres. Les pertes de recettes budgétaires consécutives à la baisse des droits de douane devraient être faibles, en moyenne, à quelques exceptions près. Par ailleurs, l'approfondissement de l'intégration commerciale est lié à une hausse temporaire des inégalités de revenu.

Ces résultats indiquent que, outre l'abaissement des droits de douane, les mesures visant à stimuler les échanges régionaux devraient en priorité chercher à lever les goulets d'étranglement non tarifaires propres à chaque pays. Pour faire en sorte que les avantages de l'intégration commerciale régionale soient partagés par tous, les décideurs devraient prendre en considération les coûts d'ajustement que cette intégration peut induire. Les pays dont l'économie est moins développée ou essentiellement agricole devraient associer leur politique commerciale à des réformes structurelles pour améliorer la productivité agricole et leur compétitivité. En outre, les pouvoirs publics devraient faciliter la réaffectation de la main-d'œuvre et des capitaux vers d'autres secteurs (notamment par le biais de politiques actives du marché du travail, comme la formation et les dispositifs d'aide à la recherche d'emploi, et de mesures favorables à la compétitivité et à la productivité) et renforcer la protection sociale (régimes d'assurance sociale et programmes de soutien au revenu) de façon à atténuer les effets négatifs temporaires de l'approfondissement de l'intégration commerciale sur les populations les plus vulnérables.

1. Deux trajectoires de reprise sur fond de grande incertitude

La reprise économique devrait se poursuivre en Afrique subsaharienne et le taux de croissance passer, d'après les projections, de 3 % en 2018 à 3,5 % en 2019, avec toutefois des performances économiques toujours divergentes (graphique 1.1).

- Vingt-et-un pays, essentiellement ceux dotés d'une économie plus diversifiée, devraient enregistrer une croissance d'au moins 5 % et rester sur la trajectoire de convergence remarquable de la croissance par habitant sur laquelle ils se trouvent depuis le début des années 2000.
- Mais la croissance devrait rester anémique à court terme dans les 24 autres pays qui sont davantage tributaires des ressources naturelles, parmi lesquels figurent l'Afrique du Sud et le Nigéria, les deux plus grands pays de la région. Ce groupe de pays abritant les deux tiers environ de la population régionale, il s'ensuit que la majorité des habitants de l'Afrique subsaharienne verra son niveau de vie s'améliorer beaucoup plus lentement.

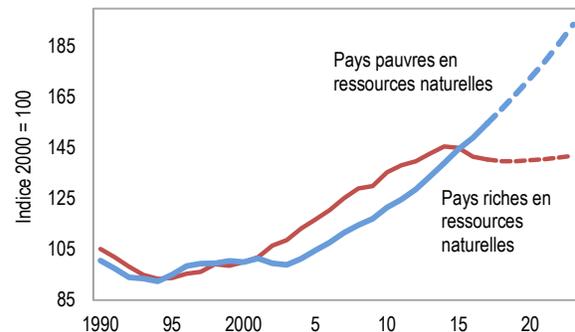
Dans le contexte d'un environnement économique et géopolitique complexe et moins favorable, les implications en termes de politique économique sont de deux ordres :

- Les pays à croissance rapide doivent faire passer les rênes de la croissance du secteur public au secteur privé. La forte croissance observée dans beaucoup de ces pays a été en partie stimulée par une hausse des niveaux d'investissement public qui a provoqué un alourdissement continu de la dette publique, malgré la vigueur de la croissance. C'est le signe que la politique budgétaire a été procyclique et il faudrait maintenant veiller à limiter la progression de l'endettement public et trouver d'autres façons de dégager un espace budgétaire pour dépenser plus en faveur du développement, y compris en mobilisant davantage de recettes, en améliorant la gestion des finances publiques et en augmentant l'efficacité de l'investissement public.

- Dans les pays plus riches en ressources naturelles mais à moins forte croissance, il est urgent de procéder aux ajustements budgétaires et extérieurs requis face à la baisse des prix des produits de base, d'introduire les réformes nécessaires pour favoriser la diversification économique et remédier rapidement aux incertitudes entourant l'action publique qui freinent la croissance (surtout en Afrique du Sud et au Nigéria). Les faiblesses des bilans publics et privés pèsent sur le crédit au secteur privé et sur la croissance.

Les politiques macroéconomiques actuellement prévues sont assez bien calibrées dans la plupart des pays de la région. Ceux-ci ont une politique monétaire neutre ou restrictive et ils ont annoncé des programmes d'assainissement budgétaire qui, s'ils sont appliqués, permettront de maîtriser la trajectoire de la dette. Ces politiques macroéconomiques devront peut-être être recalibrées pour soutenir la croissance si les risques externes baissiers se concrétisent. Les pays devront toutefois veiller à ce que toute réorientation de l'action gouvernementale soit compatible avec des objectifs macroéconomiques à moyen terme crédibles, les financements disponibles et la viabilité de la dette. Les pays à croissance rapide, rendus très vulnérables par leur endettement, devraient en priorité reconstituer leurs réserves. En revanche, devant des chocs jugés passagers, les pays à croissance lente

Graphique 1.1. Afrique subsaharienne : PIB réel par habitant, 1990–2023



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.
Note : voir l'appendice statistique pour le tableau des groupes de pays.

Ce chapitre a été rédigé par une équipe dirigée par Papa N'Diaye, coordonnée par Nkunde Mwase et composée de Seung Mo Choi, Jesus Gonzalez-Garcia, Cleary Haines, Andresa Lagerborg, Miguel Pereira Mendes et Torsten Wezel.

pourraient chercher à obtenir des financements supplémentaires leur permettant un ajustement macroéconomique plus progressif. Et s'ils n'obtenaient pas ces financements, ils devraient opter pour les ajustements macroéconomiques qui risquent le moins de compromettre les perspectives de croissance à court et à moyen terme.

Ce type d'actions, conjuguées à des mesures permettant d'améliorer la croissance de la productivité et d'assurer un partage plus équitable des bienfaits d'une plus grande prospérité, permettraient aux pays d'Afrique subsaharienne de renforcer leur résilience et de créer les conditions d'une croissance forte, durable et inclusive.

Le reste du présent chapitre examine de plus près 1) les défis que le contexte mondial pose à la région, 2) les causes et les effets de la hausse de l'endettement public et 3) certaines des réformes nécessaires pour favoriser une plus forte croissance de la productivité.

Le chapitre 2 est consacré à une analyse exhaustive des défis posés par les conflits qui coûtent cher à plusieurs pays de la région sur les plans humain et économique, en considérant notamment 1) l'évolution dans le temps du nombre et du degré d'intensité des conflits en Afrique subsaharienne, 2) l'impact (direct et indirect, par le biais des effets de contagion) des conflits sur la croissance économique, 3) les principales voies par lesquelles les conflits affectent la production et 4) les implications budgétaires.

Le chapitre 3 évalue les perspectives qu'ouvre, pour la région, l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale pour l'Afrique (ZLECAF) qui a été ratifié par les pays. Cet accord devrait permettre de développer les échanges et favoriser une plus étroite intégration économique entre les pays de la région. L'analyse se concentre sur trois grandes questions. 1) Comment les échanges intrarégionaux et internationaux de l'Afrique ont-ils évolué dans le temps et quels enseignements peut-on tirer des communautés économiques sous-régionales du continent pour les possibilités d'une intégration plus poussée ? 2) Quel est l'impact potentiel de la ZLECAF sur les échanges intrarégionaux et quelles mesures sont nécessaires pour favoriser une plus grande intégration des échanges régionaux ? Et 3) quelle sera l'incidence de la ZLECAF sur la prospérité, la répartition des revenus et les recettes budgétaires des pays africains ?

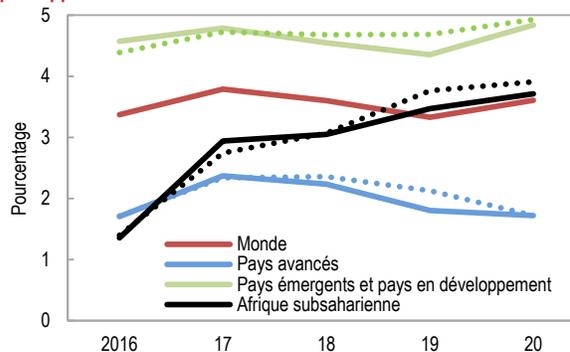
ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES

Un environnement extérieur complexe

L'expansion économique mondiale a fléchi sur fond de montée des tensions commerciales, d'instabilité des conditions financières et de baisse des cours des produits de base (graphique 1.2). La croissance mondiale est estimée à 3,6 % en 2018, soit 0,1 point de moins que le chiffre projeté dans l'édition d'octobre 2018 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM), et elle devrait tomber à 3,3 % en 2019 avant de remonter à 3,6 % en 2020. L'évolution attendue de l'économie mondiale reflète un affaiblissement persistant de l'activité dans les pays avancés, surtout dans la zone euro, et un ralentissement économique, momentané toutefois, dans les pays émergents. La croissance mondiale devrait rester, à moyen terme, en deçà du niveau moyen qu'elle a atteint avant la crise financière mondiale dans le contexte d'une faible progression de la productivité et d'un recul de la population active dans les pays avancés.

Dans le même temps, les pays continuent de faire face à de fortes variations des cours des produits de base (graphique 1.3). La volatilité de ces cours a augmenté avec une chute brutale de ceux du pétrole au dernier trimestre 2018. Les cours des autres produits de base ont aussi fléchi sous l'effet en partie de l'affaiblissement de la demande chinoise. Cela marque un arrêt du redressement soutenu des cours des matières premières observé depuis 2016 et les marchés s'attendent à ce que la plupart des cours continuent de

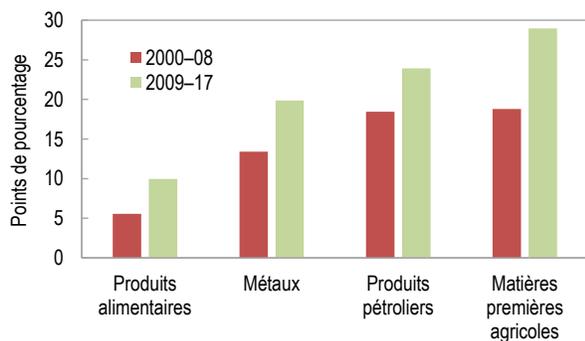
Graphique 1.2. Projections actuelles de la croissance mondiale par rapport à octobre 2018



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.
Note : Les lignes continues représentent les projections actuelles et celles en pointillé, les projections d'octobre 2018 issues de la base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI.

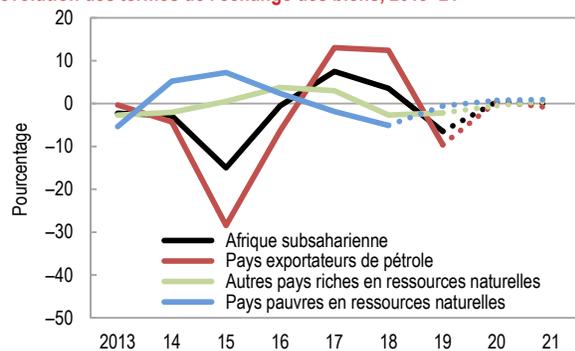
fléchir en 2019 et 2020. Les termes de l'échange devraient donc se détériorer pour les pays de la région qui exportent du pétrole et s'améliorer légèrement pour ceux qui en importent (graphique 1.4).

Graphique 1.3. Indices des prix réels des produits de base : volatilité des indices de prix, 2000-08 et 2009-17



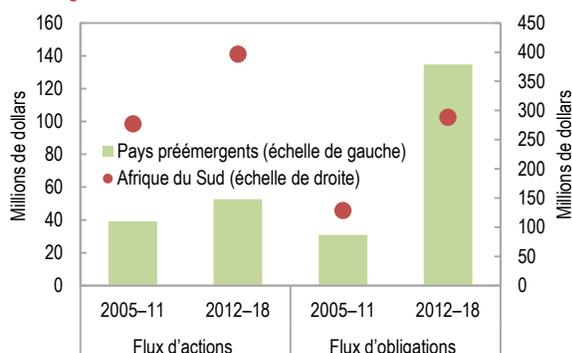
Source : FMI, système des cours des produits de base.
 Note : écart-type de la variation semestrielle des indices. Tous les indices sont déflatés à l'aide de l'indice américain des prix à la consommation.

Graphique 1.4. Afrique subsaharienne : évolution des termes de l'échange des biens, 2013-21



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.
 Note : voir l'appendice statistique pour le tableau des groupes de pays.

Graphique 1.5. Pays préémergents et pays émergents d'Afrique subsaharienne : volatilité des flux d'actions et d'obligations, 2005-11 et 2012-18



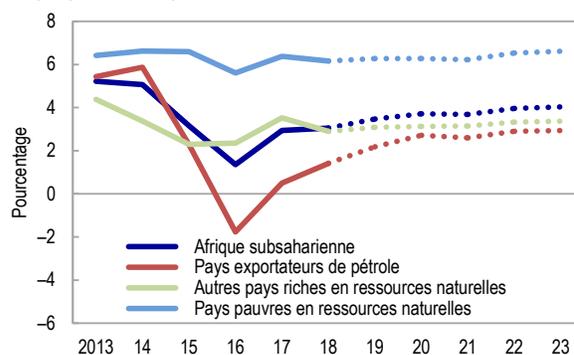
Source : Haver Analytics.
 Note : écart-type des flux mensuels.

Les marchés mondiaux des actifs sont aussi devenus plus volatiles tandis qu'on observait un durcissement des conditions financières au niveau mondial au second semestre 2018 (graphique 1.5). L'appétit des investisseurs étrangers pour les titres de la région ne s'est toutefois pas démenti, les émissions d'obligations souveraines internationales par les pays préémergents d'Afrique subsaharienne ayant atteint 17,2 milliards de dollars en 2018 et dépassé ainsi les totaux annuels enregistrés dans le passé. Le Nigéria et l'Angola ont contribué à plus de la moitié des émissions réalisées, avec des émissions d'euro-obligations d'une valeur d'environ 5,4 et 3,5 milliards de dollars respectivement, le reste des émissions effectuées se répartissant à peu près également entre quatre autres pays (Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Sénégal). Alors que les émissions ont été sursouscrites, les frais d'émission ont toutefois augmenté pour les emprunts à 30 ans (d'environ 162,5 points de base pour le Nigéria sur l'année écoulée, par exemple). Le durcissement des conditions de financement reflète une normalisation des politiques monétaires dans les pays avancés et une montée de l'aversion pour le risque, avec des variations reposant sur les fondamentaux sous-jacents des pays.

La reprise économique devrait se poursuivre, mais plus lentement que prévu en octobre 2018

Avec un environnement extérieur moins porteur, la croissance moyenne en Afrique subsaharienne (pondérée par le PIB en parité de pouvoir d'achat) devrait passer de 3,0 % en 2018 à 3,5 % en 2019 et 3,7 % en 2020 (graphique 1.6), soit environ ¼ de point de moins que prévu dans l'édition d'octobre 2018 des PEM. Ces chiffres globaux occultent toutefois des disparités considérables entre les pays, avec des

Graphique 1.6. Afrique subsaharienne : croissance du PIB réel, 2013-23



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.
 Note : voir l'appendice statistique pour le tableau des groupes de pays.

différences marquées entre les pays riches et les pays pauvres en ressources naturelles.

S'agissant tout d'abord des pays riches en ressources naturelles, les résultats globaux restent médiocres dans les grands pays de la région, notamment l'Afrique du Sud et le Nigéria.

- La croissance nigériane, qui a été de 1,9 %, en 2018, devrait atteindre 2,1 % en 2019 sous l'impulsion du redressement de la production pétrolière et d'une reprise de l'activité dans le reste de l'économie, après l'élection présidentielle. Les perspectives à court terme restent cependant moroses en raison de la baisse des cours du pétrole, qui a d'importants effets secondaires, y compris en dehors du secteur pétrolier. À moyen terme, et à politiques inchangées, la croissance devrait se stabiliser autour de 2¾ % d'après les projections, ce qui implique une quasi-stagnation du revenu par habitant. Il est probable que ces perspectives médiocres de croissance affecteront les performances régionales, directement, et indirectement par le biais de leurs effets sur les partenaires commerciaux du pays, des envois de fonds des travailleurs expatriés et des liens financiers (voir FMI, 2018a).
- L'économie sud-africaine devrait croître de 0,8 % en 2018 et 1,2 % en 2019. Son redressement repose sur une amélioration progressive de la confiance des milieux d'affaires et des consommateurs sous l'effet du recul des incertitudes entourant la politique économique. À politiques inchangées, la croissance devrait se stabiliser autour de 1,8 % à moyen terme, soit à peine plus que le taux de croissance démographique. De ce fait, les retombées positives sur les autres pays, par l'intermédiaire de la demande d'importations et du secteur financier, risquent d'être limitées (voir FMI, 2018a).

Les pays pauvres en ressources naturelles devraient continuer d'enregistrer une forte croissance d'environ 6,3 % en moyenne en 2019 et 2020. L'Éthiopie, troisième économie de la région par sa taille, devrait voir sa croissance s'accélérer et atteindre 7,7 %, les incertitudes liées aux vents politiques contraires et aux chocs extérieurs diminuant. Les autorités nationales ont en outre fait connaître leur intention de poursuivre les réformes visant à confier les rôles de la croissance au

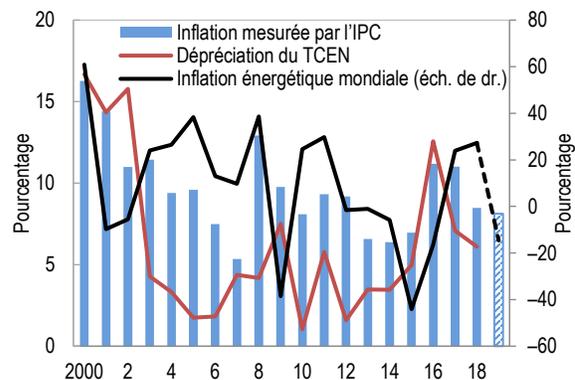
secteur privé, qui, si elles sont correctement mises en œuvre, pourraient avoir un effet positif sur la croissance à moyen terme. Les principaux moteurs de la croissance resteront l'investissement public rapide (Sénégal) et la consommation privée (Côte d'Ivoire, Kenya), surtout à l'ouest et à l'est de la région. La croissance devrait se redresser dans d'autres pays riches en ressources naturelles, mais à un rythme plus modéré d'environ 3,1 % en moyenne.

À politiques inchangées, la croissance à moyen terme devrait se stabiliser autour de 3¾ %, ou 1¼ % par habitant dans l'ensemble de la région. Ces chiffres sont bien inférieurs à ce qu'il faudrait pour hisser le niveau de vie des habitants de la région à celui dont jouit en moyenne le reste du monde et pour permettre de créer chaque année les 20 millions d'emplois nécessaires pour absorber les nouveaux arrivants sur les marchés du travail.

Les pressions inflationnistes s'atténuent sous l'effet de la baisse des cours du pétrole

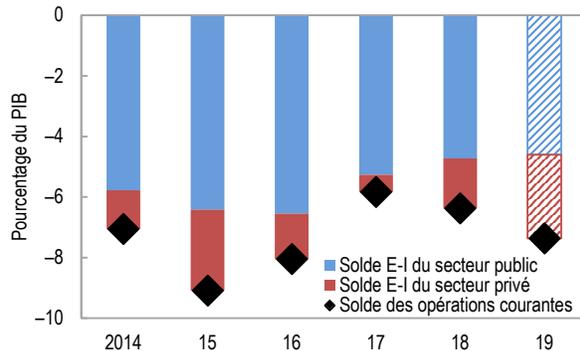
D'après les projections, le taux d'inflation moyen en Afrique subsaharienne devrait tomber de 8,5 % en 2018 à 8,1 % en 2019 à la suite du net fléchissement des cours mondiaux des produits énergétiques. La répercussion de la baisse des prix de l'énergie devrait largement compenser les effets persistants de la dépréciation antérieure des taux de change (graphique 1.7). Les pressions de la demande ont joué un rôle limité dans la dynamique inflationniste et les pressions inflationnistes ne sont guère persistantes, un quart seulement de l'inflation annuelle se manifestant l'année suivante, en moyenne, dans l'ensemble des pays.

Graphique 1.7. Afrique subsaharienne : inflation mesurée par l'IPC



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.
Note : IPC = indice des prix à la consommation ; TCEN = taux de change effectif nominal.

Graphique 1.8. Afrique subsaharienne : solde épargne–investissement, 2014–19



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.
Note : E-I = épargne–investissement.

Les réserves de change restent faibles

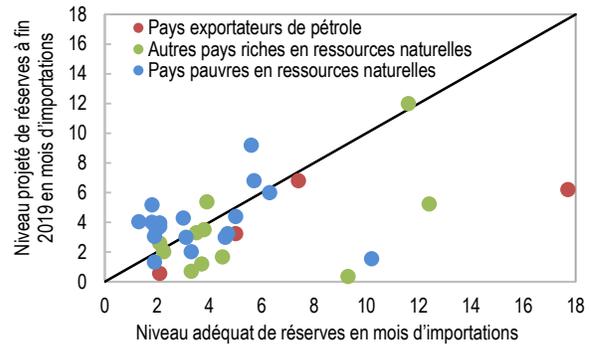
D'après les projections, le déficit courant moyen (simple) devrait passer de 6,6 % du PIB en 2018 à 7,3 % en 2019 en raison principalement du creusement des déficits des pays pauvres en ressources naturelles et des pays exportateurs de pétrole. Le déficit devrait s'élargir dans les pays exportateurs de pétrole sous l'effet de la baisse attendue des cours pétroliers. L'ampleur des déficits courants tient surtout aux déséquilibres des comptes publics (graphique 1.8), les déficits de l'épargne et de l'investissement du secteur public étant environ trois fois plus élevés que ceux du secteur privé dans les pays pauvres en ressources naturelles. La région est très vulnérable aux chocs des termes de l'échange, et ceux-ci ont un fort impact sur les soldes extérieurs courants à travers la balance commerciale surtout. Plus précisément, une modification des termes de l'échange des produits de base de 1 % se traduit par une modification de la balance commerciale de 0,3 % à 0,6 % du PIB, avec des effets variables entre les pays et selon que les chocs sont positifs ou négatifs.

Les soldes extérieurs courants restent, dans la région, inférieurs aux niveaux correspondant aux fondamentaux et aux politiques souhaitées à moyen terme¹. La situation varie toutefois considérablement entre les pays en ce qui concerne les déséquilibres extérieurs courants, ceux-ci étant inexistantes dans les pays exportateurs de pétrole, mais importants dans les autres pays riches en ressources naturelles et les pays pauvres en ressources.

¹D'après les conclusions de l'analyse effectuée par les services du FMI dans le document intitulé « The Revised EBA-Lite Methodology » (à paraître).

²L'évaluation de l'adéquation des réserves est réalisée avec des outils du FMI spécialement conçus pour les pays émergents et les pays en manque de crédit. Voir la page <http://www.imf.org/external/np/spr/ara/> pour plus de détails.

Graphique 1.9. Afrique subsaharienne : volants de réserves



Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

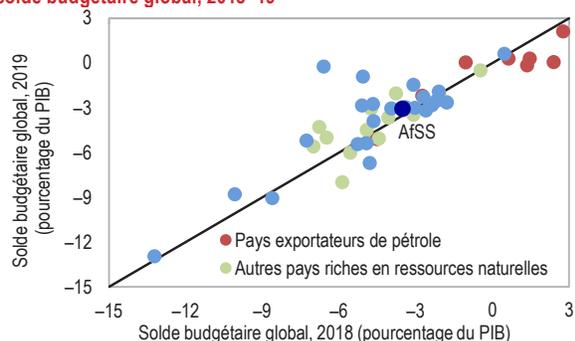
Note : Les pays exportateurs de pétrole, à l'exception de l'Angola, du Nigéria et du Soudan du Sud, sont regroupés en un seul point de données correspondant à la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC). Les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) sont regroupés en un seul point de données et classés dans la catégorie des pays pauvres en ressources naturelles. Voir l'appendice statistique pour le tableau des groupes de pays.

L'élargissement des déséquilibres extérieurs courants devrait affaiblir encore davantage les réserves de change qui, selon les projections, devraient tomber à 3,7 mois d'importations en 2019 en diminuant surtout dans les pays exportateurs de pétrole et restant inférieurs aux niveaux jugés adéquats selon les indicateurs dérivés des crises traversées par les pays émergents et les pays en développement (graphique 1.9)². Le niveau des réserves dans la région a été légèrement amélioré en 2018 par les importantes entrées de capitaux survenues notamment après les émissions d'euro-obligations effectuées par les pays préémergents.

Le rééquilibrage budgétaire devrait se poursuivre, mais plus lentement, l'amélioration des termes de l'échange s'affaiblissant

Après s'être fortement contracté en 2018 de l'ordre de ½ % du PIB, le déficit budgétaire moyen (simple) dans la région devrait tomber aux alentours de 3,2 % en 2019 et 2020 et continuer sur la voie de l'assainissement des finances publiques par la suite. Cette trajectoire reflète principalement l'évolution des situations budgétaires dans les pays exportateurs de pétrole, qui s'attendent maintenant à voir leurs recettes pétrolières fortement diminuer (graphique 1.10). Cela souligne la procyclicité des recettes publiques et des dépenses de capital par rapport aux prix du pétrole. Les ajustements

Graphique 1.10. Afrique subsaharienne : solde budgétaire global, 2018–19



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.
 Note : voir l'appendice statistique pour le tableau des groupes de pays.

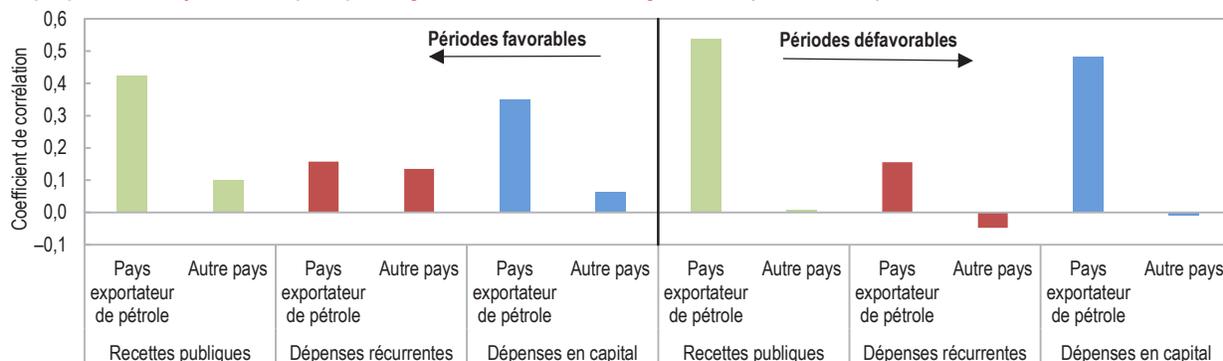
budgetaires effectués face à une détérioration des termes de l'échange ne sont généralement pas homogènes, mais biaisés vers les recettes publiques et les dépenses de capital, surtout dans le cas des pays exportateurs de pétrole (graphique 1.11).

Cette procyclicité est toutefois asymétrique. D'une manière générale, les recettes budgétaires des pays exportateurs de pétrole augmentent lorsque les termes de l'échange s'améliorent au-dessus de la tendance dans les « périodes favorables », et elles diminuent dans une plus forte proportion lorsque les termes de l'échange se détériorent et tombent en dessous de la tendance dans les « périodes défavorables ». Cela tient non seulement au fait que les bénéfices des sociétés sont sensibles aux cycles des prix des produits de base, mais aussi aux difficultés rencontrées sur le plan fiscal (comme celles liées au traitement du report des pertes). De même, les pays exportateurs de pétrole augmentent généralement leurs dépenses d'investissement quand les termes de l'échange s'améliorent, et ils les réduisent dans une plus

forte proportion quand les temps sont difficiles. Les dépenses récurrentes sont beaucoup moins sensibles aux cycles des termes de l'échange en raison de rigidités dans les postes de dépenses. Les situations budgétaires ne devraient guère changer dans les autres pays riches en ressources naturelles et s'améliorer légèrement dans les pays pauvres en ressources naturelles. L'amélioration attendue dans ces pays repose principalement sur un accroissement des dons.

Seuls quelques pays ont fait des progrès dans la mobilisation des recettes intérieures. Les recettes hors produits de base (dons exclus) ont augmenté en pourcentage du PIB en 2018 dans 25 pays, les plus fortes augmentations étant survenues en Guinée équatoriale, au Niger, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone et au Togo. Ce sont surtout les recettes fiscales qui ont contribué à l'accroissement des recettes³. Les progrès réalisés dans la mobilisation des recettes intérieures résultent 1) des changements apportés aux politiques fiscales, qui ont notamment inclus une réduction des exonérations, et 2) des améliorations introduites dans les administrations fiscales, telles que l'attribution d'un numéro d'identification fiscale aux importateurs, la modernisation du cadastre et le renforcement des contrôles fiscaux. Dans les autres pays, les recettes non liées aux produits de base sont restées plus ou moins stables ou ont diminué par rapport au PIB dans quelques cas (Botswana, Nigéria, République du Congo). La baisse des recettes hors produits de base reflète, pour une part, des facteurs ponctuels et l'introduction d'exonérations (Botswana). La faiblesse des administrations fiscales et l'étroitesse des assiettes d'imposition continuent de freiner la mobilisation des recettes intérieures. Le déficit de recettes estimé en moyenne à

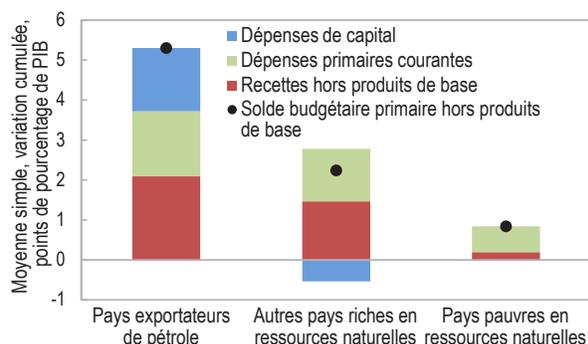
Graphique 1.11. Procyclicité de la politique budgétaire et termes de l'échange, 2000–17 (en termes réels)



Source : calculs des services du FMI.

³Dans les épisodes de mobilisation réussie des recettes publiques, recensés dans la publication du FMI (2018b), l'accroissement annuel du ratio recettes/PIB de 1,2 point était imputable pour les deux tiers aux recettes fiscales.

Graphique 1.12. Afrique subsaharienne : plans budgétaires à moyen terme, 2018–23



Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

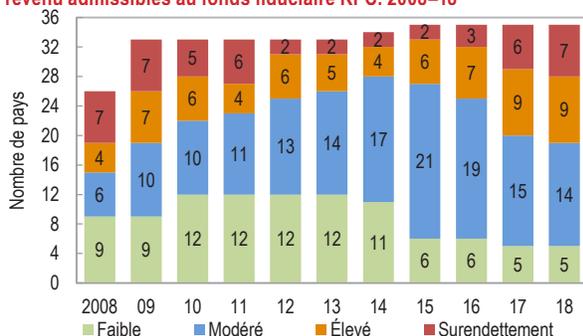
Note : n'inclut pas le Burundi, l'Érythrée ni le Soudan du Sud en raison de l'indisponibilité de données. Voir l'appendice statistique pour le tableau des groupes de pays.

un chiffre compris entre 3 % et 5 % du PIB pour l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne, ne devrait pas être résorbé à moyen terme (graphique 1.12).

Les vulnérabilités liées à la dette publique restent importantes

Seize pays d'Afrique subsaharienne sont considérés comme présentant un risque élevé de surendettement (Burundi, Cameroun, Cabo Verde, Éthiopie, Ghana, République centrafricaine, Sierra Leone, Tchad et Zambie) ou comme surendettés (Érythrée, Gambie, Mozambique, République du Congo, São Tomé-et-Príncipe, Soudan du Sud et Zimbabwe) (graphique 1.13). Les 19 autres pays à faible revenu et en

Graphique 1.13. Afrique subsaharienne : risque de surendettement des pays en développement à faible revenu admissibles au fonds fiduciaire RPC. 2008–18



Source : FMI, base de données des analyses de viabilité de la dette des pays en développement à faible revenu.

Note : Le niveau de risque de surendettement pour le Burundi, la Gambie, le Lesotho, le Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, le Tchad et le Zimbabwe est établi depuis 2009, pour Cabo Verde, depuis 2014, et pour le Soudan du Sud, depuis 2015. Fonds fiduciaire RPC = fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

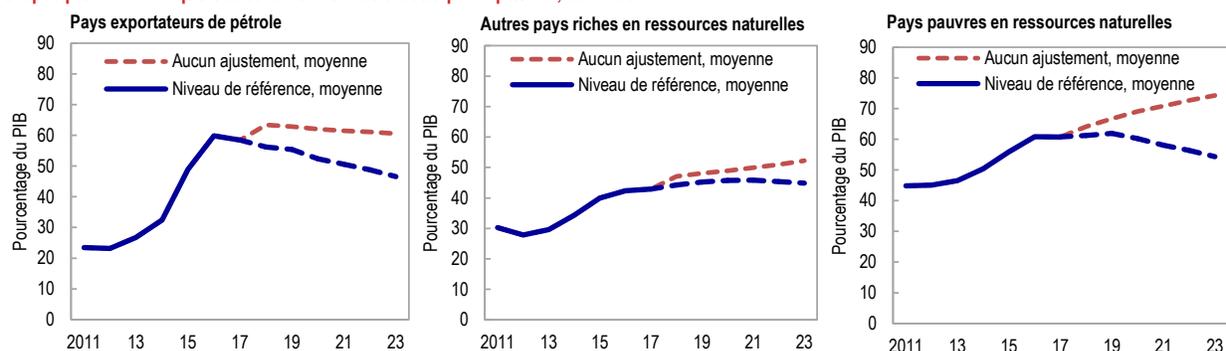
développement sont peu à moyennement exposés à l'endettement. L'endettement public reste soutenable dans le scénario de référence pour la plupart des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Les ratios d'endettement de quelques pays (Namibie, Seychelles) frôlent ou dépassent le seuil de risque.

L'endettement public moyen en Afrique subsaharienne était estimé à près de 56 % du PIB fin 2018, avec une dynamique de la dette très variable entre les pays. Les pays exportateurs de pétrole ont vu leur dette diminuer alors que les autres pays riches en ressources naturelles et les pays pauvres en ressources naturelles continuent de voir la leur augmenter. Les réductions de la dette résultent principalement d'un rééquilibrage budgétaire dans les pays pauvres en ressources naturelles et d'un rebond de la croissance dans les pays exportateurs de pétrole.

Le rebasage du PIB opéré récemment a contribué à faire baisser le ratio d'endettement de façon non négligeable en Gambie et plus faiblement ailleurs, cet effet étant en partie compensé par la défaillance d'une banque commerciale au Ghana et d'un élargissement du périmètre de la dette à l'ensemble du secteur public au Sénégal. De nouveaux progrès au niveau des recettes (République du Congo) et une plus forte croissance du PIB (Gambie) devraient en outre renforcer la capacité à assurer le service de la dette dans certains pays très endettés. Des progrès dans la résolution de la dette ont permis de réduire l'encours d'arriérés extérieurs au Tchad, et plusieurs autres pays très endettés s'efforcent de bonne foi de trouver un accord avec leurs créanciers (Gambie, République du Congo).

Sur la base des programmes d'assainissement budgétaire en cours, les ratios d'endettement public devraient à l'avenir se stabiliser voire baisser, en moyenne, dans tous les groupes de pays (graphique 1.14). Mais les trajectoires de référence de la dette publique sont exposées à de fortes incertitudes liées notamment aux risques de change et de refinancement. Les incertitudes budgétaires concernant les entreprises publiques et l'accumulation d'arriérés intérieurs publics pèsent en outre sur les bilans publics (Cameroun, Éthiopie, Gambie, Mozambique). Dans certains cas, les entreprises publiques sont porteuses de risques budgétaires et financiers importants du fait en partie de leur taille économique (Afrique du Sud, Angola, Cabo Verde) et elles ont contribué à évincer des dépenses publiques plus prioritaires (Botswana, Cabo Verde, Madagascar).

Graphique 1.14. Afrique subsaharienne : ratio dette publique/PIB, 2011–23



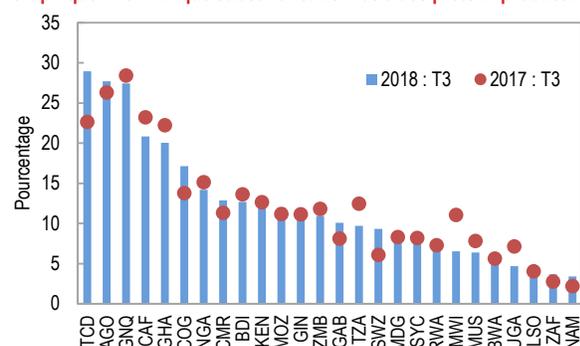
Sources : FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale ; calculs des services du FMI.

Note : Les projections de référence tiennent compte des scénarios des programmes ou des scénarios de référence qui figurent dans les derniers rapports des services du FMI. « Aucun ajustement » suppose que le déficit primaire, les paiements d'intérêts réels et les autres composantes de l'accumulation de la dette resteront à leurs niveaux de 2017, tandis que les composantes du taux de change et de la croissance du PIB réel sont les mêmes que celles des projections de référence. Le Burundi, l'Érythrée et le Soudan du Sud ne sont pas inclus en raison de l'indisponibilité des données. Voir l'appendice statistique pour le tableau des groupes de pays.

La fragilité des bilans bancaires freine la croissance du crédit

Le volume des prêts improductifs reste élevé dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne et il a continué d'augmenter dans certains pays où leur ratio est déjà important (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, CEMAC) (graphique 1.15). Ce haut niveau de prêts improductifs résulte de la chute des prix des produits de base en 2014, de la déficience des pratiques de gestion des risques et des arriérés publics (Guinée équatoriale, République centrafricaine, Tchad). Au Ghana, des annulations comptables permettent de réduire le niveau excessif de prêts improductifs dont le ratio atteignait 18,2 % pour l'ensemble du système bancaire fin 2018. D'une manière plus générale, les niveaux élevés de prêts improductifs freinent la croissance du crédit (graphique 1.16) et incitent les banques à détenir davantage d'obligations publiques (Bouis, à paraître).

Graphique 1.15. Afrique subsaharienne : ratio des prêts improductifs

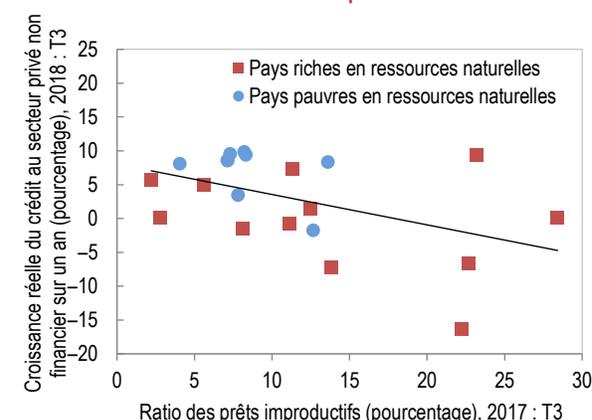


Sources : autorités nationales ; FMI, base de données des indicateurs de solidité financière.

Note : voir à la page vi la liste des abréviations des pays.

Des poches de vulnérabilité subsistent en dépit de progrès au niveau des ratios de fonds propres. Le ratio fonds propres/actifs pondérés en fonction des risques a augmenté dans le secteur bancaire de plusieurs pays (Guinée équatoriale, Gabon, Ghana, Malawi, Namibie, République du Congo, Tchad), mais la pondération de risque nulle appliquée aux obligations publiques pourrait occulter une insuffisance sous-jacente de la couverture en capitaux propres si le risque souverain se concrétisait (graphique 1.17). L'augmentation des fonds propres résulte, dans plusieurs pays, de mesures prises récemment pour relever les exigences minimales de fonds propres, liquider les banques insolvables ou soutenir celles qui sont illiquides (Ghana, Kenya). Quelques petites banques restent cependant sous-capitalisées dans plusieurs pays (Kenya, Nigéria, Togo) et c'est même parfois le

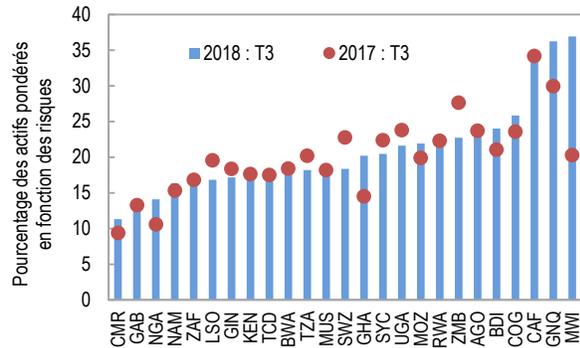
Graphique 1.16. Afrique subsaharienne : ratio des prêts improductifs et croissance réelle du crédit au secteur privé non financier



Source : FMI, base de données des indicateurs de solidité financière.

Note : voir l'appendice statistique pour le tableau des groupes de pays.

Graphique 1.17. Afrique subsaharienne : ratio de fonds propres réglementaires



Sources : autorités nationales ; FMI, base de données des indicateurs de solidité financière.

Note : voir à la page vi la liste des abréviations des pays.

cas de banques d'importance systémique. Les asymétries de liquidités en devises étrangères (Angola), la forte concentration des prêts (Bénin, Eswatini, Guinée équatoriale, Malawi, Namibie), l'insuffisance des provisionnements (Angola) et la hausse de l'endettement des ménages et des sociétés (Tanzanie) constituent d'autres sources de préoccupation en ce qui concerne la santé des bilans bancaires.

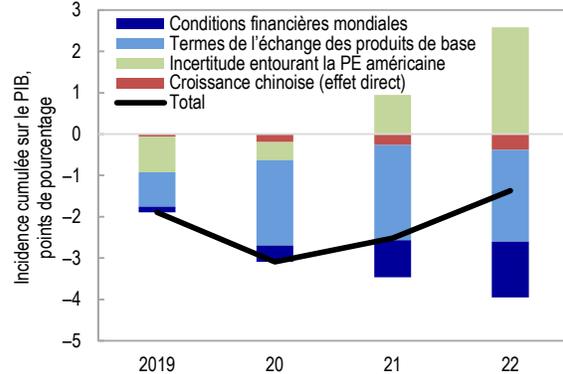
RISQUES PESANT SUR LES PERSPECTIVES

Les risques sont baissiers dans l'ensemble à court terme et équilibrés à moyen terme. À court terme, la détérioration de la situation extérieure pourrait freiner la croissance en Afrique subsaharienne dans un contexte marqué par une intensification et un élargissement des tensions commerciales, un durcissement plus prononcé que prévu des conditions financières mondiales et une montée de l'incertitude entourant l'action publique. En outre, la dépendance de la région à l'égard de l'agriculture la rend vulnérable aux conditions météorologiques extrêmes. Si, à moyen terme, la faiblesse de la croissance potentielle et de la création d'emplois accroît les risques de désordre et menace la cohésion sociale, l'approfondissement de l'intégration financière et commerciale promet d'améliorer les conditions de vie et de faciliter les mutations structurelles.

Tensions commerciales

Les tensions commerciales entre les États-Unis et plusieurs pays avancés ont contribué à freiner la demande mondiale, notamment celle émanant de Chine, ce qui a, à son tour, fait baisser les prix des produits de base

Graphique 1.18. Tensions commerciales, ralentissement de la croissance en Chine et conditions financières mondiales



Source : calculs des services du FMI.

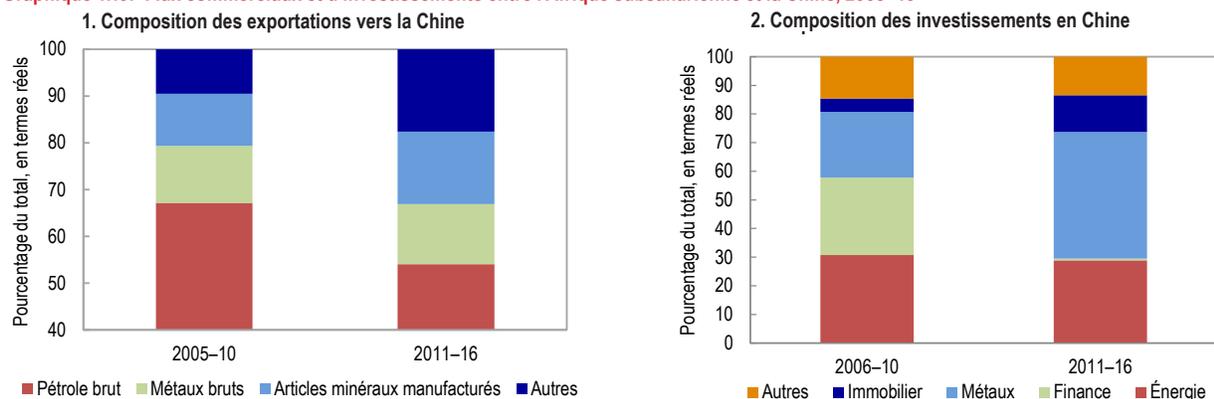
Note : PE = politique économique.

et fléchir la demande pour ces produits exportés par l'Afrique subsaharienne. Une intensification des tensions au-delà de ce qui a été envisagé dans les prévisions pourrait ralentir sensiblement la croissance dans la région. En effet, l'analyse des risques qui pèsent sur la croissance indique qu'une aggravation des tensions commerciales conjuguée à une montée de l'incertitude entourant la politique commerciale américaine, à un ralentissement de la croissance en Chine, à une baisse des prix des produits de base et à un durcissement des conditions financières mondiales pourrait amputer la croissance en Afrique subsaharienne de 2 points en 2019 et de 1½ point en 2020 (graphique 1.18). Les pays de la région qui seraient les plus touchés par les tensions commerciales seraient ceux qui exportent des produits de base ainsi que les pays (exportateurs ou importateurs de produits de base) qui sont plus étroitement liés à la Chine et aux marchés mondiaux et ceux qui ont d'importants besoins de refinancement.

Mais si les différends commerciaux sont résolus sans que les obstacles aux échanges générateurs de distorsions augmentent, une amélioration de l'état d'esprit ambiant et la poursuite de l'assouplissement des conditions de financement pourraient hisser la croissance mondiale et avoir des effets positifs sur l'Afrique subsaharienne.

Ralentissement de la croissance plus marqué que prévu en Chine

Les liens économiques que la région entretient avec la Chine ont été fortement renforcés au cours des 20 dernières années sur le plan tant commercial que financier. La Chine est son principal partenaire

Graphique 1.19. Flux commerciaux et d'investissements entre l'Afrique subsaharienne et la Chine, 2005–16

Sources : Nations Unies, base de données des statistiques sur le commerce des produits de base ; Chinese Global Investment Tracker ; calculs des services du FMI.

commercial avec une part d'environ 20 % dans l'ensemble de ses échanges. Ses exportations vers la Chine portent à hauteur d'environ 70 % sur des produits de base (pétrole, produits minéraux et métaux, notamment), tandis que 20 % environ de ses importations proviennent de Chine et sont dominées par des biens de consommation (45 %) et, dans une moindre mesure, par des biens d'équipement et des biens intermédiaires. Les importations en provenance de Chine se sont élevées à 67,5 milliards de dollars en 2017 alors que celles en provenance des États-Unis et de l'Europe ont atteint, respectivement, 13,7 et 79,7 milliards de dollars. La Chine est en même temps devenue un grand pays créancier de la région par l'octroi de prêts importants à plusieurs pays et par la réalisation d'investissements directs (5 % environ du total de l'investissement direct étranger). Ses investissements directs dans la région portent le plus souvent sur les métaux et l'énergie et sont surtout destinés aux pays riches en ressources naturelles. Ces investissements reviennent ensuite en Chine par la voie des exportations de métaux et de produits minéraux (graphique 1.19).

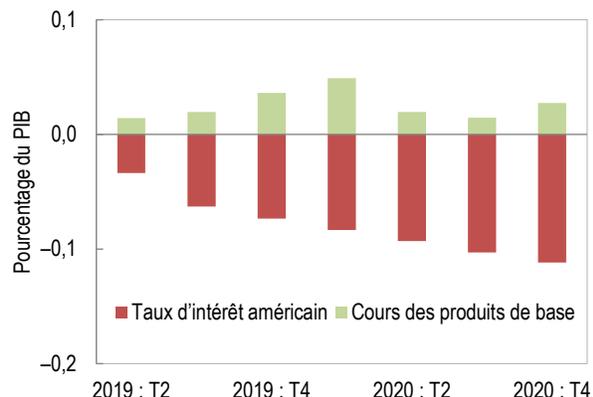
Un ralentissement économique en Chine plus brutal que prévu risque donc de peser notablement sur la croissance en Afrique subsaharienne, par l'intermédiaire surtout des liens commerciaux, en réduisant notamment la demande de produits de base, ce qui ne manquerait pas d'avoir des répercussions sur leurs prix. Globalement, des estimations empiriques indiquent que, sur un an, un recul de la production industrielle chinoise de 1 % entraînerait une baisse de 5 % à 7 % des cours des métaux et des combustibles (voir FMI, 2016b). Ces effets pourraient être

aggravés par plusieurs facteurs, notamment une réduction des investissements chinois dans les pays riches en ressources naturelles et une plus grande volatilité des marchés financiers mondiaux provoquée par l'incertitude croissante entourant les perspectives économiques en Chine. Des marchés mondiaux plus volatiles pourraient conduire à un durcissement des conditions de financement pour les pays préémergents de la région.

Durcissement des conditions financières à l'échelle mondiale

Un durcissement plus marqué que prévu des conditions financières à l'échelle mondiale pourrait résulter de plusieurs facteurs en dehors de l'aggravation des tensions commerciales, tels qu'une inflation supérieure aux prévisions aux États-Unis, un retrait sans accord du Royaume-Uni de l'Union européenne ou un ralentissement économique plus profond qu'il n'avait été envisagé en Chine. Ce durcissement des conditions financières mondiales pourrait peser sur le financement et la croissance dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne, surtout les pays préémergents de la région, qui ont eu largement recours aux marchés mondiaux pour financer leurs besoins de développement. En outre, les conditions financières plus rigoureuses risquant de se manifester par une hausse des taux d'intérêt américains, par un dollar plus fort et par une baisse des prix des produits de base, les sorties de capitaux et les risques de refinancement pourraient augmenter — compte tenu notamment de la concentration des échéances (graphiques 1.20 et 1.21) —, rendant ainsi plus probable une crise de balance des paiements en Afrique

Graphique 1.20. Flux financiers nets : estimation de l'impact cumulé de facteurs extérieurs



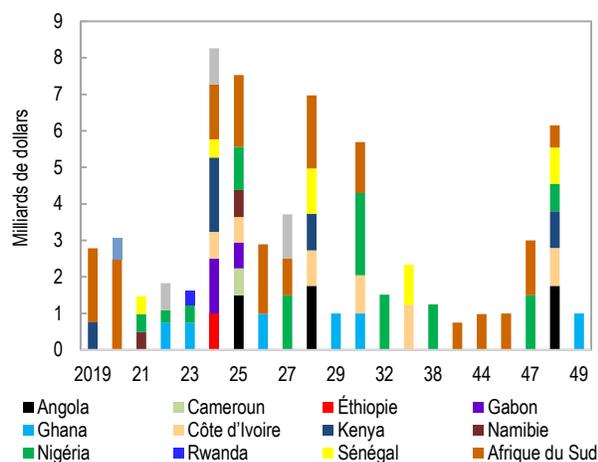
Source : FMI, base de données International Financial Statistics. Les estimations des services du FMI reposent sur le chapitre 2 de l'édition d'octobre 2018 du rapport sur les *Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne*.

subsaharienne. Les effets secondaires pourraient être importants et aggravés par l'accroissement des liens entre les États et les banques, qui rend les secteurs bancaires de plus en plus vulnérables au durcissement des conditions financières mondiales et aux problèmes budgétaires.

Chocs climatiques

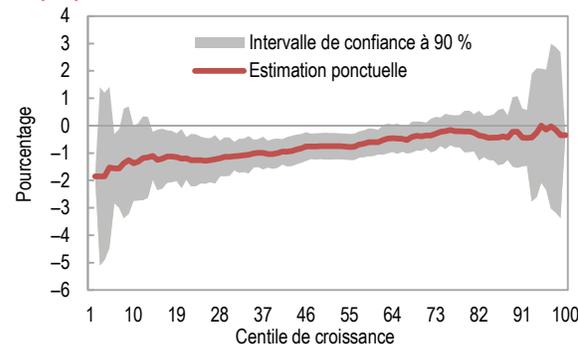
Les chocs climatiques tels qu'une pluviométrie excessive ou un retard des pluies peuvent réduire la production agricole, augmenter les importations alimentaires, amputer les recettes fiscales et d'exportations potentielles et accroître les dépenses publiques nécessaires. Une pluviométrie inférieure à la moyenne

Graphique 1.21. Pays émergents et préémergents d'Afrique subsaharienne : échéance des obligations souveraines internationales



Source : Bloomberg Finance L.P.

Graphique 1.22. Incidence des sécheresses sur le PIB



Source : calculs des services du FMI.

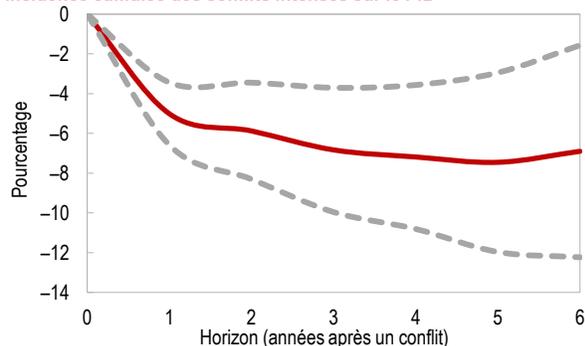
Note : La sécheresse est définie comme une variable indicatrice d'une pluviométrie annuelle moyenne inférieure d'au moins un écart-type à la médiane.

peut réduire la croissance de jusqu'à 1½ point au cours d'une seule année dans les cas extrêmes (graphique 1.22). Le cyclone Idai, qui a frappé le Sud-Est de l'Afrique en mars 2019, a touché plus de 2,6 millions de personnes en ravageant les infrastructures physiques et les terres agricoles. *El Niño* pourrait en outre provoquer des sécheresses en Afrique australe (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Zambie, Zimbabwe) ainsi que des précipitations supérieures à la moyenne en Afrique de l'Est (bassin du Nil blanc, Éthiopie, Kenya, Tanzanie). De ce fait, les pays d'Afrique australe verront probablement leur production diminuer, tandis que ceux d'Afrique orientale pourraient bénéficier d'une production pléthorique dans certaines zones et subir des inondations dans d'autres (surtout le long du réseau fluvial au Kenya). Ces aléas météorologiques pourraient aussi avoir d'importantes implications sociales et des effets éventuels sur les conflits.

Sécurité

La détérioration de la situation sécuritaire a mis plusieurs pays à rude épreuve en déplaçant des millions de personnes et entraînant d'importants coûts économiques et sociaux. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays est estimé à 18 millions pour la seule année 2018. Comme le montre le chapitre 2, les pertes humaines, la destruction des infrastructures, du capital humain et des institutions, l'instabilité politique et le niveau élevé d'incertitude associé aux conflits freinent l'investissement et la croissance économique — non seulement pendant le conflit mais aussi après, rendant difficile de sortir du « piège du conflit ». Des conflits intenses pourraient amputer globalement la production de 7½ points à

Graphique 1.23. Afrique subsaharienne : incidence cumulée des conflits intenses sur le PIB



Source : calculs des services du FMI.

Note : Un conflit intense est défini comme un conflit faisant passer un pays de 0 au quartile le plus élevé pour le ratio du nombre de morts qui lui sont dus à la population.

moyen terme (graphique 1.23). Ils pourraient aussi faire peser de lourdes contraintes sur les finances publiques nationales en accroissant les dépenses (militaires notamment) et en réduisant les recettes publiques, en empêchant les gouvernements de résoudre efficacement les problèmes de finances publiques et en augmentant ainsi les coûts économiques et sociaux des conflits. De plus, ces effets touchent aussi les régions et les pays voisins. Plus précisément, les données empiriques présentées au chapitre 2 montrent que les conflits d'intensité élevée (faisant au moins une centaine de victimes) sont associés dans un rayon de 500 kilomètres dans les États voisins à une amputation de la croissance d'environ 2 points. La persistance de problèmes sécuritaires pourrait donc avoir des effets économiques et humanitaires globaux.

MESURES À PRENDRE

Pendant près de vingt ans, à partir du milieu des années 90, la plupart des pays d'Afrique subsaharienne ont enregistré une forte croissance économique et de meilleurs résultats sur le front du développement. Durant cette période, la croissance a été stimulée par des réformes et de meilleures politiques économiques, une envolée des prix des produits de base qui a bénéficié aux exportateurs de ces produits, un espace budgétaire créé par l'allègement de la dette et un accroissement des flux d'échanges et d'investissements.

Mais cette période de progression des revenus est révolue depuis 2015, pour les pays riches en ressources naturelles surtout, et les projections de référence n'indiquent qu'une légère amélioration à moyen terme. La détérioration des résultats et des perspectives

économiques est avant tout imputable à la dégradation particulièrement importante des termes de l'échange survenue en 2014. Les pays exportateurs de pétrole ont subi la plus forte baisse en termes réels des cours du pétrole observée depuis 1970, baisse inattendue qui a aussi surpris par son ampleur et s'est traduite, pour les pays exportateurs de pétrole et les autres pays riches en ressources naturelles, par un PIB réel sensiblement inférieur aux projections antérieures. Parallèlement, les résultats économiques des pays pauvres en ressources naturelles ont été plus ou moins conformes aux projections, voire légèrement meilleurs que prévu, et les projections de référence laissent entrevoir le maintien d'une croissance soutenue à moyen terme. Malgré cela, l'écart de revenu par habitant par rapport au reste du monde n'aura pas diminué d'ici 2023 pour plus de la moitié des pays d'Afrique subsaharienne. Ceux-ci abritant plus des deux tiers de l'ensemble de la population régionale, il est impératif qu'ils résolvent les problèmes auxquels ils sont confrontés pour que la région atteigne ses objectifs de développement durable. Elle ne pourra le faire sans d'importants investissements dans les infrastructures, l'éducation et la santé, dont le financement repose sur l'aptitude à mobiliser les efforts conjugués des autorités nationales, de la communauté des donateurs et du secteur privé (Gaspar *et al.*, 2019).

Le reste de cette section considère les réformes à entreprendre pour à la fois continuer de procéder aux investissements indispensables dans le capital humain et physique, maintenir la dette publique à des niveaux gérables et créer des emplois pour les quelque 20 millions de personnes qui entrent chaque année sur le marché du travail.

Assurer la stabilité macroéconomique et financière

Trouver le juste équilibre entre la satisfaction des besoins en matière de développement et la maîtrise des niveaux d'endettement public

Les raisons pour lesquelles la dette publique de nombreux pays d'Afrique subsaharienne a augmenté sont généralement propres à chacun d'eux. Son accroissement reflète, en partie, les efforts déployés par les pays pour répondre aux besoins pressants de développement du capital humain et des infrastructures à un moment où les conditions financières mondiales étaient plus favorables. Dans d'autres cas, la dette a augmenté de façon imprévue sous l'effet du choc

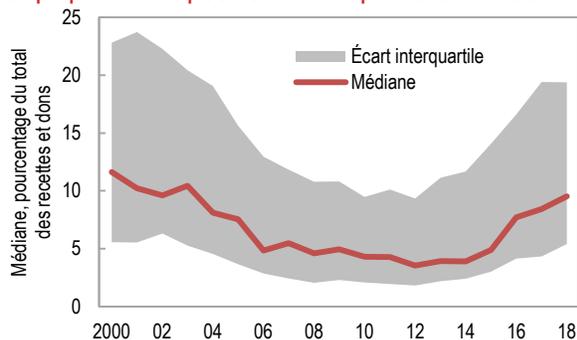
négalif sur les prix des produits de base — l'impact sur la production (et la dette publique) de l'effondrement de ces prix entre 2014 et 2016 a souvent été aussi important que celui de la crise financière mondiale sur beaucoup de pays avancés et émergents. Dans d'autres cas encore, l'accroissement de la dette publique a été imputable à la migration d'engagements conditionnels vers le bilan du secteur public, en raison parfois des pertes accusées par des entreprises publiques, et aux effets de valorisation liés aux dépréciations de taux de change.

La hausse de l'endettement est jugée préoccupante pour trois raisons :

Premièrement, sept pays, principalement des pays en situation de fragilité et/ou durement touchés par l'effondrement des prix des produits de base, se sont trouvés dans l'incapacité d'assurer le service de leur dette et ont donc dû la restructurer. Ce groupe de pays inclut le Mozambique, la République du Congo et le Tchad.

Deuxièmement, même lorsque la dette publique reste gérable, son accroissement se traduit par une augmentation des paiements effectués au titre du service de la dette qui absorbent une part grandissante des recettes fiscales. Les coûts du service de la dette ont fortement augmenté en Afrique subsaharienne, le niveau médian des paiements d'intérêts ayant doublé depuis 2011 et représentant environ 10 % des recettes publiques (graphique 1.24). Cet alourdissement du service de la dette est dû à la fois à l'augmentation de l'endettement et à une modification de sa composition. L'aide publique au développement ayant diminué par rapport au PIB des pays bénéficiaires, dans le contexte d'un élargissement de l'espace budgétaire résultant des allègements de dette, beaucoup de pays de la région se sont tournés

Graphique 1.24. Afrique subsaharienne : paiements d'intérêts



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

vers des sources de financement commerciales et de financement non concessionnel pour répondre à leurs besoins de développement.

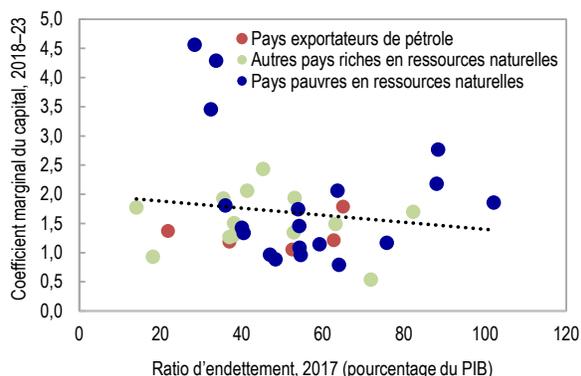
Troisièmement, la composition de la dette publique s'est complexifiée dans plusieurs cas. L'accroissement de 366 milliards de dollars de la dette entre 2010 et 2017 est imputable, pour deux tiers environ, à des emprunts sur les marchés (systèmes financiers nationaux et/ou marchés financiers internationaux), qui impliquent donc un risque de changement de prix, pour quelque 43 % à des emprunts en devises sensibles aux variations des taux de change et pour 13 % à des emprunts bilatéraux. L'accès à d'autres sources de financement a, certes, aussi été utile dans certains cas : par exemple, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, le Nigéria et le Sénégal ont profité de conditions de financement favorables à l'échelon mondial pour améliorer la structure des échéances de leur dette en remplaçant leur dette à court terme par une dette à plus long terme, ce qui leur a permis de réduire le risque de refinancement.

Ces enjeux montrent bien que la politique budgétaire doit veiller particulièrement à éviter une accumulation insoutenable de la dette et à renforcer les pratiques de sa gestion.

Malgré l'accroissement des ratios d'endettement, les besoins d'investissement restent importants dans les infrastructures, l'éducation et la santé, notamment. Pour relever ces défis et trouver un juste équilibre entre la satisfaction des besoins en matière de développement et la réduction des facteurs de vulnérabilité liés à la dette, il faut particulièrement veiller à :

- Assurer l'efficacité de l'investissement public. Il faut pour cela améliorer les phases de planification, d'affectation et de mise en œuvre des projets (FMI, 2015a). Il faut en particulier évaluer les conséquences macroéconomiques et les risques potentiels associés à d'autres stratégies de financement, des trajectoires d'investissement public différentes et des changements dans l'efficacité de l'investissement. Le choix à opérer entre ces deux priorités concurrentes dépend évidemment des circonstances propres à chaque pays, y compris les modalités de financement. Les projections de référence supposent une plus grande efficacité de l'investissement public dans les pays fortement endettés (graphique 1.25),

Graphique 1.25. Afrique subsaharienne : coefficient marginal de capital de l'investissement public et dette publique



Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

Note : L'échantillon exclut les valeurs aberrantes et le coefficient marginal de capital négatif. Voir l'appendice statistique pour le tableau des groupes de pays.

mais les arguments en faveur d'un accroissement des dépenses d'infrastructure varient entre les pays selon leurs besoins, leurs moyens et l'espace budgétaire dont ils disposent. Le recours à l'épargne budgétaire pour limiter l'accumulation de dettes et reconstituer les volants budgétaires se justifie davantage là où la dynamique de la dette est jugée très préoccupante. Même dans ce cas, un rééquilibrage des dépenses publiques en faveur des dépenses sociales et de développement au détriment des dépenses récurrentes non essentielles et des subventions pourrait permettre de dégager l'espace nécessaire pour répondre aux besoins de développement. De solides arguments militeraient en faveur de l'utilisation de l'espace budgétaire aux fins de développement là où les déficits d'infrastructures freinent la croissance et où les capacités de gestion de l'investissement public sont fortes.

- Mettre en œuvre des politiques budgétaires favorables à la croissance. Les multiplicateurs de l'investissement public et des dépenses de consommation sont sensiblement plus élevés dans les pays où l'investissement public est très efficace, et plus faibles dans les pays où il l'est moins (FMI, 2017). L'amélioration de la composition et de la qualité des dépenses exige souvent une action résolue pour réduire notablement les dépenses en capital et les dépenses récurrentes peu prioritaires tout en préservant les dépenses sociales pour atténuer les effets sur les populations les plus vulnérables. Une plus grande efficacité

dans le domaine des biens et services (incluant une réduction des subventions), la mise à jour de l'état des traitements des fonctionnaires et la limitation des rémunérations non salariales (comme celle opérée avec succès au Bénin) pourraient permettre d'endiguer les dépenses récurrentes tout en privilégiant les dépenses sociales consacrées à la santé, l'éducation et la protection sociale. Des politiques budgétaires favorables à la croissance pourraient aussi avoir un effet positif sur la croissance potentielle de la région. Des simulations indiquent, par exemple, qu'une réduction de l'inégalité des revenus et entre les sexes au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) pourrait faire progresser le PIB réel par habitant de 0,5 point, en moyenne, et réduire la volatilité de la croissance du PIB.

- Renforcer la mobilisation des recettes publiques. Avec un déficit de recettes moyen de 3 % à 5 % du PIB, tous les pays peuvent accroître sensiblement leurs recettes. Et pourtant, la mobilisation des recettes intérieures a peu progressé. En 2018, les recettes ont augmenté d'environ 0,3 % du PIB en moyenne dans la région, grâce surtout au fait que les cours du pétrole ont été supérieurs aux attentes. Ce résultat est à rapprocher de l'accroissement moyen des recettes (hors dons) de 1¼ % du PIB observé dans le passé dans les cas d'amélioration des recettes, principalement imputable aux recettes hors produits de base (Libéria, 2006–10 ; Mozambique, 2007–12 ; Ouganda, 2014–16 ; Rwanda, 2012–14 ; Sénégal, 2001–03 ; Tanzanie, 2005–07). Ces succès ont reposé sur l'amélioration des administrations fiscales et une réforme des politiques fiscales (FMI, 2018c). Pour améliorer l'efficacité du système d'imposition et renforcer le fisc, plusieurs pays envisagent d'élargir leur matière imposable notamment en introduisant ou modifiant la taxe sur la valeur ajoutée (Angola, Sénégal), en étendant le filet fiscal au secteur informel (Sénégal) et en réduisant les dépenses fiscales (Bénin, Kenya) — y compris en rationalisant les exonérations fiscales et en veillant à ce que celles en vigueur soient appliquées dans le cadre d'un processus transparent fondé sur un ensemble de règles.
- Améliorer l'efficacité économique et maîtriser les risques budgétaires liés aux entreprises publiques.

Dans le contexte de la poursuite des efforts de restructuration, plusieurs pays ont fait des progrès au niveau de la transparence en publiant les conclusions des rapports officiels sur les performances des entreprises publiques (Cabo Verde, Cameroun, Ghana), en renforçant et en améliorant la gouvernance d'un organisme chargé de les surveiller (Angola, Ghana), en contrôlant leur gouvernance et leurs activités (Gambie, Niger, Seychelles), en actualisant leur cadre juridique (Cameroun, Guinée, Mozambique) et en externalisant leur gestion (Guinée Bissau). Le programme de restructuration des entreprises publiques prévoit, dans certains cas, la liquidation de celles qui sont insolvables (Angola) ou la privatisation éventuelle de celles dont les activités ne revêtent pas un caractère stratégique (Afrique du Sud, Angola, Cabo Verde, Éthiopie, Tchad).

- Réduire la procyclicité des dépenses. Certains pays envisagent d'élaborer une règle budgétaire pour soutenir une gestion transparente et prudente des recettes pétrolières à l'avenir et de créer un fonds de stabilisation budgétaire pour réduire la procyclicité des dépenses (Angola, Ouganda, Sénégal).
- Renforcer la gestion des finances publiques. L'échec des systèmes existants et la rigueur des conditions de financement se traduisent par d'importants arriérés intérieurs (Afrique du Sud, Cameroun, Cabo Verde, Ghana, São Tomé-et-Príncipe, Zambie) et par des effets négatifs concomitants sur la croissance et les systèmes financiers intérieurs. Le renforcement du cadre des dépenses à moyen terme (Angola, Botswana), l'introduction du compte unique du Trésor (Côte d'Ivoire, République du Congo), l'adoption de la budgétisation fondée sur les résultats (Botswana) et l'application de contrôles internes (Angola, Ouganda) pourraient permettre d'éviter une mauvaise répartition des dépenses et faciliter la gestion des arriérés. En outre, une meilleure sélection des projets d'équipement (Bénin, Sénégal, Seychelles, Tanzanie) améliorerait l'efficacité de l'investissement et réduirait les risques éventuels liés aux entreprises publiques et aux partenariats public-privé (Seychelles).
- Améliorer les cadres de gestion de la dette pour mieux gérer les risques monétaires et de

refinancement. Plusieurs pays ont procédé à des rachats de dettes pour atténuer les risques de refinancement à court terme et reprofiler leur dette extérieure (rachat, par exemple, par le Ghana de l'euro-obligation 2022 avec le produit de l'émission de l'euro-obligation 2018, sa première obligation à 30 ans) ou mieux harmoniser la monnaie des remboursements avec les recettes en devises (Seychelles). Pour réduire la concentration dans le temps des remboursements de prêts extérieurs, la plupart des pays ont émis leurs euro-obligations en plusieurs tranches. Une mise en garde s'impose néanmoins du fait que les rachats effectués tardivement avec le produit des émissions d'euro-obligations risquent d'entraîner des coûts de portage inutiles.

Améliorer l'efficacité de la politique monétaire

Le mécanisme de transmission de la politique monétaire dans la région s'est renforcé, mais avec de fortes variations entre les pays. Les données empiriques suggèrent qu'il est beaucoup plus fort dans les pays où les autorités monétaires exposent clairement leurs objectifs, leurs moyens d'action et leur stratégie. Une meilleure communication et une plus grande transparence ont permis de réduire la fréquence des décisions monétaires inattendues (Afrique du Sud, Mozambique). Toutefois, ces progrès ont été en partie remis en cause récemment dans quelques pays (Kenya, Malawi, Nigéria). Dans ces cas, le mécanisme de transmission a été affecté par le financement par la banque centrale et la réorientation des emprunts bancaires vers les titres publics (Malawi), les effets d'éviction (Nigéria) et le plafonnement des taux prêteurs affaiblissant les signaux envoyés par le taux directeur de la banque centrale (Kenya). Les inquiétudes concernant l'accès au crédit et les coûts d'emprunt ont en outre nourri des pressions populistes en faveur de l'introduction de contrôles des taux d'intérêt (Kenya, Malawi) en dépit des effets négatifs sur la disponibilité du crédit que cela implique.

Pour renforcer le mécanisme de transmission de la politique monétaire, il faudrait relever les plafonds des taux d'intérêt, évoluer vers un système de fonctionnement de la politique monétaire davantage orienté vers le marché et réduire la domination de la politique budgétaire, améliorer les marchés obligataires et interbancaires secondaires, réduire les excès de liquidités dans les systèmes bancaires en recourant

activement aux opérations d'open-market, augmenter les transactions effectuées sur les marchés interbancaires en répondant notamment aux craintes suscitées par les risques de contrepartie à l'aide, par exemple, d'un nouveau mécanisme de garantie pour les opérations de refinancement bancaire (CEMAC, UEMOA), et étendre le cadre des garanties à l'ensemble des titres publics (CEMAC, Botswana). Il est aussi recommandé de relever et de maintenir les taux d'intérêt réels à court terme en territoire positif (en Angola, en particulier), de réduire le corridor des taux d'intérêt au jour le jour et d'établir un corridor de taux d'intérêt symétrique avec des taux liés au taux directeur central, de mettre en place des cadres prospectifs robustes pour la prévision de la liquidité et la gestion de l'inflation, et de renforcer l'indépendance des banques centrales.

Renforcer la flexibilité des taux de change réels

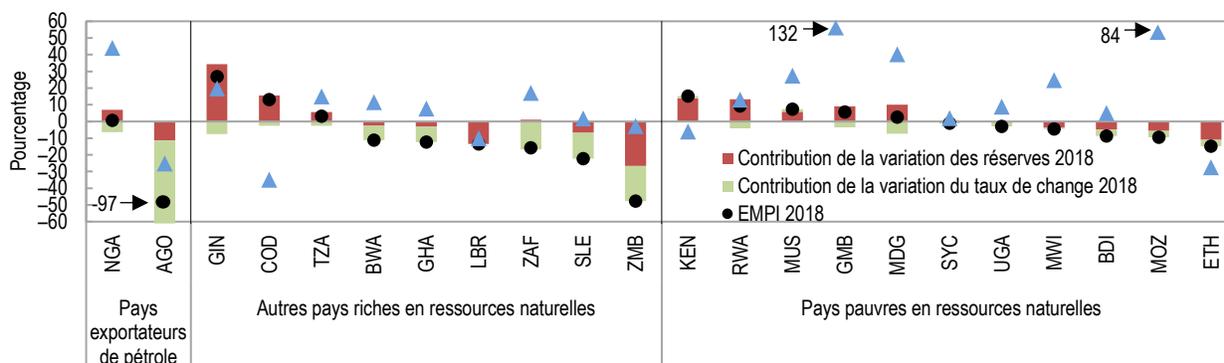
La diminution des réserves de change a fait monter les pressions sur le taux de change dans certains pays et aggravé les pénuries de devises. Cela s'est traduit par d'importantes différences entre le taux de change officiel et celui du marché parallèle, surtout dans les pays exportateurs de pétrole (Angola, Soudan du Sud) (graphique 1.26) et quelques autres pays riches en ressources naturelles comme le Ghana. Les pays ont généralement répondu aux pressions du marché en s'appuyant davantage sur les réserves que sur la flexibilité du taux de change. Cela s'explique en partie par les craintes suscitées par un gros endettement en devises, la forte répercussion des variations de taux de

change sur l'inflation (estimée à environ 40 %) et la faible réactivité de la production et des exportations aux variations des taux de change réels (due à l'étroitesse des secteurs manufacturiers). Pourtant, sauf en cas de vulnérabilité des bilans, une plus grande flexibilité des taux de change, instaurée dans le cadre d'un plus large effort de réforme des marchés des produits et du travail, renforcerait la résilience et faciliterait la mutation structurelle. Dans les pays dotés de régimes de change fixe *de jure*, cette flexibilité découlerait principalement d'ajustements des prix relatifs et appellerait donc d'autres réformes structurelles pour accroître la flexibilité des salaires et des prix.

Assurer la stabilité financière

Plusieurs pays d'Afrique subsaharienne ont renforcé leurs mesures macroprudentielles pour préserver la stabilité financière en imposant, par exemple, des restrictions aux positions de change des banques, des coefficients de réserves plus élevés et des ratios de fonds propres (Angola, Ghana, Mozambique, Nigéria). Certains pays s'efforcent de réduire les prêts improductifs, notamment en renforçant les droits des créanciers et en accélérant les procédures judiciaires pour le recouvrement des garanties, en mettant fin à l'accumulation nette d'arriérés intérieurs publics envers le secteur privé (Guinée équatoriale), en améliorant le système d'information sur le crédit, en modernisant le régime d'insolvabilité, en mettant en œuvre des programmes de formation financière pour les entreprises de taille moyenne et en offrant une protection appropriée aux emprunteurs y

Graphique 1.26. Afrique subsaharienne : pressions sur les marchés des changes, 2017-18



Sources : FMI, base de données International Financial Statistics ; calculs des services du FMI.

Note : L'indicateur de l'indice de pression sur le marché des changes est la somme de la variation négative en pourcentage du taux de change dollar/monnaie locale et de la variation en pourcentage des réserves. Les variations sont observées entre les mois de décembre de deux années consécutives. Les valeurs négatives sont révélatrices de l'existence de pressions. EMPI = indice de pression sur le marché des changes. Voir la page vi pour le tableau des abréviations des pays et l'appendice statistique pour le tableau des groupes de pays.

compris à l'aide de mesures de protection de la clientèle bancaire⁴.

Le règlement de la question des prêts improductifs persistants passe toutefois par des stratégies exhaustives qui incluent l'adoption de dispositions réglementaires pour accélérer la constatation des pertes, une plus grande focalisation de l'attention des autorités de surveillance sur les mesures de recouvrement prises par les banques et la réforme des systèmes d'insolvabilité et de recouvrement de dettes pour permettre une restructuration rapide de la dette des emprunteurs surendettés, mais solvables, ainsi qu'une action en faveur de la cohérence et de l'efficacité des procédures judiciaires. Les autorités pourraient également établir des volants macroprudentiels permanents (en plus d'un minimum microprudentiel) qui pourraient être assouplis à la discrétion des instances chargées de la réglementation en cas de chocs, ce qui permettrait l'absorption des prêts improductifs par des fonds propres et le maintien de l'offre de crédits⁵.

Les pays d'Afrique subsaharienne ont progressé dans le renforcement de leur secteur bancaire. La CEMAC a adopté plusieurs nouvelles réglementations concernant, entre autres, la définition des établissements d'importance systémique (suivant les recommandations du Comité de Bâle), l'accélération de la résolution des défaillances des établissements de microfinancement et la mise en place d'un cadre solide pour l'apport de liquidités en urgence. L'UEMOA a adopté de nouvelles règles prudentielles conformes aux principes de Bâle II/III qui devraient permettre de consolider les bilans des banques et de s'attaquer à leurs vulnérabilités. Le passage à la norme internationale d'information financière 9 (IFRS 9) exige toutefois un renforcement plus poussé des bilans bancaires du fait que l'accroissement des provisions requis implique de mobiliser davantage de fonds propres dans beaucoup de pays. Le respect de l'IFRS 9 par les banques pourrait avoir d'importantes conséquences macrofinancières pendant la transition, au niveau notamment de la croissance du crédit et des

risques souverains, mais il est trop tôt pour dire si de tels effets sont déjà à déplorer (encadré 1.2).

La perte de relations de correspondance bancaire aggrave les problèmes du secteur financier

Plusieurs pays ont réagi à la perte de relations de correspondance bancaire en alignant leurs cadres de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et autres dispositifs juridiques et réglementaires connexes sur les normes du Groupe d'action financière (Angola, Seychelles). L'affaiblissement des relations de correspondance bancaire a entraîné une intensification des relations existant encore, qui risque de compromettre la stabilité financière si l'un des rares correspondants bancaires restants a du mal à honorer ses obligations. Pour l'avenir, les réformes entreprises pour renforcer la stabilité financière devraient réduire le risque de nouvelles pertes de relations de correspondance bancaire grâce surtout à l'application des normes internationales en matière de fonds propres (Seychelles). Les pays collaborent en outre activement avec les correspondants bancaires et leurs directeurs pour mieux comprendre les raisons de la perte de relations (Seychelles). Diverses initiatives sont envisagées pour aider les pays à élaborer des cadres plus durables, y compris au niveau multilatéral. Par exemple, le FMI a lancé des initiatives régionales pour faciliter le dialogue sur les mesures à prendre et trouver des solutions aux problèmes rencontrés, telles qu'un atelier de haut niveau sur le retrait des correspondants bancaires pour les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), en 2018, et trois autres événements couvrant l'ensemble de l'Afrique, en 2019. Plusieurs pays mettent en place un cadre d'observation des données (Angola, Gambie, Seychelles) avec l'appui du FMI.

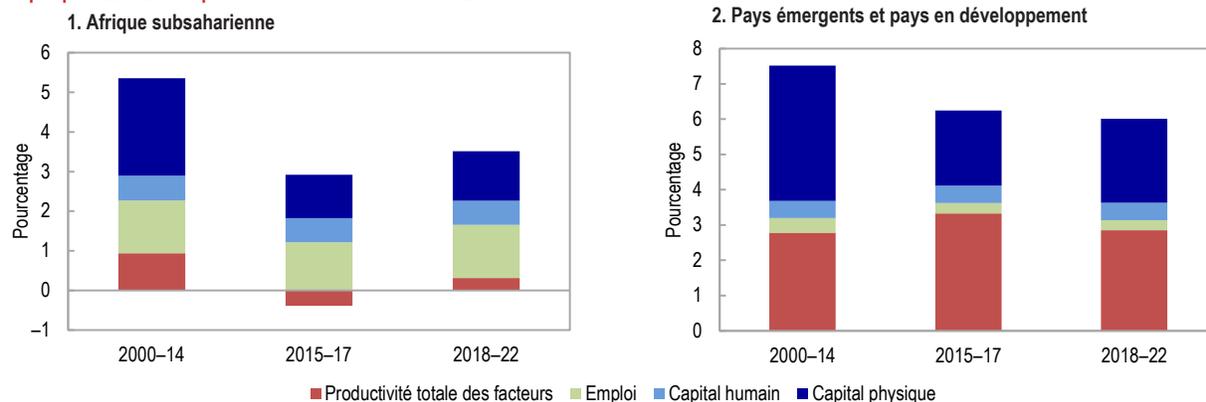
Améliorer la croissance à moyen terme

La faiblesse de l'accroissement de la productivité et de l'accumulation de capital physique par rapport aux

⁴De nombreux pays de la région ont récemment lancé plusieurs initiatives de promotion du crédit bancaire. Cabo Verde envisage de fournir des garanties partielles sur les prêts aux petites et moyennes entreprises ; la CEMAC prévoit de mettre à jour le registre du crédit (initiative toutefois repoussée à la fin 2020) et de se doter d'un bureau du crédit opérationnel d'ici le début 2020 ; la Guinée a lancé un nouveau système d'information sur le crédit afin de fournir des informations plus fiables sur la solvabilité des clients ; le Kenya est en train d'améliorer les informations fournies par les agences d'évaluation du crédit et a adopté une loi sur le registre des garanties mobilières, afin d'élargir la gamme des garanties pouvant être utilisées pour les prêts bancaires ; enfin, le Niger a renforcé son bureau du crédit par une loi adoptée en mars 2018 qui oblige les entreprises de services publics à fournir des informations sur la discipline de leurs clients en matière de paiement, et prépare une loi sur le « warrantage » (défini comme l'octroi d'un crédit garanti par des céréales stockées dans des entrepôts sécurisés).

⁵Pour plus de détails, voir FMI (2014 a, b).

Graphique 1.27. Décomposition de la croissance du PIB réel



Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; Penn World Tables ; calculs des services du FMI.

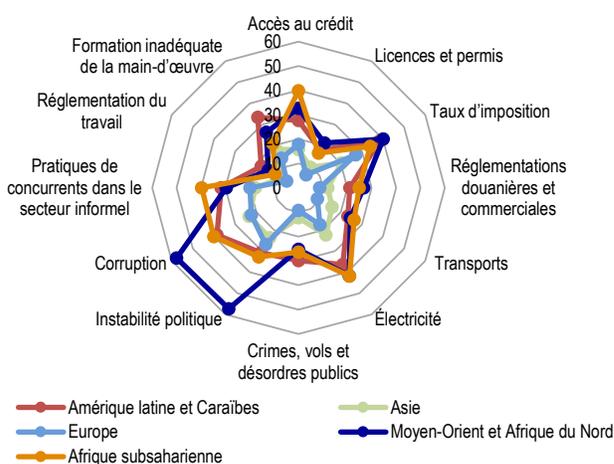
pays ayant atteint des niveaux de développement comparables en Amérique latine, Asie et Europe pèse sur les perspectives de croissance de la région à moyen terme (graphique 1.27). Celles-ci ne pourront être améliorées qu'en augmentant la productivité et encourageant l'investissement privé et la prise de risques, grâce notamment à l'approfondissement des systèmes financiers, et les progrès réalisés ne pourront être pérennisés qu'en rendant la croissance plus inclusive.

Accroître la productivité et améliorer le climat des affaires

Pour accroître la productivité, il faudra rendre les marchés plus contestables et favoriser l'éclosion d'un secteur privé dynamique. Cela implique de supprimer les principaux freins aux activités des entreprises, tels que le manque de fiabilité de la fourniture d'électricité, en particulier, mais aussi la recherche de rente, les pratiques du secteur informel, les problèmes de sécurité, les taux d'imposition et l'accès au crédit (graphique 1.28). Ainsi, des mesures visant à égaliser les conditions de concurrence entre les entreprises publiques et privées et entre les entreprises des secteurs formel et informel, à améliorer la gouvernance et à favoriser l'ouverture et l'intégration commerciales pourraient stimuler la concurrence et contribuer à augmenter la productivité⁶. Comme le montre le chapitre 3, un renforcement de l'intégration commerciale dans le cadre de la ZLECAf pourrait donner une forte impulsion aux échanges intra-africains, favoriser la concurrence et améliorer l'efficacité. L'impact sur la croissance serait positif, mais relativement faible puisque, d'après les estimations, il se traduirait par un accroissement de 1 % du PIB en cas de suppression

Graphique 1.28. Échantillon de régions émergentes et en développement : principales contraintes pesant sur l'activité des entreprises

(Pourcentage d'entreprises)



Source : Banque mondiale, données des enquêtes auprès des entreprises.

des droits de douane et de réduction de moitié des obstacles non tarifaires.

Approfondir les marchés financiers

L'approfondissement des systèmes financiers avec une amélioration de l'offre de services financiers et de leur accessibilité et efficacité passe par une amélioration de la réglementation et de la surveillance financières et, plus généralement, par une amélioration de l'environnement institutionnel pertinent. Des efforts dans ce sens pourraient permettre d'améliorer l'accès au financement des petites et moyennes entreprises, en particulier, les données d'une enquête menée auprès

⁶Voir FMI (2019a) pour un examen des questions de gouvernance.

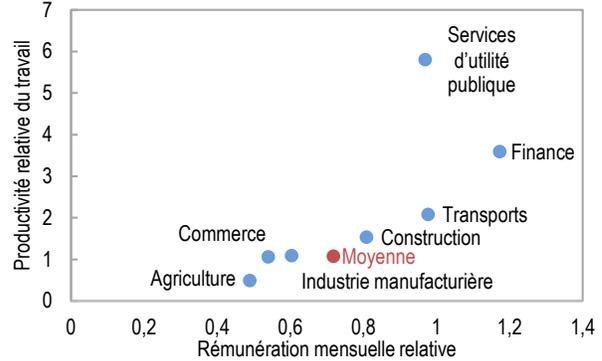
des entreprises suggérant que celui-ci est, dans l'ensemble, plus limité dans les pays accusant de très forts pourcentages de prêts improductifs ou un degré élevé de corruption. Les pays d'Afrique subsaharienne se sont surtout efforcés de renforcer les contrôles et les cadres de lutte contre la corruption (Angola, Bénin). Les marchés financiers peuvent aussi être approfondis en développant les registres de crédits et de garanties (Angola, Bénin, Tanzanie), en améliorant la maîtrise des notions financières (Seychelles), en développant des marchés financiers régionaux et en exploitant les fintech (argent mobile, par exemple ; voir l'encadré 1.2) pour une plus grande inclusion financière.

Égalité des chances

D'après les données empiriques, en Afrique subsaharienne, le rendement des capitaux bénéficie le plus aux sociétés non financières (55 %) et le moins aux ménages (20 %) dont la part a fléchi dans le temps. En ce qui concerne les sociétés, celles à forte participation publique semblent plus avantagées, notamment au niveau de l'accès au crédit. Pour ce qui est des ménages, des progrès ont été observés dans le sens d'une plus grande équité : la part des revenus gagnés par les 20 % les plus riches⁷ a reculé et la part des personnes à revenu moyen s'est accrue. Cela cadre avec le scénario de la montée des classes moyennes et de l'accroissement de leurs chances de bénéficier des rendements du capital. Malgré ces progrès, l'inclusion financière peut encore être améliorée. Quelque 40 % de la population d'Afrique subsaharienne vit avec moins de 1,25 dollar par jour, et la région enregistre l'un des niveaux d'inégalité femmes-hommes les plus élevés du monde. Pour relever ces défis, il faudra notamment :

- Faciliter le déplacement de la main-d'œuvre vers d'autres secteurs que la fonction publique et l'agriculture pour générer des gains d'efficacité importants (graphique 1.29).

Graphique 1.29. Afrique subsaharienne : productivité et rémunération du travail par rapport au secteur public



Sources : de Vries, Timmer et de Vries (2015) ; Organisation internationale du travail ; calculs des services du FMI.

Note : moyenne pondérée.

- Procéder à une réforme budgétaire incluant une réforme des subventions et de la mobilisation des recettes intérieures pour créer l'espace nécessaire à des mécanismes de transfert ciblant les pauvres et à des dépenses efficaces consacrées au capital physique et humain.
- Approfondir les systèmes financiers et renforcer l'inclusion financière pour réduire davantage les inégalités.
- Faire avancer la participation des femmes à l'activité économique notamment en abolissant les restrictions juridiques auxquelles elles se heurtent pour ouvrir un compte en banque ou accepter un emploi, et s'attaquer aux inégalités dans l'éducation (encadré 1.3) pour rendre la croissance plus inclusive et accroître son potentiel.

Ces actions devraient être soutenues par des mesures en faveur de systèmes d'éducation flexibles tout en assurant la scolarisation universelle, avec l'appui des technologies numériques, pour venir à bout des blocages existants.

⁷Des problèmes bien connus de sous-déclaration se posent toutefois pour les tranches de revenu supérieures.

Encadré 1.1. Le passage à la norme internationale d'information financière 9

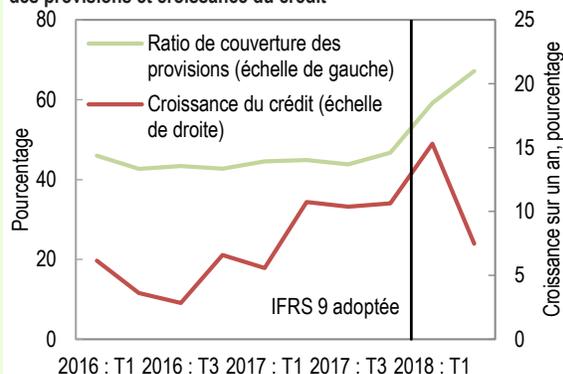
La norme internationale d'information financière (IFRS) 9, qui modifie les règles comptables applicables aux instruments financiers, est entrée en vigueur mondialement en 2018. L'adoption de la norme IFRS 9 devrait rendre la communication en matière d'instruments financiers plus transparente, mais les banques devront peut-être accroître leurs provisions et lever des capitaux durant la période de transition. Des dispositions transitoires, telles que celles adoptées par certains pays de la région, peuvent atténuer les éventuelles retombées sur le crédit, tandis que les études d'impact quantitatives peuvent aider à en mesurer l'ampleur.

Lors du passage à la norme IFRS 9, les banques peuvent être appelées à accroître les provisions pour pertes sur prêts et mobiliser des capitaux, ce qui est coûteux. La norme IFRS 9 est en vigueur dans environ quatre cinquièmes des pays d'Afrique subsaharienne. Bien que la mise en application sectorielle de la norme IFRS 9 diffère selon les pays, dans un grand nombre de ces derniers, les banques sont tenues de les respecter. Avec l'ancienne norme (la norme comptable internationale 39), les provisions étaient fonction de cas réels de défaillance, ce qui signifiait qu'en leur absence, les banques n'étaient pas dans l'obligation d'enregistrer une dépréciation. Aussi, elles ont parfois tardé à reconnaître les pertes de crédit, ce qui a été considéré comme une faiblesse de l'ancienne norme après la crise financière mondiale. La nouvelle norme IFRS 9 a pour but de s'assurer que le risque de crédit des actifs financiers est évalué selon un cadre prospectif de « pertes de crédit prévues ». Les provisions sont donc calculées sur la base de la probabilité d'un défaut et des pertes potentielles. Dans l'ensemble, la norme IFRS 9 devrait favoriser la communication plus transparente d'informations sur les instruments financiers. Le passage à la norme IFRS 9 requiert toutefois une hausse des provisions et les banques seront peut-être appelées à accroître leurs fonds propres réglementaires, ce qui est coûteux.

Les modalités de passage à la norme IFRS 9 pour les banques varient d'un pays à l'autre. Pour atténuer les effets potentiels de la norme IFRS 9 sur les positions de fonds propres, les autorités de certains pays ont autorisé les banques à ajuster leurs fonds propres pendant une période prolongée : par exemple, trois ans en Afrique du Sud, quatre ans au Rwanda et au Nigéria, et cinq ans au Kenya. Certains pays sont allés plus loin en fixant à zéro le montant des provisions pour les titres d'État (Rwanda)¹.

D'aucuns craignent que l'adoption de la norme IFRS 9 pourrait avoir des effets macrofinanciers négatifs durant la période de transition, dont des pressions à la baisse sur la croissance du crédit. Une évaluation d'impact quantitative du passage à l'IFRS 9 sur les banques sudafricaines a relevé une augmentation de 39 % des dépréciations du crédit, mais aucune inobservation des ratios de fonds propres (SARB, 2018). Au Rwanda, le taux de couverture des provisions est en hausse depuis l'adoption de l'IFRS 9 et la croissance du crédit reste inférieure à la moyenne de 2017 (graphique 1.1.1). Cela dit, le lien de causalité entre l'adoption de la norme IFRS 9 et la croissance du crédit a été jusqu'à présent difficile à établir (notamment en raison des dispositions transitoires). Les autorités de contrôle de la région devront s'employer à faire respecter la nouvelle norme mondiale, tout en évitant de trop peser sur la capacité des banques à prêter.

Graphique 1.1.1. Rwanda : ratio de couverture des provisions et croissance du crédit



Source : FMI, indicateurs de solidité financière.

Note : Le crédit désigne le total brut des prêts.

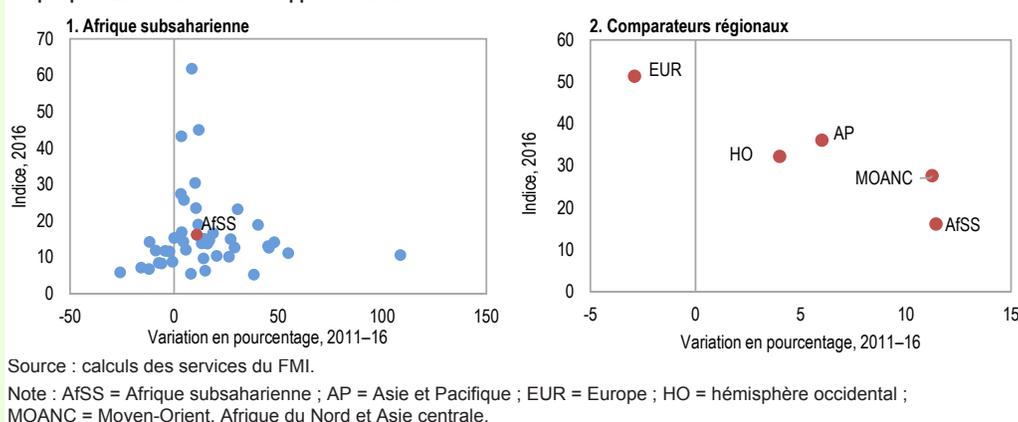
Cet encadré a été préparé par Seung Mo Choi et Amadou Sy.

¹Cependant, le fait de fixer à zéro le montant des provisions pour les titres d'État pourrait fausser les décisions des banques en matière de répartition d'actifs.

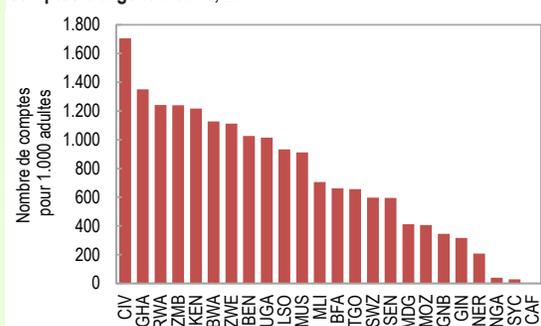
Encadré 1.2. Le développement financier et la croissance de l'argent mobile en Afrique subsaharienne

Si l'on exclut les transactions en argent mobile, le développement financier est plus rapide en Afrique subsaharienne que dans d'autres régions, mais globalement, il reste à la traîne de celles-ci¹. Le développement financier progresse à des rythmes différents d'un pays à l'autre. Il est plus rapide dans les pays qui partaient d'un niveau plus bas (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, République du Congo, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Tchad et Togo). Dans l'ensemble, entre 2011 et 2016, les marchés financiers, bien que peu développés au départ, ont progressé bien plus rapidement que les établissements financiers. Ils ont principalement bénéficié de l'expansion des marchés boursiers et obligataires, tandis que le développement des établissements financiers a été dynamisé par un meilleur accès aux infrastructures bancaires (succursales et guichets automatiques). Les pays d'Afrique subsaharienne ont devancé les pays comparables d'Asie et du Moyen-Orient et d'Asie centrale dans ces catégories, mais ont du retard dans l'expansion financière des secteurs bancaire et non bancaire (graphique 1.2.1).

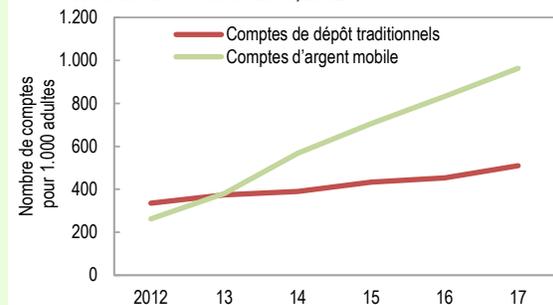
Graphique 1.2.1. Indice de développement financier



Graphique 1.2.2. Afrique subsaharienne : comptes d'argent mobile, 2017



Graphique 1.2.3. Afrique subsaharienne : argent mobile et services bancaires traditionnels, 2012-17



Cet encadré a été préparé par Amadou Sy et Torsten Wezel à partir des conclusions du document FMI, 2019b.

¹Le développement financier est mesuré par l'Indice de développement financier, qui étudie les établissements financiers (bancaires et non bancaires) et les marchés selon trois critères : profondeur, accessibilité et efficacité (Sahay *et al.*, 2015).

Encadré 1.2 (suite)

L'utilisation des comptes d'argent mobile a continué de croître à un rythme plus rapide que dans d'autres régions. En effet, ces comptes sont désormais plus nombreux en Afrique subsaharienne que les comptes de dépôt traditionnels (FMI, 2019a ; graphiques 1.2.1 et 1.2.2).

L'Afrique de l'Est, qui affiche le taux d'utilisation d'argent mobile le plus élevé de l'Afrique subsaharienne, offre des enseignements utiles, car elle a su développer une infrastructure à partir de la demande régionale latente de services financiers mobiles.

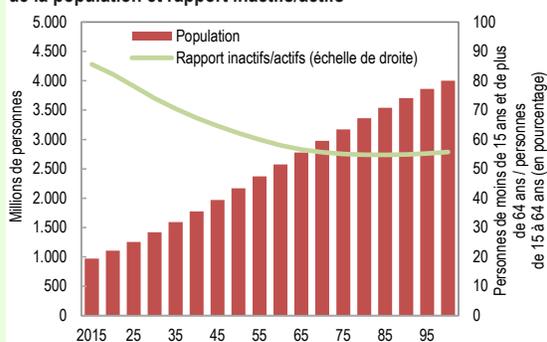
- Les pays d'Afrique de l'Est ont privilégié un modèle réglementaire axé sur les opérateurs de télécommunications : ceux-ci travaillent avec l'autorité de réglementation financière pour établir l'infrastructure des paiements mobiles. Le modèle axé sur les opérateurs s'est montré plus à même d'attirer des usagers que le modèle axé sur les banques, favorisé par d'autres pays d'Afrique subsaharienne.
- En général, les pays d'Afrique de l'Est disposaient d'un fournisseur dominant de services de télécommunication qui possédait une grande part de marché. Par conséquent, ils avaient dès le départ la masse critique d'usagers nécessaires pour que l'argent mobile dépasse le stade du produit à marché de niche. Au Kenya, Safaricom détient environ 70 % du marché ; en Tanzanie Vodacom possède environ la moitié du marché. Cela a permis à la plupart des usagers de paiements mobiles d'exploiter une plateforme unique sans se heurter à des problèmes de compatibilité, même si surviennent alors des considérations quant à la concentration et, éventuellement, à la stabilité du système. De plus en plus, l'interopérabilité des services d'argent mobile permet des transactions entre usagers de différents opérateurs.
- Les pays d'Afrique orientale, en particulier ceux de la Communauté d'Afrique de l'Est, disposent de systèmes nationaux d'identification, qui permettent d'accélérer le rythme d'adoption des paiements mobiles et favorisent des transactions plus sûres.

Encadré 1.3. Évolution démographique et inégalités femmes–hommes dans l'éducation en Afrique subsaharienne

La population de l'Afrique subsaharienne augmente rapidement, ce qui pourrait représenter un dividende démographique. Cette population pourrait doubler au cours des 30 prochaines années, voire quadrupler d'ici à la fin du siècle (graphique 1.3.1). L'arrivée de nombreux jeunes sur le marché du travail est liée à une baisse du rapport inactifs/actifs, car il est attendu que les taux de fécondité baissent par rapport aux niveaux actuels. Ce recul du rapport inactifs/actifs présente d'excellentes perspectives pour la région. En effet, bon nombre de pays en développement d'Asie du Sud et de l'Est dont le rapport de dépendance a diminué ont bénéficié d'un dividende démographique et d'une croissance rapide (FMI, 2015b ; Aiyar et Mody, 2011). Cependant, pour que la région puisse tirer parti de son dividende démographique, la baisse des rapports inactifs/actifs ne suffit pas. Elle doit s'accompagner de la création d'emplois pour absorber les nouveaux venus sur le marché du travail et d'une mise en valeur du capital humain par l'amélioration de la santé et de l'éducation, afin de permettre aux nouveaux travailleurs de percevoir des salaires plus élevés et d'occuper des emplois à plus forte productivité dès le début de leur carrière.

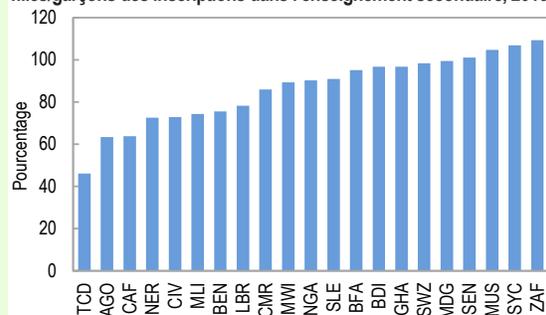
Pour développer le capital humain en vue de stimuler la croissance, il convient de mettre fin aux inégalités femmes–hommes dans l'éducation, ce qui exige des efforts sur plusieurs fronts. Si ces inégalités ont considérablement diminué dans bien des pays du monde, dans certains pays d'Afrique subsaharienne, le nombre de filles inscrites dans l'enseignement secondaire reste inférieur à trois pour quatre garçons (graphique 1.3.2). La hausse des dépenses publiques d'éducation fait partie de la solution. L'amélioration des infrastructures, en particulier des installations d'assainissement et de la santé des femmes, et, dans certains cas, le relèvement de l'âge légal du mariage pour les hommes et les femmes, sont d'autres facteurs liés à de moindres inégalités femmes–hommes dans l'éducation dans tous les pays en développement (Jain–Chandra *et al.*, 2018). Ces politiques doivent s'accompagner de mesures favorisant la participation des femmes à l'économie sur un pied d'égalité, notamment compte tenu des avancées technologiques rapides et de l'automatisation. Dans l'ensemble, ces mesures créeraient des conditions équitables pour les femmes et les hommes et pourraient se traduire par des gains supplémentaires de productivité, de croissance et de stabilité (Cuberes et Teignier, 2016 ; Sahay et Cihak, 2018).

Graphique 1.3.1. Afrique subsaharienne : taille projetée de la population et rapport inactifs/actifs



Source : division de la population des Nations Unies.

Graphique 1.3.2. Échantillon de pays d'Afrique subsaharienne : ratio filles/garçons des inscriptions dans l'enseignement secondaire, 2016



Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

Note : voir à la page vi la liste des abréviations des pays.

BIBLIOGRAPHIE

- Aiyar, S., and A. Mody. 2011. "The Demographic Dividend: Evidence from the Indian States." IMF Working Paper 11/38, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Bouis, R. Forthcoming. "Bank Holdings of Government Securities, Banking Sector Profitability, and Credit to the Private Sector." IMF Working Paper, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Cuberes, D., and M. Teignier. 2016. "Aggregate Effects of Gender Gaps in the Labor Market: A Quantitative Estimate." *Journal of Human Capital*. (10) 1: 1–32.
- Gaspar, V., D. Amaglobeli, M. Garcia-Escribano, D. Prady, and M. Soto. 2019. "Fiscal Policy and Development: Human, Social, and Physical Investment for the SDGs." IMF Staff Discussion Note 19/03, International Monetary Fund, Washington, DC.
- International Monetary Fund (IMF). 2014a. "Staff Guidance Note on Macroprudential Policy." Policy Papers, Washington, DC.
- . 2014b. "Staff Guidance Note on Macroprudential Policy—Considerations for Low Income Countries." Policy Papers, Washington, DC.
- . 2015a. "Making Public Investment More Efficient." IMF Staff Report, Washington, DC, June.
- . 2015b. "How Can Sub-Saharan Africa Harness the Demographic Dividend?" Chapter 2 in *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*, Washington, DC, April.
- . 2016a. "Methodological Note on EBA-Lite." Policy Papers, Washington, DC.
- . 2016b. "Spillovers from China: Financial Channels." Spillover Notes 5, Washington, DC.
- . 2017. "The Impact of Fiscal Consolidation on Growth in sub-Saharan Africa." Chapter 2 in *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*, Washington, DC, October.
- . 2018a. "Regional Spillovers in Sub-Saharan Africa: Exploring Different Channels." Spillover Notes 18/01, Washington, DC.
- . 2018b. "Domestic Revenue Mobilization in Sub-Saharan Africa: What Are the Possibilities?" Chapter 2 in *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*, Washington, DC, April.
- . 2018c. "Balancing Act: Managing the Public Curse." *Finance and Development*, Washington, DC, March.
- . 2019a. "Curbing Corruption." Chapter 2 in the *Fiscal Monitor*, Washington, DC, April.
- . 2019b. "Fintech and Financial Development in Sub-Saharan Africa: A Game Changer?" African Department Paper 19/04, Washington, DC.
- Jain-Chandra, S., K. Kochhar, M. Newiak, Y. Yang, and E. Zoli. 2018. "Gender Equality: Which Policies Have the Biggest Bang for the Buck?" IMF Working Paper 18/105, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Sahay, R. and M. Cihak. 2018. "Women in Finance: A Case for Closing Gaps." IMF Staff Discussion Notes 18/05, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Sahay, R., M. Čihák, P. N'Diaye, A. Barajas, R. Bi, D. Ayala, Y. Gao, A. Kyobe, L. Nguyen, C. Saborowski, K. Svirydzenka, and S. R. Yousef. 2015. "Rethinking Financial Deepening: Stability and Growth in Emerging Markets." IMF Staff Discussion Notes 18/08, International Monetary Fund, Washington, DC.
- South African Reserve Bank (SARB). 2018, Financial Stability Review, Second Edition, Pretoria.
- Timmer, M. P., G. J. de Vries, and K. de Vries. 2015. "Patterns of Structural Change in Developing Countries." In *Routledge Handbook of Industry and Development* edited by J. Weiss and M. Tribe, 65–83. Routledge.

2. Les conséquences économiques des conflits

Les conflits armés, sous leurs différentes formes et manifestations, sont encore très répandus dans le monde¹. Après la diminution du nombre et du degré d'intensité des conflits en Afrique subsaharienne amorcée au début des années 2000, la région a connu un regain de violence ces dernières années, parallèlement à l'augmentation des conflits dans le reste du monde. Dans l'ensemble, environ un tiers des pays de la région ont été touchés par un conflit ces dernières années.

Comme l'histoire l'a souvent montré, les conflits sont la cause de souffrances humaines incommensurables et engendrent des coûts élevés sur les plans économique et social. Les pertes de vies humaines, la destruction d'infrastructures, de capital humain et d'institutions, l'instabilité politique et les incertitudes accrues liées aux conflits peuvent entraver l'investissement et la croissance économique, non seulement au moment des affrontements, mais aussi après, rendant difficile une sortie du « piège du conflit »². En outre, les conflits pèsent généralement sur les dépenses publiques : les recettes tendent à diminuer, du fait de la réduction de l'assiette fiscale, et les recettes militaires, à augmenter. Il s'ensuit un accroissement du déficit budgétaire et de la dette publique ainsi qu'une réorientation des ressources au détriment des dépenses sociales et de développement, ce qui accentue encore la fragilisation des économies due aux conflits.

À l'échelle régionale, les conflits posent un problème supplémentaire du fait des risques de répercussion. Les conflits peuvent se propager aux pays voisins — répercussions directes (Hegre et Sambanis, 2006) —, mais aussi avoir des répercussions indirectes : ralentissement de l'activité économique (par exemple, sous l'effet d'une accentuation des incertitudes ou d'une perturbation des échanges) ou émergence de pressions sociales (en raison, notamment, de l'afflux massif de réfugiés) dans les pays proches, même lorsque ces pays ne prennent pas part au conflit (Murdoch et Sandler, 2002 ; Gomez *et al.*, 2010 ; Qureshi, 2013).

Dans ce contexte, le présent chapitre examine les conséquences économiques des conflits en Afrique subsaharienne en cherchant à répondre à quatre grandes questions :

- Comment ont évolué le nombre et le degré d'intensité des conflits au cours du temps ?
- Quelles sont les conséquences, directes et indirectes (via les effets de contagion), des conflits sur la croissance économique ?
- Comment les conflits ralentissent-ils la croissance économique ?
- Quelles sont les incidences budgétaires des conflits ?

L'analyse développée ici, à partir de données au niveau des pays ou des entités administratives régionales sur un échantillon de 45 pays d'Afrique subsaharienne portant sur la période 1989–2017, montre qu'après avoir culminé à la fin des années 90, le nombre de conflits et de décès liés à des conflits a considérablement diminué dans la région durant la première décennie 2000. Cependant, depuis 2010, le nombre de décès liés à des conflits est reparti à la hausse, en particulier dans la région du Sahel, bien qu'il demeure inférieur au niveau observé dans les années 90. En outre, la nature des conflits a changé ces dernières années : les guerres civiles que le continent a longtemps connues ont été, en grande partie, remplacées par des conflits non étatiques, comme les actes de terrorisme qui prennent des civils pour cible.

Les résultats présentés dans ce chapitre montrent que les conséquences économiques des conflits en Afrique subsaharienne sont importantes et persistantes. En moyenne, les pays en situation de conflit enregistrent une perte de croissance annuelle de 3 points de pourcentage par an, dont les effets cumulés sur le PIB par

Ce chapitre a été préparé par une équipe dirigée par Siddharth Kothari et composée de Xiangming Fang, Lisa Kolovich, Cameron McLoughlin, Monique Newiak, Rasmane Ouedraogo, Brooke Tenison, Jiaxiong Yao et Mustafa Yenice, placée sous la supervision de Mahvash Qureshi et David Robinson.

¹Le terme « conflit » est ici pris au sens large utilisé dans la base de données sur les événements violents géoréférencés constituée par l'université d'Uppsala (Georeferenced Event Dataset) et comprend les guerres civiles et les actes de terrorisme. Il n'englobe généralement pas l'activité criminelle. Voir l'annexe en ligne 2.1 pour plus de détails sur les données.

²Le concept de « piège du conflit » renvoie au cercle vicieux entre conflits et résultats économiques : les conflits freinent la croissance et le développement, ce qui accroît la probabilité qu'un conflit éclate (Collier et Sambanis, 2002).

habitant s'accroissent au fil du temps. Cet impact se produit essentiellement lors de conflits d'intensité élevée (conflits entraînant au moins 5 décès par million de personnes). Quel que soit leur degré d'intensité, cependant, les conflits qui touchent de grands centres économiques et commerciaux ont une incidence plus forte sur la croissance macroéconomique que ceux qui se produisent dans les zones périphériques. Les conséquences des conflits semblent également dépendre de certaines caractéristiques macroéconomiques : des institutions solides et de bons paramètres budgétaires fondamentaux pourraient en limiter l'ampleur.

La diminution de l'investissement, des échanges et de la productivité, ainsi que de la destruction du capital physique et humain (notamment sous l'effet des déplacements forcés et de la dégradation de l'éducation et des soins de santé) sont les principaux facteurs de ralentissement de la croissance imputables aux conflits. Ensemble, ces facteurs entraînent une baisse durable de la capacité de production de l'économie : d'après une analyse contrefactuelle, un pays en situation de conflit voit son PIB réel amputé de 15 % à 20 % au bout de cinq ans par rapport au PIB réel qu'il aurait obtenu en l'absence de conflit.

Ces résultats à l'échelle nationale sont corroborés par des données satellitaires sur l'éclairage nocturne au niveau des entités administratives régionales, qui montrent une diminution statistiquement significative de l'activité nocturne en Afrique subsaharienne durant les conflits, signe que les conflits ont un fort impact sur la croissance économique à l'échelle locale. En outre, les données à l'échelle des entités administratives régionales font apparaître d'importants effets de contagion, ce qui laisse penser qu'un conflit dans un pays freine également la croissance des régions proches, l'effet sur les autres régions représentant un tiers de l'effet du conflit sur le pays en question.

Tout comme la croissance, les finances publiques se dégradent fortement après un conflit : les recettes fiscales réelles chutent en moyenne de plus de 10 % en cas de conflits d'intensité élevée qu'en l'absence de conflit. Ces résultats ne permettent pas d'affirmer que

les conflits ont un effet statistiquement important sur les dépenses publiques totales, mais montrent qu'en général, la composition des dépenses se modifie : les dépenses de capital diminuent au profit des dépenses militaires. En conséquence, le solde budgétaire se détériore et la dette publique augmente nettement durant un conflit.

Cette analyse met en évidence les coûts élevés supportés par les pays en conflit et les redoutables défis auxquels ils font face, et souligne ainsi la nécessité de les éviter, notamment en favorisant la cohésion sociale et un développement économique qui profite à tous³. Dans les pays en conflit, les mesures appliquées devraient viser en priorité à limiter les pertes de capital physique et humain en préservant les dépenses sociales et de développement, et en tentant de préserver le bon fonctionnement des institutions, de façon à atténuer les conséquences économiques délétères des conflits sur le long terme. Il est vrai que la mise en œuvre de telles mesures peut être particulièrement difficile au vu des pressions budgétaires, mais une aide humanitaire coordonnée et bien ciblée et une assistance financière concessionnelle pourraient apporter des ressources bienvenues et créer une marge de manœuvre pour répondre aux ravages causés par les conflits. Par ailleurs, une telle assistance pourrait aussi jouer un rôle essentiel dans les pays souffrant des répercussions des conflits et permettre de protéger les populations déplacées et d'alléger les pressions économiques et sociales qui pèsent souvent sur les pays d'accueil.

NOMBRE ET DEGRÉ D'INTENSITÉ DES CONFLITS

Lors des dernières décennies, l'Afrique subsaharienne a été marquée par de nombreux conflits, dont le degré d'intensité, la nature et la localisation ont évolué au fil du temps. La région a été particulièrement touchée durant les années 90 : sur la période 1990–99, environ 15 pays en moyenne étaient en situation de conflit (soit environ 35 % des pays de la région ; graphique 2.1)⁴. Cette moyenne est tombée à neuf sur la période 2004–12, parallèlement à la diminution des conflits dans le monde. Mais la tendance s'est inversée

³Les études montrent que la faiblesse du développement économique, le manque d'intégration économique, politique et sociale, la dépendance à l'égard des ressources naturelles et l'insuffisance des capacités étatiques sont des causes importantes de conflits (Blattman et Miguel, 2010 ; Banque mondiale et ONU, 2018).

⁴D'après le programme de l'université d'Uppsala sur les données relatives aux conflits (Uppsala Conflict Data Program — UCDP), un pays est considéré comme étant en situation de conflit si l'on recense au moins 25 décès liés au conflit au cours d'une année calendaire. Pour plus de détails, voir l'annexe en ligne 2.1 et Sundberg et Melander (2013).

ces dernières années et le nombre de pays en situation de conflit a culminé à 17 en 2016 (graphique 2.2)⁵.

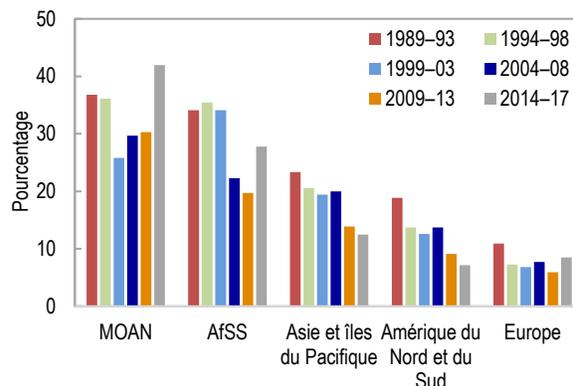
Les conflits en Afrique subsaharienne ont été particulièrement meurtriers. Si le nombre exact de décès liés à des conflits est difficile à déterminer, en particulier dans le cas de conflits de grande envergure et de longue durée, le nombre de décès confirmés atteindrait au moins 825.000 pour la seule décennie commençant en 1990 (plus de deux tiers des décès liés à des conflits dans le monde). Ce lourd bilan s'explique par le génocide des Tutsis au Rwanda, la guerre entre l'Érythrée et l'Éthiopie et les violences prolongées en Angola, au Libéria, en République démocratique du Congo et en Sierra Leone. Comme plusieurs de ces conflits ont cessé au début du siècle, le nombre de décès liés à des conflits dans la région a fortement baissé pour atteindre son plus bas niveau en 2010 avec 2.200 décès. Cependant, la recrudescence des actes de violence ces dernières années a entraîné une hausse des décès liés à des conflits, qui s'élèvent en moyenne à environ 14.000 depuis 2014 (un nombre élevé, mais bien inférieur à la moyenne de 82.000 enregistrée dans les années 90 ; graphique 2.3). Cette évolution fait écho à l'augmentation des décès liés à des conflits dans le monde, essentiellement du fait des violences au Moyen-Orient, en particulier en Syrie.

Le nombre de décès liés à des conflits rapporté à l'ensemble de la population — une mesure du degré d'intensité du conflit — a également varié au cours du temps. Si, en moyenne, dans les années 90, huit pays d'Afrique subsaharienne présentaient un ratio décès liés à des conflits/population situé dans le dernier quartile de la distribution mondiale, ce chiffre était tombé à zéro en 2010. Mais les conflits sont re-devenus très meurtriers depuis 2013 : chaque année, environ quatre pays (en moyenne) sont en proie à un conflit de cette magnitude (cela a été le cas de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Soudan du Sud et de plusieurs pays de la région du Sahel ; graphique 2.4).

Répartition des conflits

La répartition géographique des conflits dans la région a quelque peu changé au fil du temps. Le sud du continent a été globalement épargné par les conflits

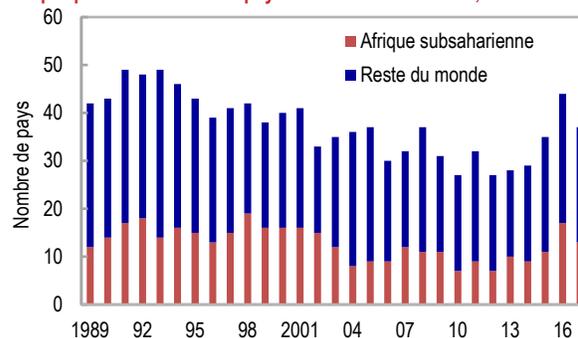
Graphique 2.1. Pourcentage de pays en situation de conflit dans différentes régions du monde



Sources : Uppsala Georeferenced Event Dataset ; calculs des services du FMI.

Note : Les pourcentages correspondent à la part de pays-années où s'est déroulé un conflit pour chaque période. AfSS = Afrique subsaharienne ; MOAN = Moyen-Orient et Afrique du Nord.

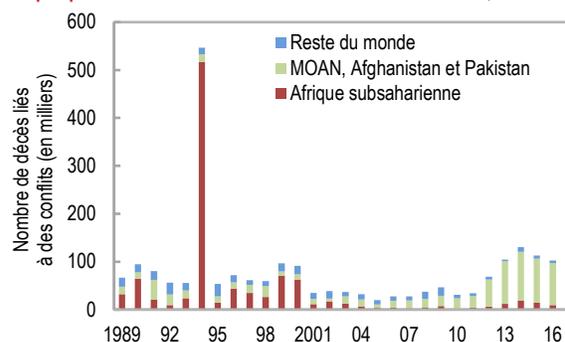
Graphique 2.2. Nombre de pays en situation de conflit, 1989-2017



Sources : Uppsala Georeferenced Event Dataset ; calculs des services du FMI.

Note : Un pays est classé parmi les pays en situation de conflit lors d'une année donnée si l'on y recense au moins 25 décès liés à un conflit.

Graphique 2.3. Nombre total de décès liés à des conflits, 1989-2017

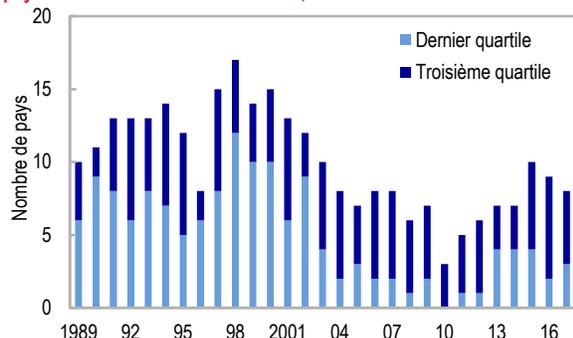


Sources : Uppsala Georeferenced Event Dataset ; calculs des services du FMI.

Note : Les chiffres correspondent aux décès confirmés et pourraient être sous-estimés dans la mesure où les articles de presse et les comptes rendus historiques ne couvrent pas tous les actes de violence perpétrés lors de conflits. MOAN = Moyen-Orient et Afrique du Nord.

⁵La diminution des conflits dans la région durant la première décennie 2000 s'explique par plusieurs facteurs, dont la fin de la Guerre froide et le renforcement des mécanismes de réduction des conflits, en particulier les missions internationales de maintien de la paix et la diplomatie régionale (voir Strauss, 2012).

Graphique 2.4. Afrique subsaharienne : pays en situation de conflit intense, 1989–2017



Sources : Uppsala Georeferenced Event Dataset ; calculs des services du FMI.

Note : Les pays sont répartis en quartiles selon la distribution mondiale des décès liés à des conflits par rapport à la population (dans les pays en situation de conflit). Le dernier quartile correspond à environ 29 décès liés à un conflit par million de personnes.

depuis le début siècle, mais la situation est toute autre ailleurs (tableau 2.1 ; graphique 2.4 de l'annexe en ligne). S'agissant des différents types de pays (pays riches ou pauvres en ressources naturelles), les conflits continuent d'être plus nombreux dans les pays exportateurs de pétrole et plus rares dans les pays pauvres en ressources naturelles.

Alors que le nombre total de conflits dans la première décennie 2000 a diminué dans l'ensemble des régions et des groupes de revenus par rapport aux années 90, la région du Sahel a connu un important regain de violence après l'an 2000, en particulier depuis 2010

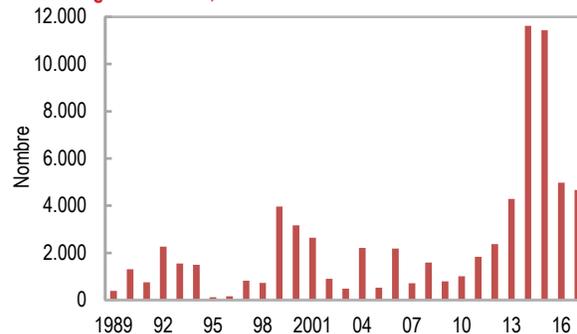
Tableau 2.1. Afrique subsaharienne : part des pays en situation de conflit par région géographique et par catégorie économique

1. Régions géographiques		
	Avant 2000	Après 2000
Afrique centrale	42,4	36,4
Afrique orientale	35,2	27,4
Afrique occidentale	35,2	24,4
Afrique australe	20,0	1,1
2. Catégories de pays		
	Avant 2000	Après 2000
Pays exportateurs de pétrole	52,0	39,9
Autres pays riches en ressources naturelles	35,2	25,2
Pays pauvres en ressources naturelles	29,3	20,5

Sources : Uppsala Georeferenced Event Dataset ; calculs des services du FMI.

Note : Le tableau donne le pourcentage de pays-années en situation de conflit dans chaque groupe. La classification des pays est présentée au tableau 2.2 de l'annexe en ligne.

Graphique 2.5. Nombre de décès liés à des conflits dans la région du Sahel, 1989–2017



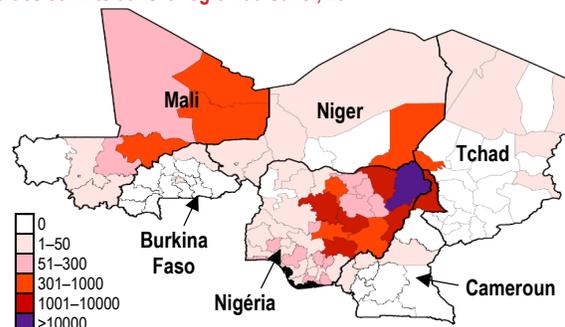
Sources : Uppsala Georeferenced Event Dataset ; calculs des services du FMI.

(graphique 2.5). Dans les pays de la région du Sahel, le bassin du lac Tchad (frontière entre le Nigéria, le Cameroun, le Tchad et le Niger) a enregistré une augmentation particulièrement importante des actes de violence entre 2010 et 2017, le nombre de morts dans la région représentant respectivement 77 % et environ 40 % de l'ensemble des décès liés à des conflits dans la région du Sahel et en Afrique subsaharienne (graphique 2.6)⁶.

Nature des conflits

En principe, il est possible de distinguer les conflits selon certains aspects, comme les acteurs concernés (étatiques ou non), les motivations (religieuses, politiques, ethniques), la localisation (conflit limité à un pays ou non, conflit touchant un centre ou une zone périphérique), etc. Dans la pratique cependant, ces catégories ne s'excluent pas mutuellement et font

Graphique 2.6. Répartition géographique des décès liés à des conflits dans la région du Sahel, 2011–17

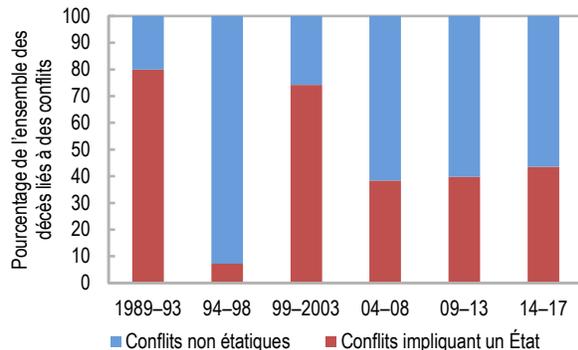


Sources : Uppsala Georeferenced Event Dataset ; calculs des services du FMI.

⁶Dans ce chapitre, la région du Sahel comprend le Burkina Faso, le Cameroun, le Mali, le Niger, le Nigéria et le Tchad, et le bassin du lac Tchad recouvre les États de Yobe, de Borno et d'Adamawa au Nigéria, le département de Diffa au Niger, la province du Lac au Tchad et la région de l'Extrême-Nord au Cameroun.

Graphique 2.7. Afrique subsaharienne : types de conflits

1. Décès liés à des conflits selon le type de conflit, 1989–2017



Sources : Uppsala Georeferenced Event Dataset ; calculs des services du FMI.

Note : La période 94–98 comprend le génocide des Tutsis au Rwanda, classé parmi les conflits non étatiques, car il prenait pour cible des civils.

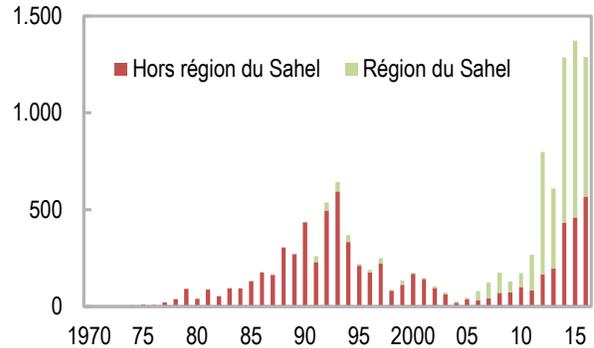
parfois intervenir une part d'appréciation subjective. En outre, les informations disponibles sont parfois insuffisantes pour opérer une classification.

Malgré ces limites, le présent chapitre s'appuie sur les données disponibles relatives aux conflits impliquant un État et aux conflits non étatiques (qui opposent d'autres groupes armés organisés) pour distinguer plusieurs types de conflits. Ces données montrent que les conflits de grande envergure impliquant un État comme ceux qu'ont connus l'Angola, l'Érythrée, l'Éthiopie et la Sierra Leone expliquent l'essentiel des évolutions des décès liés à des conflits en Afrique subsaharienne avant l'an 2000 (graphique 2.7, page 1)⁷. Depuis, en revanche, la part des décès liés à des conflits non étatiques — c'est-à-dire les conflits opposant deux groupes armés non étatiques, ainsi que les actes de violence commis par des groupes armés organisés contre des civils, comme les attaques terroristes — s'est fortement accrue. Le nombre d'incidents terroristes a augmenté dans la région du Sahel, mais aussi dans le reste de l'Afrique subsaharienne, le Kenya, le Nigéria et la République démocratique du Congo étant les pays les plus touchés (graphique 2.7, page 2 ; graphique 2.2 de l'annexe en ligne)⁸.

⁷La base de données sur les événements violents géoréférencés constituée par l'université d'Uppsala (Uppsala Georeferenced Event Dataset) distingue les conflits impliquant un État (opposant deux groupes organisés dont au moins un est un État) ; les conflits non étatiques (opposant deux groupes organisés non étatiques) ; et les actes de violence unilatérale (perpétrés par un groupe armé, étatique ou non, à l'encontre de civils). Étant donné que la plupart des conflits unilatéraux opposent des acteurs non étatiques, les deux dernières catégories sont désignées conjointement sous le terme de conflits non étatiques dans ce chapitre.

⁸Les données sur les actes de terrorisme recensés dans la base de données sur le terrorisme dans le monde (Global Terrorism Database) présentent une rupture structurelle en 2012, en raison d'un changement dans la méthode de collecte de données qui a vraisemblablement entraîné une augmentation du nombre d'actes recensés. Après 2012, en revanche, la méthodologie est restée la même, ce qui signifie que la hausse brutale du nombre d'actes de terrorisme après 2013 résulte bien d'une intensification de l'activité terroriste (voir l'annexe en ligne 2.1 pour plus de détails).

2. Afrique subsaharienne : actes de terrorisme, 1970–2016



Sources : Global Terrorism Database ; calculs des services du FMI.

Note : Les calculs sont tributaires du changement de méthodologie adopté par la base de données Global Terrorism Database en 2012 (voir l'annexe en ligne pour plus de détails).

Persistence des conflits

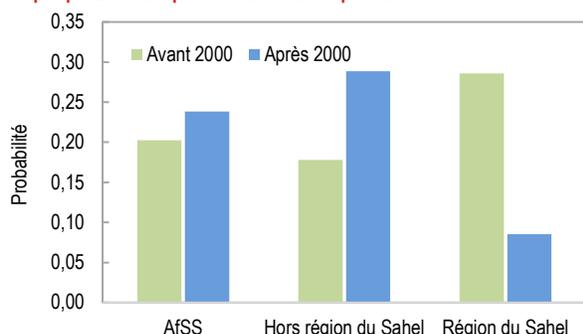
Les conflits qui touchent l'Afrique subsaharienne sont généralement longs, bien que la durée des conflits varie fortement dans la région (graphique 2.7 de l'annexe en ligne). Si certains pays comme la République démocratique du Congo et le Nigéria ont connu des situations de conflit durant l'essentiel de la période étudiée (respectivement 29 ans et 27 ans), la durée médiane des conflits dans la région était d'environ quatre ans.

Cependant, la durée des conflits a globalement diminué avec le temps : la probabilité qu'un pays sorte d'un conflit est passée de 20 % avant 2000 à environ 24 % après. Cette tendance globale ne se vérifie pas dans la région du Sahel, où les conflits sont devenus beaucoup plus longs après l'an 2000 (graphique 2.8 ; tableau 2.3 de l'annexe en ligne).

Déplacement de populations

Une conséquence importante des conflits en Afrique subsaharienne, comme dans les autres régions du monde, est le déplacement de populations. Ce phénomène entraîne des coûts considérables sur les plans

Graphique 2.8. Afrique subsaharienne : probabilité de sortie de conflit



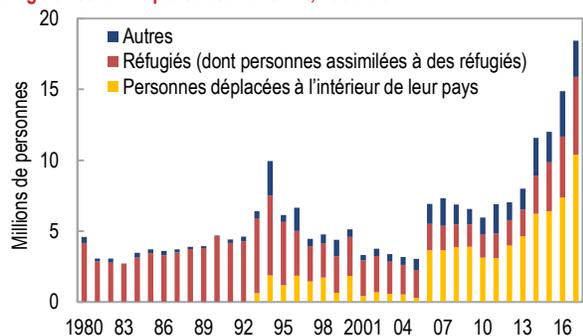
Sources : Uppsala Georeferenced Event Dataset ; calculs des services du FMI.

Note : Les bâtons représentent la probabilité qu'un pays en situation de conflit une année donnée ne soit plus en situation de conflit l'année suivante.

économique, budgétaire et social pour la région touchée par le conflit, mais aussi pour les régions voisines qui accueillent les populations déplacées. Au fil du temps, le nombre de personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR-ONU) issues de pays d'Afrique subsaharienne (dont les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les demandeurs d'asile et les réfugiés) a plus que triplé, passant de moins de 5 millions dans les années 80 à 18 millions en 2017 (graphique 2.9), sachant que le nombre de personnes déplacées augmente avec l'intensité du conflit (graphique 2.9 de l'annexe en ligne).

Il est à noter que, depuis 2017, la majorité des près de 6 millions de réfugiés et du million de demandeurs d'asile originaires d'Afrique subsaharienne se sont

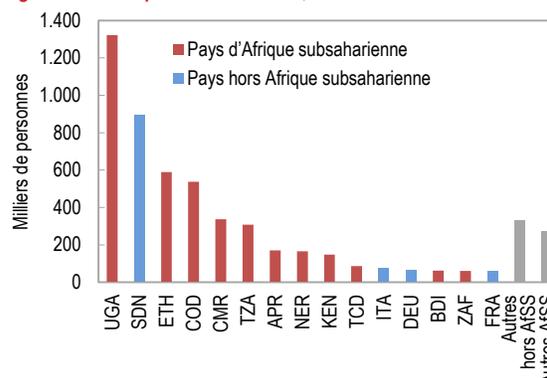
Graphique 2.9. Personnes relevant du HCR-ONU originaires d'Afrique subsaharienne, 1980-2017



Source : Base de données du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR-ONU).

Note : Peu de données sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays sont disponibles avant 2006. La catégorie « Autres » comprend les demandeurs d'asile, les réfugiés rapatriés, les personnes déplacées dans leur pays retournées dans leur lieu d'origine, les apatrides et les autres personnes relevant de l'HCR-ONU.

Graphique 2.10. Destination des réfugiés originaires d'Afrique subsaharienne, 2017



Source : Base de données du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Note : voir à la page vi la liste des abréviations des pays.

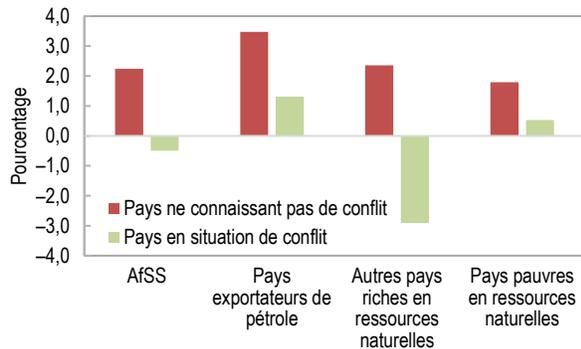
réinstallés dans la région, le nombre de personnes cherchant refuge dans les pays avancés étant relativement faible (graphique 2.10). Les réfugiés représentaient plus de 3 % de la population en Ouganda et au Tchad en 2017 (seuls le Liban, la Jordanie et la Turquie ont un ratio plus élevé, du fait de la crise syrienne, voir graphique 2.8 de l'annexe en ligne)⁹. De même, le nombre de personnes déplacées a considérablement augmenté dans la région : il a été multiplié par cinq, passant de moins de 2 millions à plus de 10 millions au cours des deux dernières décennies (graphique 2.10 de l'annexe en ligne). Les pays de la région qui comptent le plus de personnes déplacées sont la République démocratique du Congo (4,4 millions de personnes), le Soudan du Sud (1,9 million) et le Nigéria (1,7 million), dont la situation est dans une certaine mesure comparable à la celle de la Syrie (6,2 millions) et de l'Iraq (2,6 millions) en 2017 (graphique 2.11 de l'annexe en ligne).

CONFLITS ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Quelles sont les conséquences des conflits sur la croissance économique en Afrique subsaharienne ? Une simple comparaison des taux de croissance des pays en situation de conflit et des autres montre que la croissance du PIB réel est, en moyenne, environ 2,5 points de pourcentage plus faible en cas de conflit (graphique 2.11), l'écart le plus important se produisant en cas de conflit d'intensité élevée (graphique 2.13 de l'annexe en ligne). Si la croissance tend à être plus lente en période de conflit dans l'ensemble des groupes de pays, les pays exportateurs de produits de base

⁹Voir Banque mondiale (2016) pour une étude approfondie de la gestion des réfugiés en Ouganda, ainsi que du rôle joué par les lois progressistes en faveur des réfugiés en matière de liberté de circulation et d'accès au marché du travail.

Graphique 2.11. Afrique subsaharienne : taux de croissance moyen par catégorie de pays



Source : calculs des services du FMI.

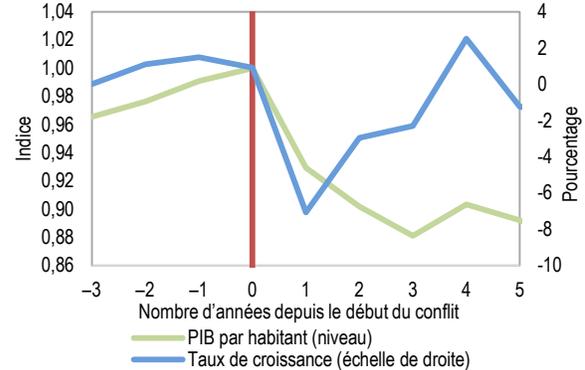
Note : Un pays est classé parmi les pays en situation de conflit lors d'une année donnée si l'on y recense au moins 25 décès liés à un conflit.

(en particulier, les exportateurs de produits de base autres que le pétrole) sont ceux qui ont le plus pâti des conflits, en partie parce que nombre d'entre eux ont connu des conflits d'intensité élevée (République centrafricaine, Libéria, République démocratique du Congo et Sierra Leone ; graphique 2.11).

Lorsqu'il est possible de déterminer précisément le début d'un conflit d'intensité élevée, il apparaît que l'effet du conflit sur la croissance est, en général, plus important au cours de la première année, après quoi, il diminue progressivement (graphique 2.12)¹⁰. Cependant, comme les taux de croissance restent négatifs en moyenne sur une longue période, l'effet cumulé sur la production augmente avec le temps : le PIB réel par habitant perd 12 % cinq ans après le début du conflit (graphique 2.12).

Ces résultats sont corroborés par une analyse empirique plus rigoureuse prenant en compte d'autres déterminants classiques de la croissance, qui montre que les conflits ont un important effet négatif sur la croissance économique en Afrique subsaharienne. Une augmentation de l'intensité du conflit, de l'absence de conflit à une situation de conflit appartenant au dernier quartile (29 décès liés à un conflit par million de personnes) est, en moyenne, liée à une baisse de

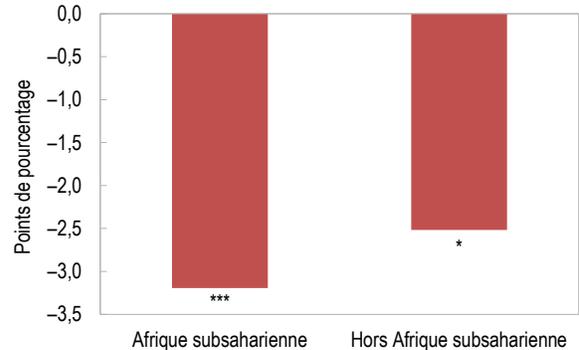
Graphique 2.12. Afrique subsaharienne : épisodes de conflit et taux de croissance et pertes de PIB par habitant cumulées



Source : calculs des services du FMI.

Note : Les calculs sont effectués sur la base des 11 épisodes de conflit définis au tableau 2.9 de l'annexe en ligne. Les taux de croissance médians des 11 épisodes de conflit sont utilisés à chaque horizon. Le PIB par habitant est ramené à 1 avant le début du conflit et les pertes cumulées sont obtenues à partir du taux de croissance médian.

Graphique 2.13. Pays émergents et pays en développement : effet de l'augmentation de l'intensité du conflit sur la croissance



Source : calculs des services du FMI.

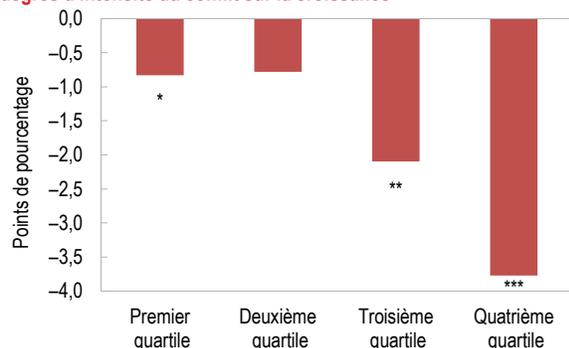
Note : Les calculs sont effectués sur la base d'une augmentation de l'intensité du conflit allant de l'absence de conflit à un conflit appartenant au 75^e centile. Pour plus de détails, voir les colonnes 1 et 2 du tableau 2.4 de l'annexe en ligne. ***, ** et * dénotent des seuils de significativité de 1 %, 5 % et 10 %, respectivement.

la croissance du PIB réel par habitant de 3,2 points de pourcentage par an (graphique 2.13)¹¹. Ces résultats restent les mêmes dans l'ensemble lorsque l'on remédie aux problèmes de causalité inverse entre croissance et conflit à l'aide de différentes approches¹².

¹⁰Les conflits étudiés sont les suivants : Libéria, 1990 ; Sierra Leone, 1991 ; Burundi, 1993 ; République démocratique du Congo, 1996 ; République du Congo, 1997 ; Éthiopie, 1998 ; Érythrée, 1998 ; Guinée Bissau, 1998 ; Côte d'Ivoire, 2002 ; Mali, 2012 ; République centrafricaine, 2013. Pour plus de détails, voir le tableau 2.9 de l'annexe en ligne.

¹¹Compte tenu des valeurs extrêmes du ratio décès liés à des conflits/population, l'analyse utilise dans les régressions de croissance une mesure de ce ratio exprimée en centile. Pour des précisions techniques, voir l'annexe en ligne.

¹²En particulier, ces résultats restent les mêmes lorsque l'on applique la méthode des moments généralisés en différence et en système dans laquelle on utilise des valeurs retardées comme variable instrumentale des conflits (voir l'annexe en ligne) et lorsque l'on tient compte d'épisodes de conflits particuliers n'ayant pas été précédés d'une période d'activité économique particulièrement faible (voir discussion ci-après). Les mêmes résultats sont les mêmes lorsque l'on utilise une autre variable de conflit issue de la base de données UCDP, qui porte uniquement sur les conflits impliquant un État, mais qui remonte à 1946.

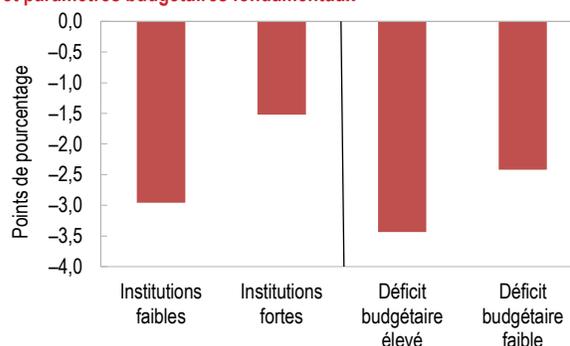
Graphique 2.14. Afrique subsaharienne : effet de différents degrés d'intensité du conflit sur la croissance

Source : calculs des services du FMI.

Note : Les quartiles sont calculés à partir de la distribution mondiale des décès liés à des conflits par rapport à la population (dans les pays comptant au moins 1 décès lié à un conflit). Les bâtons correspondent à l'écart entre la croissance d'un pays en cas de conflit et en l'absence de conflit. Les valeurs indiquées reposent sur les résultats de régression présentés à la colonne 1 du tableau 2.6 de l'annexe en ligne. ***, ** et * dénotent des seuils de significativité de 1 %, 5 % et 10 %, respectivement.

Les conflits d'intensité élevée (à savoir ceux qui causent au moins 5 décès par million de personnes ; graphique 2.14) expliquent l'essentiel de la variable conflit. Ce résultat est similaire à celui obtenu par Rother *et al.* (2016), qui montre également que les conflits d'intensité élevée au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont des effets plus importants que les autres. En outre, des données montrent que les actes de violence dans les centres économiques ou urbains ont un effet plus marqué sur la croissance que ceux se produisant dans les zones périphériques (tableau 2.4 de l'annexe en ligne). S'agissant du type de conflits, aucun élément probant n'étaye l'existence d'un effet différentiel, et tant les conflits impliquant un État que les conflits non étatiques ont un effet statistiquement important sur la croissance (graphique 2.12 de l'annexe en ligne ; tableau 2.7 de l'annexe en ligne).

L'effet des conflits sur la croissance, en revanche, semble dépendre de certaines caractéristiques macro-économiques, en particulier de la qualité des institutions et des paramètres fondamentaux budgétaires, au moment du déclenchement du conflit (graphique 2.15). Plus précisément, une augmentation de l'intensité du conflit s'accompagne d'une baisse de la croissance d'environ 1,5 point de pourcentage dans un pays ayant des institutions relativement solides

Graphique 2.15. Effet de l'augmentation de l'intensité du conflit sur la croissance : rôle des institutions et paramètres budgétaires fondamentaux

Source : calculs des services du FMI.

Note : Les calculs sont effectués sur la base d'une augmentation de l'intensité du conflit allant de l'absence de conflit à un conflit appartenant au 75^e centile. « Institutions faibles » désigne les pays appartenant au 25^e centile en matière de qualité institutionnelle selon l'indice établi par l'ICRG. « Institutions fortes » désigne les pays appartenant au 75^e centile selon cet indice. « Déficit budgétaire élevé » et « Déficit budgétaire faible » désignent un solde budgétaire de -5 % et de 0 %, respectivement. Pour plus de détails, voir les colonnes 4 et 5 du tableau 2.4 de l'annexe en ligne.

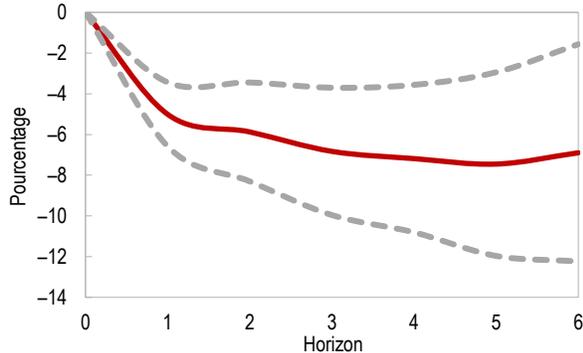
(pays appartenant au dernier quartile d'après l'Indicateur de qualité des institutions) et de 3 points de pourcentage dans les pays dotés d'institutions moins solides (pays appartenant au premier quartile)¹³. De même, les pays présentant de moins bons paramètres fondamentaux budgétaires, c'est-à-dire un déficit budgétaire ou un niveau d'endettement plus élevé, enregistrent une plus forte baisse de leur croissance, probablement parce qu'ils disposent d'une plus faible marge de manœuvre pour réparer les dégâts causés par les conflits. En particulier, la croissance diminue de 2,4 points de pourcentage lorsqu'un conflit touche un pays affichant un déficit budgétaire négligeable et de 3,4 points de pourcentage si le déficit représente 5 % du PIB (graphique 2.15 ; tableau 2.4 de l'annexe en ligne)¹⁴.

En outre, les effets des conflits sont dynamiques et subsistent au moins cinq ans après le début du conflit (graphique 2.16). D'après des estimations, le déclenchement d'un conflit d'intensité élevée (conflit causant 29 décès par million ou appartenant au 75^e centile) ferait baisser la production par habitant de 5 % la première année et de 7,5 % au bout de cinq ans, effet qui resterait statistiquement significatif.

¹³L'effet des conflits peut dépendre de la solidité des institutions, mais les conflits peuvent également miner la qualité des institutions, ce qui aggrave alors leurs conséquences.

¹⁴S'agissant d'autres facteurs, les résultats montrent également l'existence d'un lien statistiquement significatif entre croissance, d'une part, et investissement et ouverture commerciale, d'autre part. Voir l'annexe 2.1 en ligne pour plus de détails.

Graphique 2.16. Réponse impulsionnelle du PIB par habitant face à un choc sur l'intensité du conflit



Source : calculs des services du FMI.

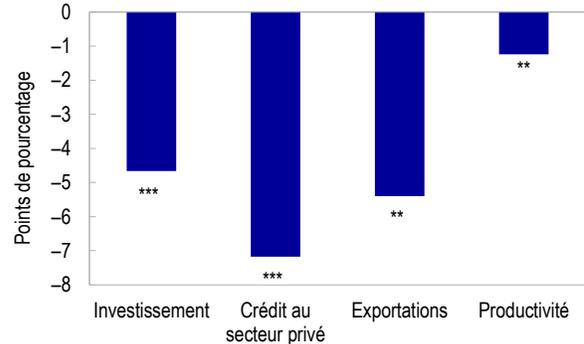
Note : Les calculs sont effectués sur la base d'une augmentation de l'intensité du conflit au 75^e centile de la distribution mondiale, déterminée à l'aide d'une méthode de projections locales (voir l'annexe 2.1 en ligne). Les lignes grises en tiret correspondent à un intervalle de confiance de 90 %.

Facteurs de désorganisation

De quelles façons les conflits engendrent-ils généralement des effets si importants et si durables ? Une analyse empirique montre que l'investissement et les échanges, déterminants significatifs de la croissance économique en Afrique subsaharienne, sont particulièrement touchés par les conflits. L'augmentation de l'intensité du conflit, de l'absence de conflit à une situation de conflit appartenant au dernier quartile, est liée à une baisse de la croissance réelle de l'investissement de 4,5 points de pourcentage, en partie sous l'effet d'un repli de la croissance du crédit au secteur privé. En outre, les conflits freinent également la croissance des exportations et de la productivité respectivement de 5,5 points de pourcentage et de 1,3 point de pourcentage (graphique 2.17).

Ce ralentissement de la croissance de la productivité, de l'investissement et des exportations pourrait s'expliquer par différents facteurs, notamment une accentuation des inquiétudes quant à la situation sécuritaire peu propice à l'activité économique ; une perturbation des itinéraires commerciaux (comme autour du bassin du lac Tchad en raison de l'insurrection de Boko Haram ; voir Banque africaine de développement, 2018) ; la destruction du capital humain et d'infrastructures physiques ; le déplacement de travailleurs qualifiés ; la désorganisation et l'affaiblissement des institutions et une augmentation des incertitudes politiques et économiques amenant les investisseurs à repousser les investissements à long terme.

Graphique 2.17. Afrique subsaharienne : effet des conflits sur l'investissement, les exportations et la productivité



Sources : calculs des services du FMI.

Note : Les calculs sont effectués sur la base d'une augmentation de l'intensité du conflit allant de l'absence de conflit à un conflit appartenant au 75^e centile. Pour plus de détails, voir le tableau 2.8 de l'annexe en ligne. ***, ** et * dénotent des seuils de significativité de 1 %, 5 % et 10 %, respectivement.

Bien-être social

Il est évident que les conflits entraînent une destruction du capital humain en raison de leurs effets sur l'éducation et la santé. En moyenne, les taux de scolarisation des filles et des garçons dans l'enseignement primaire sont, respectivement, près de 13 points de pourcentage et de 9 points de pourcentage inférieurs en cas de conflit d'intensité élevée qu'en l'absence de conflit (graphique 2.18, page 1).

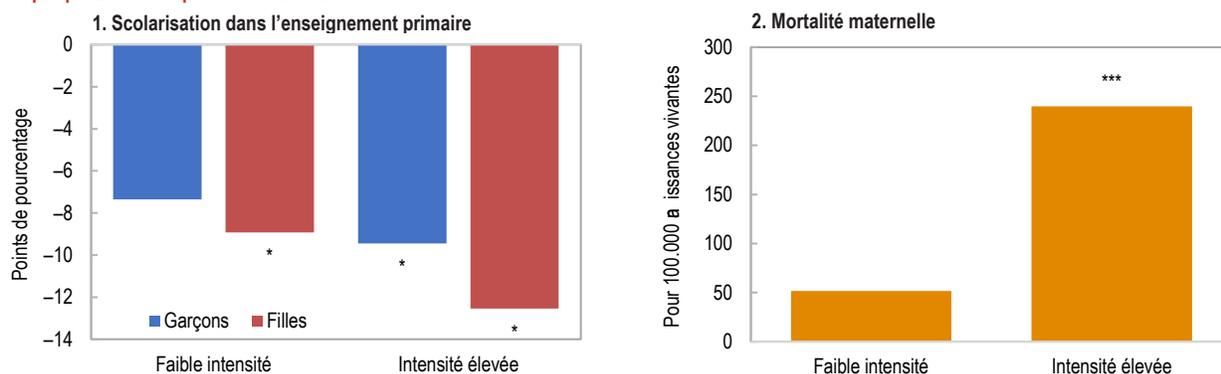
S'agissant de la santé, l'espérance de vie est nettement plus faible durant les conflits, en partie du fait des décès directement causés par les conflits. D'autres indicateurs de santé publique, comme la mortalité maternelle, se dégradent également (graphique 2.18, page 2).

En outre, les femmes et les enfants souffrent souvent davantage des conflits que le reste de la population : les conflits accroissent les taux de malnutrition des enfants ainsi que les actes de violence fondés sur le genre, qui rendent difficile l'accès des femmes à l'éducation et à des opportunités professionnelles (encadré 2.1). Ces conséquences sociales, souvent profondes et durables, permettent d'expliquer la persistance des effets des conflits sur la croissance.

Pertes durables de production

Compte tenu des conséquences négatives du conflit sur la croissance économique et le bien-être social, quelle est l'ampleur de la perte de production à long terme ? Il est difficile de déterminer le niveau

Graphique 2.18. Afrique subsaharienne : indicateurs sociaux

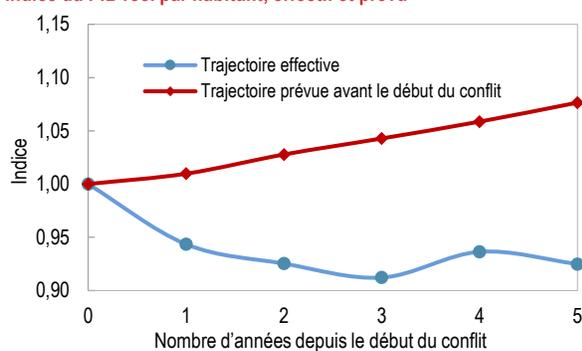


Sources : banque mondiale, base de données des indicateurs du développement dans le monde ; calculs des services du FMI.

Note : Les barres montrent la différence entre la scolarisation dans l'enseignement primaire et la mortalité maternelle en cas de conflit et en l'absence de conflit, en tenant compte des effets (décalés) temporels fixes et des niveaux de revenu. « Faible intensité » désigne un conflit dont le nombre de victimes est inférieur à la médiane de la distribution mondiale des décès liés à des conflits par rapport à la population. « Intensité élevée » désigne un conflit dont le nombre de victimes est supérieur à cette médiane. ***, ** et * dénotent des seuils de significativité de 1 %, 5 % et 10 %, respectivement.

de production si le conflit n'avait pas eu lieu, mais il peut s'avérer utile de comparer le PIB réel par habitant projeté avant le déclenchement du conflit et sa valeur effective après le début du conflit. Une telle comparaison dans le cas de dix grands conflits, menée à partir des prévisions issues de la base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI, révèle qu'au moment du déclenchement du conflit ($t = 1$), le taux de croissance médian effectif chute à -6% par rapport au taux de croissance de 1% prévu, ce qui revient à une baisse du PIB réel par habitant d'environ 7% (graphique 2.19)¹⁵.

Graphique 2.19. Afrique subsaharienne : indice du PIB réel par habitant, effectif et prévu



Source : calculs des services du FMI.

Note : Les calculs sont effectués sur la base de l'échantillon de 10 épisodes de conflit définis au tableau 2.9 de l'annexe en ligne.

Cinq ans après le début du conflit, le PIB par habitant est en moyenne 8% inférieur à son niveau d'avant le conflit, alors qu'il aurait dû augmenter de 7% d'après les prévisions, ce qui permet de situer la baisse du PIB par habitant due au conflit à environ 15% .

Ces conclusions sont similaires à celles obtenues en appliquant la méthode du contrôle synthétique, qui consiste à créer, pour chaque épisode de conflit, un groupe de contrôle synthétique (moyenne pondérée des pays ne connaissant pas de conflit) ayant des caractéristiques similaires à celles du pays en situation de conflit avant le début des actes de violence. Ces résultats montrent que cinq ans après le début du conflit, le groupe de contrôle synthétique a enregistré une hausse de son PIB par habitant de 12% en moyenne, tandis que les pays en situation de conflit ont vu leur PIB par habitant diminuer de 10% (graphique 2.20)¹⁶.

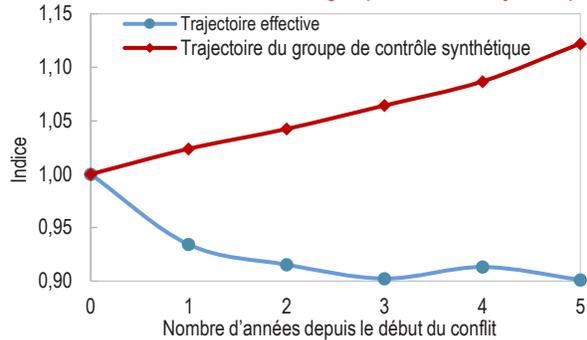
GÉOGRAPHIE ET CONFLITS

Les conflits en Afrique subsaharienne se concentrent souvent dans des régions particulières d'un pays ; de fait, dans un pays en situation de conflit, seuls 40% en moyenne des entités administratives régionales enregistrent des décès (graphique 2.14 de l'annexe

¹⁵De façon à tenir compte de tout biais d'optimisme, les prévisions des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM) pour chaque pays sont corrigées du biais moyen des prévisions de croissance. Voir l'annexe en ligne 2.1 pour plus de détails. Les dix conflits étudiés correspondent à l'ensemble des épisodes de violence figurant dans le tableau 2.9 de l'annexe, à l'exception du Libéria (1990), car les prévisions des PEM ne sont disponibles qu'à partir de 1991. Voir le graphique 2.17 de l'annexe en ligne pour chaque pays.

¹⁶Les dix conflits étudiés correspondent à l'ensemble des épisodes de violence figurant dans le tableau 2.9 de l'annexe en ligne à l'exception de l'Érythrée, en raison d'un manque de données sur les variables de contrôle pour ce pays.

Graphique 2.20. Afrique subsaharienne : indice du PIB réel par habitant, valeur effective et valeur du groupe de contrôle synthétique



Source : calculs des services du FMI.

Note : Les calculs sont effectués sur la base de l'échantillon de 10 épisodes de conflit définis au tableau 2.9 de l'annexe en ligne. Pour des détails sur la méthode de contrôle synthétique, voir la section III de l'annexe en ligne 2.1.

en ligne). C'est pourquoi l'effet des conflits est rarement uniforme sur l'ensemble du territoire d'un pays. Cependant, le manque de données sur l'activité économique ventilées géographiquement fait qu'il est difficile d'étudier l'impact du conflit à l'échelle locale, tout comme ses possibles effets de contagion aux régions voisines dans le pays en question ou dans d'autres pays.

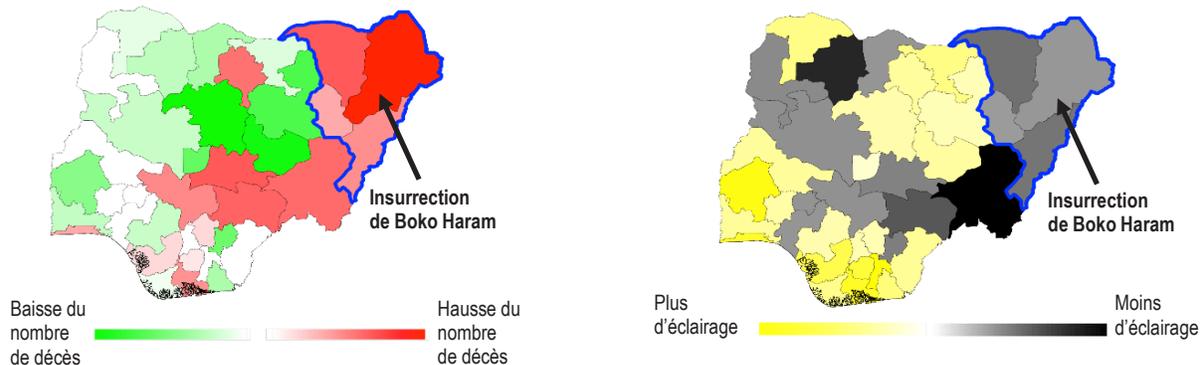
Afin d'analyser les effets des conflits là où ils se produisent et leurs répercussions, on utilise des données satellitaires sur l'éclairage nocturne comme variable de substitution à l'activité économique réelle.

Ces données montrent que l'activité économique dans le Nord-Est du Nigéria, par exemple, a diminué après 2010 lorsque l'insurrection de Boko Haram a gagné en intensité (graphique 2.21).

Une analyse économétrique confirme l'existence d'un effet négatif économiquement et statistiquement important sur l'évolution de l'éclairage nocturne au niveau des entités administratives régionales. Les conflits causant la mort de plus de 100 personnes (autour de la médiane de la distribution des décès liés à des conflits au niveau des entités administratives régionales) sont associés à une diminution, en moyenne, de 17 points de pourcentage de l'éclairage nocturne en Afrique subsaharienne, ce qui correspond une baisse d'environ 6,5 % de la croissance du PIB réel au niveau des entités administratives régionales (graphique 2.22).

Outre les répercussions directes des conflits en Afrique subsaharienne, il apparaît également que les conflits ont d'importantes répercussions indirectes dans les pays voisins, dont l'ampleur diminue avec la distance. En particulier, en tenant compte des effets fixes pays et temps, le fait que les pays voisins dans un rayon de moins de 500 kilomètres enregistrent 100 décès est lié à un ralentissement de la croissance d'environ 2 points de pourcentage, cet effet étant statistiquement non significatif pour des pays plus éloignés (graphique 2.22)¹⁷.

Graphique 2.21. Nigéria : évolution du conflit et variation de l'éclairage nocturne, entre 2008–10 et 2011–13

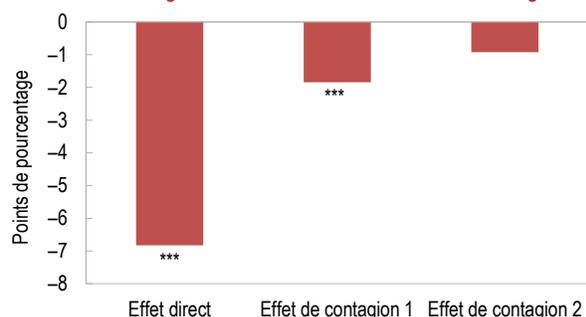


Source : calculs des services du FMI.

Note : Dans chaque État, la plage 1 indique la différence entre le nombre de décès enregistré en 2011–13 et en 2008–10, et la plage 2, la variation moyenne de l'éclairage nocturne entre ces deux périodes.

¹⁷Des études de plus en plus nombreuses montrent que l'éclairage nocturne est une bonne variable de substitution du PIB réel (Henderson, Storeygard et Weil, 2012 ; graphique 2.15 de l'annexe en ligne). L'éclairage nocturne est une donnée indépendante par nature. Il risque donc moins d'être affecté par une erreur de mesure systématique et constitue une variable utile pour étudier les pays en situation de conflit, car se pose alors généralement un problème de disponibilité ou de fiabilité des données. Pour les détails techniques sur les données et la méthodologie d'estimation, voir l'annexe 2.1 en ligne.

Graphique 2.22. Afrique subsaharienne : conflit et activité économique au niveau des entités administratives régionales déterminée en fonction de l'éclairage nocturne et des effets directs et de contagion



Source : calculs des services du FMI.

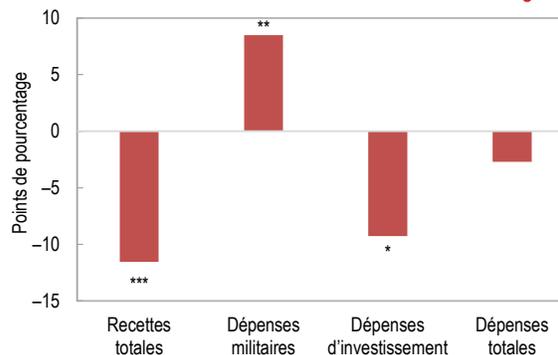
Note : L'effet de 100 décès liés à un conflit au niveau de l'administration régionale est mesuré avec pour hypothèse une élasticité de 2,5 entre l'éclairage nocturne et le PIB. « Effet direct » désigne l'effet des décès au sein même de l'entité administrative régionale. « Effet de contagion 1 » désigne l'effet des décès dans des entités administratives régionales situées dans un rayon de moins de 500 km. « Effet de contagion 2 » désigne l'effet des décès dans des entités administratives régionales situées dans un rayon de plus de 500 km et moins de 1.000 km. Les valeurs indiquées reposent sur les résultats présentés dans la première colonne du tableau 2.11 de l'annexe en ligne.

INCIDENCES BUDGÉTAIRES DES CONFLITS

Les conflits peuvent avoir des conséquences importantes sur les finances publiques d'un pays, tant sur ses recettes que sur ses dépenses. Cette situation limite la capacité des pouvoirs publics à répondre aux conflits de façon efficace, et alourdit leurs coûts économiques et sociaux. Les recettes peuvent diminuer sous l'effet des perturbations de l'activité économique, de la destruction d'une partie de l'assiette fiscale et de l'affaiblissement de l'efficacité de l'administration fiscale engendrés par les conflits. Des données montrent que ces facteurs pourraient jouer un rôle important en Afrique subsaharienne, où une augmentation de l'intensité du conflit, de l'absence de conflit à une situation de conflit appartenant au dernier quartile, est liée à une diminution des recettes totales d'environ 12 % en termes réels ou d'environ 2 % du PIB (graphique 2.23 ; tableau 2.17 de l'annexe en ligne).

Du côté des dépenses, une augmentation de l'intensité du conflit est, en moyenne, liée à une hausse de 9 % des dépenses budgétaires militaires réelles (soit environ 0,6 % du PIB) et à une baisse des dépenses d'investissement réelles de quelque 9 %. C'est pourquoi les dépenses publiques totales n'augmentent pas sensiblement durant les conflits. Leur évolution semble montrer que les inquiétudes

Graphique 2.23. Afrique subsaharienne : effet de l'augmentation de l'intensité du conflit sur la croissance réelle de variables budgétaires



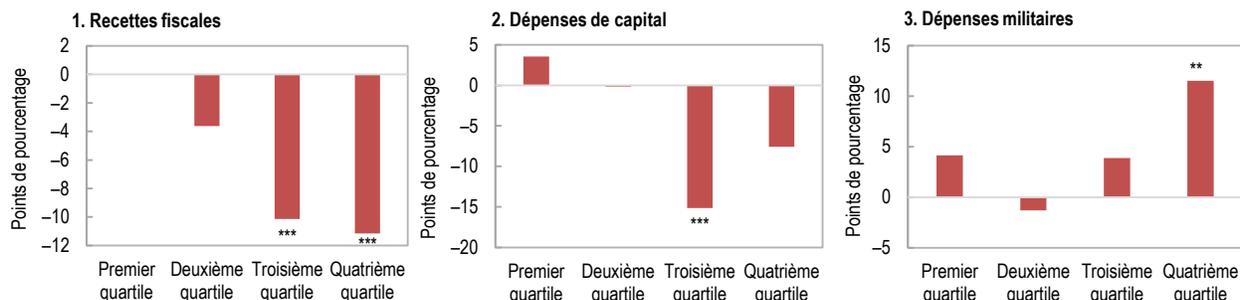
Source : calculs des services du FMI.

Notes : Les calculs sont effectués sur la base d'une augmentation de l'intensité du conflit allant de l'absence de conflit à un conflit appartenant au 75^e centile. Les valeurs indiquées reposent sur les résultats de l'analyse de régression présentés dans les colonnes 1, 3, 4 et 6 du tableau 2.13 de l'annexe en ligne, respectivement. Les variables sont corrigées de l'inflation.

relatives à la sécurité conduisent les pouvoirs publics à diminuer les dépenses de capital propices à la croissance au profit des dépenses militaires (graphique 2.23). En outre, l'augmentation de l'intensité du conflit a pour effet net un creusement du déficit budgétaire d'environ 1,7 % du PIB (tableau 2.17 de l'annexe en ligne).

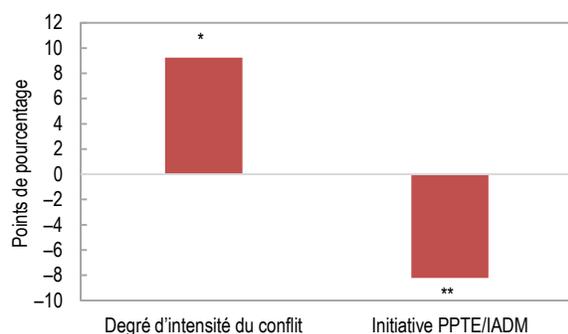
Comme pour la croissance, ce sont principalement les conflits d'intensité élevée qui ont des conséquences sur les finances publiques. Tant les recettes réelles que les dépenses d'investissement réelles baissent fortement lorsque les conflits sont les plus intenses (derniers quartiles), tandis que les dépenses militaires augmentent (graphique 2.24).

Si l'on examine l'impact des conflits sur la dette publique, la détérioration du solde budgétaire, conjuguée à une baisse de la croissance, se traduit par une élévation du niveau d'endettement. Le ratio dette publique/PIB augmente en moyenne de 9 points de pourcentage durant les conflits d'intensité élevée, un chiffre semblable à la baisse moyenne de la dette observée durant la période couverte par l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et par l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (graphique 2.25). S'agissant des épisodes de conflits intenses en Afrique subsaharienne, étudiés dans le graphique 2.12, le ratio dette publique/PIB augmente de 16 points de pourcentage au cours des deux premières années, cet effet atteignant près de 20 % du PIB au bout de cinq ans (graphique 2.26).

Graphique 2.24. Afrique subsaharienne : effet de différents degrés d'intensité du conflit sur la croissance réelle d'un échantillon de variables budgétaires

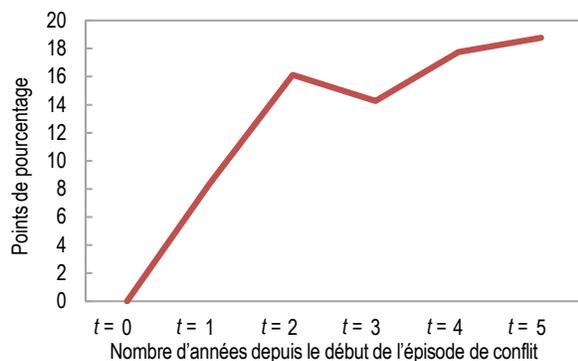
Source : calculs des services du FMI.

Notes : Les quartiles sont calculés à partir de la distribution mondiale des décès liés à des conflits par rapport à la population (dans les pays comptant au moins 1 décès lié à un conflit). Les bâtons indiquent l'écart de croissance d'un pays en situation de conflit par rapport à l'absence de conflit. Les valeurs indiquées reposent sur les résultats présentés dans les colonnes 1, 3 et 4 du tableau 2.15 de l'annexe en ligne. ***, ** et * dénotent les seuils de significativité de 1 %, 5 % et 10 %, respectivement. Les variables sont corrigées de l'inflation.

Graphique 2.25. Afrique subsaharienne : effet de l'intensification du conflit sur le ratio dette/PIB

Source : calculs des services du FMI.

Note : Les calculs sont effectués sur la base d'une augmentation de l'intensité du conflit allant de l'absence de conflit à un conflit appartenant au 75^e centile. Pour plus de détails, voir l'annexe 2.16 en ligne. ***, ** et * dénotent des seuils de significativité de 1 %, 5 % et 10 %, respectivement. IADM = initiative d'allègement de la dette multilatérale ; PPTE = pays pauvre très endetté.

Graphique 2.26. Afrique subsaharienne : variation cumulée du ratio dette/PIB durant les épisodes de conflit

Source : calculs des services du FMI.

Note : Le début des épisodes de conflit sont définis au tableau 2.9 de l'annexe en ligne.

CONCLUSION

Après leur recul au début des années 2000, les conflits ont repris ces dernières années en Afrique subsaharienne. L'analyse présentée ici met en évidence les coûts économiques importants imposés par les conflits, tant dans le pays où se déroule le conflit que dans les pays voisins. En particulier, les conséquences d'un conflit dépendent de son degré d'intensité, les conflits les plus intenses provoquant une destruction du capital humain et physique plus importante et entraînant des coûts plus élevés et plus durables en freinant les investissements, les échanges et la productivité. Une analyse contrefactuelle indique que cinq ans après le début d'un conflit, le PIB réel par habitant pourrait être inférieur de 20 % au niveau qui aurait été atteint en l'absence de conflit. En outre, les conflits pèsent sur les finances publiques sous l'effet de la baisse des recettes, de la modification de la composition des dépenses au détriment des dépenses d'investissement et au profit des dépenses militaires, et de la hausse du niveau de la dette publique qu'ils engendrent, ce qui fragilise encore davantage la stabilité socioéconomique et accroît le risque de prolongation des conflits.

Étant donné ces coûts importants, il est impératif de prévenir les conflits. Comme l'ont montré des études antérieures, plusieurs facteurs économiques et structurels, comme la faiblesse du niveau de revenu, l'atonie de la croissance, l'insuffisance des capacités des institutions publiques et la présence d'inégalités des chances, en particulier entre groupes ethniques, religieux ou régionaux, sont liés à une plus forte probabilité de conflit. Y remédier contribuerait à éviter

que des conflits se déclenchent (Banque mondiale et ONU, 2018). Pour les pays en situation de conflit, il conviendrait de s'employer en priorité à limiter les pertes de capital humain et physique, en particulier en préservant les dépenses sociales et de développement, et à maintenir le bon fonctionnement des institutions de façon à atténuer les conséquences économiques délétères des conflits sur le long terme. Il est vrai que la mise en œuvre de telles mesures peut être particulièrement difficile au vu des pressions

budgétaires, mais une aide humanitaire coordonnée et bien ciblée et une aide extérieure concessionnelle pourraient contribuer à créer une marge de manœuvre pour répondre aux ravages causés par les conflits. En outre, cette aide extérieure pourrait également jouer un rôle essentiel dans les pays souffrant des répercussions des conflits et permettre de protéger les populations déplacées et d'alléger les pressions économiques et sociales qui s'exercent souvent sur les pays d'accueil.

Encadré 2.1. Les conséquences des conflits sur les femmes et les enfants

Les enfants vivant dans des régions touchées par des conflits souffrent de problèmes de santé. Les taux de malnutrition des enfants sont supérieurs d'environ 8 points de pourcentage dans les pays en situation de conflit que dans les autres. Cet écart est souvent dû à l'insécurité alimentaire causée par la destruction des moyens de subsistance et des chaînes d'approvisionnement agricole (Programme alimentaire mondial, 2018). Au Burundi, en Côte d'Ivoire et au Nigéria, par exemple, il a été démontré que l'exposition à un conflit avait une incidence sur la taille des enfants (Bundervoet, Verwimp et Akresh, 2009 ; Akresh *et al.*, 2012 ; Minoiu et Shemyakina, 2014). La malnutrition a des effets à long terme sur les performances cognitives, la scolarisation et les revenus d'activité perçus au cours de l'ensemble de la vie. Les anciens enfants soldats continuent de souffrir des conséquences des conflits longtemps après la cessation des hostilités. En Ouganda, par exemple, les enfants soldats vont à l'école une année de moins que les autres, ce qui a des effets importants sur leurs revenus plus tard dans leur vie (Blattman et Annan, 2010).

Les femmes risquent davantage de subir des violences fondées sur le genre durant des conflits. Statistiquement, durant un conflit, les hommes ont plus de risques de perdre la vie dans des combats et les femmes, d'être victimes de la traite humaine et de violences fondées sur le genre, et utilisées comme des moyens de soumettre les populations civiles (Buvinic *et al.*, 2012). En outre, l'insécurité limite souvent les déplacements des filles et des femmes, ce qui restreint leur accès à l'école et à l'emploi (ONU Femmes, 2015). Dans les camps de réfugiés, les femmes sont particulièrement exposées au risque de déplacement forcé (Banque mondiale, 2017). Parmi les femmes vivant dans des camps de réfugiés et migrantes en situation irrégulière, une sur six a subi des violences fondées sur le genre (Organisation internationale du Travail, 2003 ; Banque mondiale, 2017).

Étant donné l'insécurité à laquelle sont confrontés ces groupes vulnérables, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a adopté plusieurs résolutions soulignant la nécessité de protéger les enfants et les femmes durant les conflits. Leur protection effective pourrait permettre d'atténuer les effets économiques préjudiciables des conflits sur le long terme.

BIBLIOGRAPHIE

- Agence Française de Développement (AFD). 2018. “Crisis and Development: The Lake Chad Region and Boko Haram.” August 15, Paris. https://issuu.com/objectif-developpement/docs/web-lac_tchad_va-20180809_465c23d2fc5934.
- Akresh, R., S. Bhalotra, M. Lene, and U. O. Osili. 2012. “War and Stature: Growing up during the Nigerian Civil War.” *American Economic Review: Papers and Proceedings* 102 (3): 273–77.
- Blattman, C., and J. Annan. 2010. “The Consequences of Child Soldiering.” *Review of Economics and Statistics* 92 (4): 882–98.
- Blattman, C., and E. Miguel. 2010. “Civil War.” *Journal of Economic Literature* 48 (1): 3–57.
- Bundervoet, T., R. Verwimp, and R. Akresh. 2009. “Health and Civil War in Rural Burundi.” *Journal of Human Resources* 44:536–63.
- Buvinic, M., M. Das Gupta, U. Casabonne, and P. Verwimp. 2012. “Violent Conflict and Gender Inequality: An Overview.” Policy Research Working Paper 6371, World Bank, Washington, DC.
- Collier, P., and N. Sambanis. 2002. “Understanding Civil War: A New Agenda.” *Journal of Conflict Resolution* 46 (1): 3–12.
- Gomez, M., A. Christensen, Y. Araya, and N. Harild. 2010. “The Impacts of Refugees on Neighboring Countries: A Development Challenge.” World Development Report 2011 Background Note, World Bank, Washington, DC.
- Hegre, H., and N. Sambanis. 2006. “Sensitivity Analysis of Empirical Results on Civil War Onset.” *Journal of Conflict Resolution* 50 (4): 508–35.
- Henderson, J. V., A. Storeygard, and D. N. Weil. 2012. “Measuring Economic Growth from Outer Space.” *American Economic Review* 102 (2): 994–1028.
- International Labour Organization (ILO). 2003. “Preventing Discrimination, Exploitation and Abuse of Women Migrant Workers: An Information Guide.” Geneva.
- International Monetary Fund (IMF). 2019. “Online Annex—The Economic Consequences of Conflicts” Background Paper: <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/REO/AFR/2019/April/English/backgroundpapers.ashx?la=en>
- Minoiu, C., and O. N. Shemyakina. 2014. “Armed Conflict, Household Victimization, and Child Health in Côte d’Ivoire.” *Journal of Development Economics* 108:237–255.
- Murdoch, J. C., and T. Sandler. 2002. “Economic Growth, Civil Wars and Spatial Spillovers.” *Journal of Conflict Resolution* 46 (1): 91–110.
- Qureshi, M. S. 2013. “Trade and Thy Neighbor’s War.” *Journal of Development Economics* 105 (C): 178–95.
- Rother, B., G. Pierre, D. Lombardo, R. Herrala, P. Toffano, E., Roos, A. G. Auclair, and K. Manasseh. 2016. “The Economic Impact of Conflicts and the Refugee Crisis in the Middle East and North Africa.” IMF Staff Discussion Note 16/8, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Straus, S. 2012. “Wars Do End! Changing Patterns of Political Violence in Sub-Saharan Africa.” *African Affairs* 111/443: 179–201.
- Sundberg, R., and E. Melander. 2013. “Introducing the UCDP Georeferenced Event Dataset.” *Journal of Peace Research* 50 (4): 523–32.
- United Nations and World Bank. 2018. “Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict.” <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/28337>.
- UN Women. 2015. “Preventing Conflict, Transforming Justice, Securing the Peace: Global Study on the Implementation of United Nations Security Council Resolution 1325.” New York.
- World Bank. 2016. “An Assessment of Uganda’s Progressive Approach to Refugee Management.” World Bank, Washington, DC.
- . 2017. “Forcibly Displaced: Toward a Development Approach Supporting Refugees, the Internally Displaced, and their Hosts.” Washington, DC.
- World Food Programme. 2018. “Global Report on Food Crises.” Food Security Information Network. <https://www.wfp.org/content/global-report-food-crises-2018>.

3. La zone de libre-échange continentale changera-t-elle la donne en Afrique ?

En 2018, les pays membres de l'Union africaine ont donné un sérieux coup de pouce à l'intégration commerciale et économique régionale en créant la Zone de libre-échange continentale pour l'Afrique (ZLECAF). Ils sont convenus de supprimer les droits de douane sur la plupart des marchandises, de libéraliser le commerce des principaux services, de s'attaquer aux obstacles non tarifaires freinant les échanges commerciaux intrarégionaux, puis de créer un marché unique continental où la main-d'œuvre et les capitaux circuleront librement. Même si certains aspects sont en cours de négociation, l'accord sur la ZLECAF a été ratifié par 22 pays et devrait entrer en vigueur en 2019. Quand elle sera opérationnelle, la ZLECAF constituera un marché de 1,2 milliard d'individus représentant 2,500 milliards de dollars de PIB cumulé. Cette nouvelle entité pourrait changer la donne sur le continent¹.

L'intégration commerciale peut contribuer à faire décoller le développement et a été à l'origine de réussites spectaculaires sur d'autres continents (voir FMI, 2018a). Elle permet aux pays de se spécialiser dans la production des biens et des services pour lesquels ils détiennent un avantage comparatif et d'exploiter les économies d'échelle, ce qui dope la productivité et la croissance. L'intégration commerciale peut également favoriser les transformations structurelles en assurant la diffusion de connaissances et de technologies et en facilitant la conception de nouveaux produits (voir FMI, 2016). La création d'une grande zone de libre-échange en Afrique amplifiera le potentiel de transformation économique de la région. Cela aura pour double effet de stimuler le commerce intrarégional et d'attirer plus d'investissement direct étranger et de faciliter la création de chaînes d'approvisionnement régionales, qui ont été des moteurs importants de la transformation économique dans d'autres régions.

Toutefois, le commerce international soutient la croissance, mais il induit aussi des coûts, et ses retombées ne se répartissent pas forcément de manière uniforme

entre les pays et au sein de chaque pays. Les dirigeants redoutent souvent à juste titre que la poursuite de l'intégration commerciale de leur économie avec celles d'autres pays bénéficie à certaines branches d'activité et en pénalise d'autres, qu'elle ait des effets négatifs sur les bénéfiques et les perspectives d'emploi dans certains secteurs et sur certains niveaux de qualification, et qu'elle réduise les recettes budgétaires.

Le présent chapitre examine les avantages et les difficultés que la mise en œuvre de la ZLECAF pourrait représenter pour les pays africains. Il se concentre sur trois questions :

- Comment le commerce intrarégional en Afrique a-t-il évolué et en quoi diffère-t-il du commerce international de l'Afrique ? Que semble montrer l'expérience des communautés économiques sous-régionales africaines concernant le potentiel d'intégration plus poussée du continent ?
- Quel pourrait être l'effet de la ZLECAF sur le commerce intrarégional et quelles politiques faudrait-il pour favoriser le renforcement de l'intégration commerciale régionale ?
- De quelle manière la ZLECAF influera-t-elle sur le bien-être, la répartition des revenus et les recettes budgétaires des pays africains ?

L'analyse montre que :

- Le commerce intrarégional en Afrique s'est développé rapidement, avec un petit nombre de pôles commerciaux régionaux dominant des flux d'échanges relativement diversifiés. Les importations intrarégionales rapportées au total des importations ont presque triplé au cours des deux dernières décennies et atteint 12–14 %, soit environ 100 milliards de dollars : la création de plusieurs communautés économiques sous-régionales

Ce chapitre a été préparé par une équipe dirigée par Geremia Palomba, coordonnée par Reda Cherif et Yunhui Zhao, et composée par Russell Green, Salifou Issoufou, Thomas McGregor, Adrian Peralta-Alva, Amadou Sy, Bruno Versailles et Jason Weiss. L'Équipe a en outre bénéficié du concours d'Hilary Devine et de Miguel Pereira Mendes en matière de recherche.

¹En avril 2019, les 22 ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur de la ZLECAF avaient été finalisées. La ZLECAF prévoit un accord sur les réductions tarifaires spécifiques, les procédures de libéralisation du commerce des services et les règles d'origine courant 2019. Les négociations se poursuivent. En outre, un deuxième cycle de négociations pourrait démarrer en 2020, au sujet des droits de propriété intellectuelle et de la politique de la concurrence (voir l'annexe en ligne 3.1).

a stimulé le commerce dans la région. En 2017, les trois quarts des échanges intrarégionaux ont eu lieu dans le cadre des principales communautés sous-régionales. Le processus a fait émerger de grands pôles régionaux comme l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, le Kenya et le Sénégal (voir FMI, 2015). Contrairement aux exportations vers le reste du monde, les flux commerciaux intrarégionaux sont assez diversifiés, concernent des biens à plus forte valeur ajoutée et comprennent une part non négligeable de produits manufacturés (automobiles et vêtements par exemple).

- Malgré cette expansion, il est encore possible d'approfondir notablement l'intégration commerciale régionale. Nonobstant leurs niveaux de revenus et leur poids économique plus faibles et le fait que les distances y sont généralement plus importantes que dans d'autres régions, ces pays présentent certaines particularités qui semblent limiter leur potentiel commercial par rapport aux pays d'autres régions. Quelques-unes sont d'ordre structurel et nécessiteraient un engagement à long terme en faveur du changement. D'autres sont liées aux politiques conduites (droits de douane, réglementations commerciales, exigences réglementaires, par exemple) et leur suppression permettrait de stimuler l'intégration régionale. Les possibilités de développer le commerce intrarégional sont particulièrement importantes pour certains produits de base liés à l'agriculture (produits alimentaires, par exemple) et aux industries manufacturières, ainsi que dans certaines communautés économiques sous-régionales africaines où le volume des échanges est nettement moindre que dans d'autres communautés.
- Actuellement, l'intégration commerciale intrarégionale est limitée par les droits de douane, mais plus encore par des goulets d'étranglement non tarifaires. En effet, l'expérience des communautés économiques sous-régionales montre qu'il ne suffit pas de réduire les droits de douane pour accélérer l'intégration régionale. Il faut s'attaquer à d'autres obstacles majeurs comme la logistique du commerce et, dans une moindre mesure, l'infrastructure, en particulier dans les pays enclavés et à faible revenu.
- La suppression des obstacles au commerce en vue de favoriser les échanges intrarégionaux peut avoir des effets différents selon les pays. Les pertes de

recettes budgétaires consécutives à la baisse des droits de douane seront probablement faibles, en moyenne, mais pourraient être importantes dans un petit nombre de pays qui continuent d'appliquer des droits à l'exportation élevés. Qui plus est, l'approfondissement de l'intégration économique peut avoir des effets néfastes sur la répartition des revenus, notamment quand l'économie est plus diversifiée et la main-d'œuvre qualifiée relativement nombreuse. Ces effets sont néanmoins d'une faible ampleur, car la taille importante du secteur informel dans l'économie, tout en accentuant les inégalités globales, isole certains segments de la population des effets à court terme des flux commerciaux. De surcroît, ils tendent à s'estomper avec le temps. Enfin, les petits pays, les économies plus diversifiées et les pôles commerciaux régionaux établis, déjà exposés à la concurrence internationale, sont susceptibles d'être plus avantagés par l'approfondissement de l'intégration régionale que les pays où l'agriculture et les ressources naturelles jouent un rôle prépondérant.

Ce chapitre montre pour l'essentiel que la ZLECAF pourrait considérablement stimuler les échanges commerciaux intrarégionaux en Afrique, à condition d'actionner à la fois les leviers tarifaires et non tarifaires. Il faudrait une baisse globale des droits de douane pour obtenir des effets notables sur les flux commerciaux dans la région. À terme, l'élimination des droits sur 90 % des flux existants — qui constitue l'objectif le plus ambitieux visé par la ZLECAF — entraînerait une augmentation d'environ 16 % du commerce régional (16 milliards de dollars). Ces réductions devraient être complétées par des politiques ciblant les obstacles non tarifaires. Dans ce domaine, des progrès même modestes sont susceptibles de produire des effets appréciables. Améliorer la logistique du commerce — les services douaniers par exemple — et remédier à la médiocrité de l'infrastructure pourraient être jusqu'à quatre fois plus efficace qu'une baisse des droits de douane pour stimuler les échanges. En outre, la réduction des obstacles non tarifaires accentuerait l'effet stimulant des baisses de droits de douane sur le commerce, surtout dans les pays enclavés et à faible revenu. Il serait donc souhaitable que l'effort d'approfondissement de l'intégration commerciale en Afrique consiste au premier chef à lever une partie des obstacles non tarifaires, en particulier la médiocrité de la logistique commerciale et des infrastructures.

Afin que l'intégration commerciale régionale bénéficie effectivement à tous, des politiques devraient être mises en place pour réduire les coûts d'ajustement qu'elle peut générer. Les pays dont l'économie est moins diversifiée ou essentiellement agricole devraient associer leur politique commerciale à des réformes structurelles pour améliorer la productivité agricole ou renforcer leurs avantages comparatifs. Certains pays devront prendre des mesures pour recouvrer les recettes fiscales et atténuer les pertes de recettes attendues en raison des réductions tarifaires (FMI, 2018b). Il faut aussi atténuer les effets négatifs temporaires de la libéralisation des échanges sur la répartition des revenus, en particulier dans les pays où l'économie est plus diversifiée, en lançant des programmes sociaux ciblés (soutien des revenus, par exemple) et des programmes de formation pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre d'une entreprise et d'un secteur à l'autre et pour promouvoir l'emploi (FMI, 2017a).

PRINCIPALES TENDANCES DE L'INTÉGRATION COMMERCIALE RÉGIONALE EN AFRIQUE

Ouverture plus large et potentiel d'approfondissement de l'intégration commerciale régionale

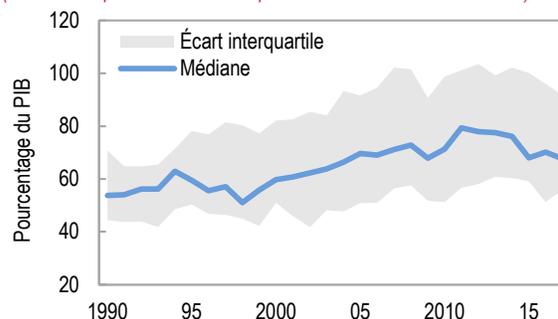
Au cours des deux dernières décennies, les flux d'échanges intrarégionaux se sont développés à un rythme élevé, parallèlement à l'intégration rapide de l'Afrique dans le système commercial international (annexe en ligne 3.2).

- Le commerce africain a connu un essor rapide durant les dernières décennies. Entre 1990 et 2017, l'ouverture commerciale de la région (importations et exportations de biens et de services) est passée d'environ 53 % à 67 % du PIB, après avoir culminé aux alentours de 2011, dans un contexte de flambée des prix des produits de base. Cet essor reflétait à la fois une augmentation des volumes et une évolution favorable des prix, qui ont un peu remodelé le paysage des partenariats commerciaux de l'Afrique : de nouveaux partenariats ont été établis avec des pays émergents comme la Chine et le commerce des services s'est également développé.

Le total des importations (exportations) de services a plus que triplé, passant de 27 (20) milliards de dollars en 1990 à environ 90 (89) milliards de dollars en 2017 (graphique 3.1).

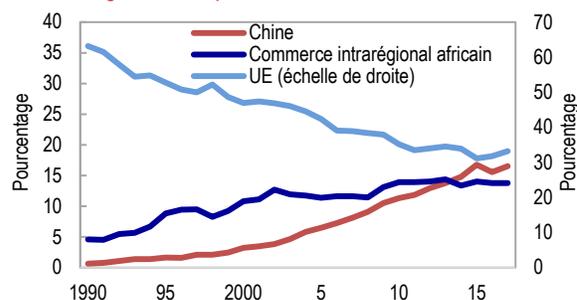
- Le commerce intrarégional s'est beaucoup développé en parallèle. Il représentait environ 12 % du total des importations africaines en 2017, contre approximativement 5 % en 1990. Mais ces statistiques sous-estiment les flux intrarégionaux effectifs, car elles ne reflètent pas le commerce transfrontalier informel, pourtant très développé². Néanmoins, seuls les échanges commerciaux avec la Chine, en croissance rapide depuis une dizaine d'années, et ceux avec l'Union européenne dépassaient, en proportion, le commerce avec les pays africains en 2017 (graphique 3.2).

Graphique 3.1. Afrique : ouverture commerciale, 1990–2017
(Total des importations et des exportations de biens et de services)



Source : banque mondiale, base de données des indicateurs du développement dans le monde.

Graphique 3.2. Parts des échanges intra-africains et des échanges avec les partenaires commerciaux, 1990–2017

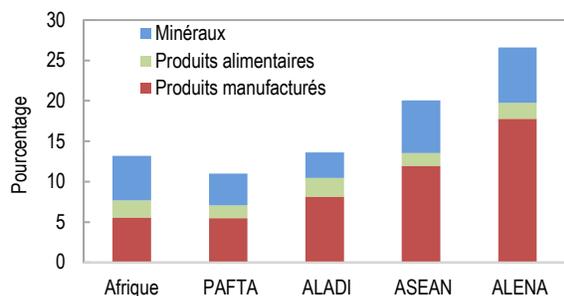


Sources : Nations Unies, base de données COMTRADE ; calculs des services du FMI.

Note : la part du commerce est définie comme la moyenne de deux ratios : 1) part du total des exportations africaines et 2) part du total des importations africaines. UE = Union européenne.

²D'après les données d'enquête, le commerce informel transfrontalier est important en Afrique. Plus tôt dans la décennie, les exportations informelles de l'Ouganda vers d'autres pays d'Afrique orientale représentaient pas moins d'un tiers du commerce formel régional. Dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le commerce informel de certains produits alimentaires atteignait 30 % à 40 % du commerce officiel au début des années 2000 (BAfD, 2012).

Graphique 3.3. Commerce intrarégional dans un échantillon de régions, 2007-17
(Part moyenne du total des importations provenant de la région)



Sources : Nations Unies, base de données COMTRADE ; calculs des services du FMI.

Note : ALADI = Association latino-américaine d'intégration ; ALENA = Accord de libre-échange nord-américain ; ASEAN = Association des nations de l'Asie du Sud-Est ; PAFTA = Zone panarabe de libre-échange.

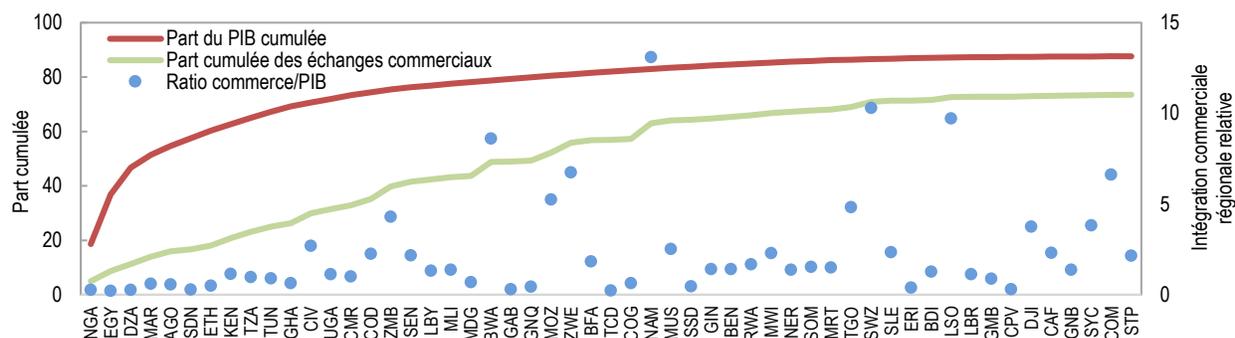
- En moyenne, l'importance des échanges intrarégionaux en Afrique est assez comparable à ce que l'on observe dans d'autres régions émergentes et en développement, mais très inférieure au commerce intrarégional dans les régions plus avancées. En pourcentage du total des importations provenant de la région, le commerce intrarégional africain est comparable voire plus important que le commerce régional au sein de la Zone panarabe de libre-échange ou de l'Association latino-américaine d'intégration, par exemple. Il est en revanche bien moins développé qu'au sein de l'Association de l'Asie du Sud-Est et de l'Accord de libre-échange nord-américain³ (graphique 3.3).

Toutefois, l'intégration commerciale poussée qui caractérise la région masque une forte hétérogénéité d'un pays et d'une sous-région à l'autre. L'expansion du commerce régional a fait émerger des pôles commerciaux, notamment (compte tenu de leur part dans le total des importations régionales) l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, le Kenya et le Sénégal. Environ 35 % des importations intrarégionales proviennent de la seule Afrique du Sud (et environ 40 % des importations manufacturières intrarégionales). Les petites économies du continent, surtout au sein de la SACU, sont aussi très bien intégrées (graphique 3.4). *A contrario*, certains des plus grands pays africains sont encore très mal insérés dans le commerce régional. L'Algérie, l'Égypte et le Nigéria, qui, ensemble, représentent environ la moitié du PIB régional, contribuent relativement peu au commerce régional (à peu près 11 %).

En Afrique, le commerce intrarégional diffère du commerce avec le reste du monde et offre la possibilité d'exporter des produits plus sophistiqués

L'une des principales caractéristiques des exportations intrarégionales en Afrique est qu'elles sont plus diversifiées et à plus haute teneur en technologie que les exportations africaines destinées au reste du monde, lesquelles concernent toujours essentiellement les minéraux (pétrole brut et cuivre, par exemple), qui représentaient en moyenne environ 75 % du total des exportations entre 2007 et 2017, contre 16 % pour les

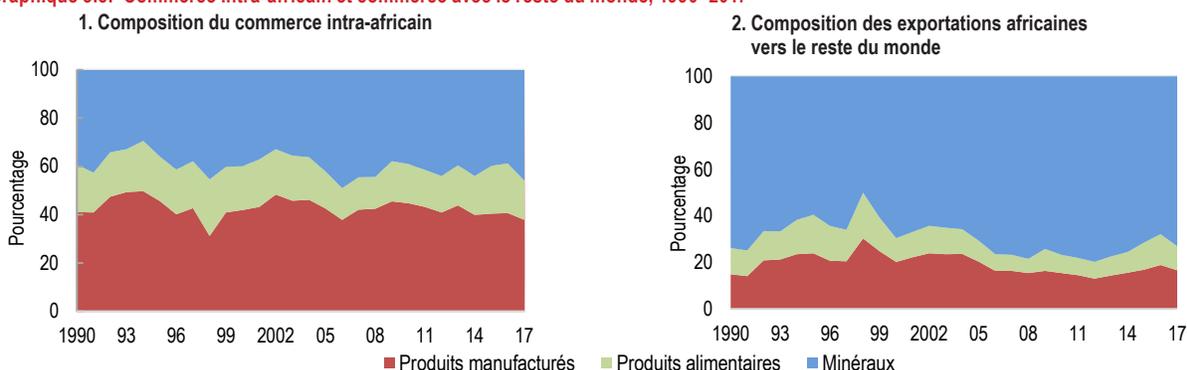
Graphique 3.4. Intégration commerciale, 2015



Sources : Nations Unies, base de données COMTRADE ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Note : Pays classés par ordre décroissant de PIB, hors Afrique du Sud (sous forme de résidu). La part de chaque pays dans le commerce est la moyenne des exportations et des importations rapportée au total du commerce régional africain. L'intégration commerciale régionale relative est définie comme le ratio part du commerce régional/part du PIB régional. Voir à la page vi la liste des abréviations des pays.

³Il convient de noter que les réexportations, substantielles dans certaines sous-régions (l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) par exemple), peuvent contribuer à une hausse des indicateurs d'intégration commerciale intrarégionale et fausser les comparaisons. Néanmoins, faute de données, il n'est pas possible de déterminer le rôle des réexportations dans les tendances d'importation.

Graphique 3.5. Commerce intra-africain et commerce avec le reste du monde, 1990–2017

Sources : Nations Unies, base de données COMTRADE ; calculs des services du FMI.

produits manufacturés. En revanche, les exportations intrarégionales comprennent des produits à plus forte valeur ajoutée : pendant cette période, les produits manufacturés représentaient en moyenne quelque 40 % du commerce intrarégional (camions, automobiles, etc.), les minéraux, 44 % (cuivre et autres) et les produits agricoles (dont le maïs), 16 % (graphique 3.5).

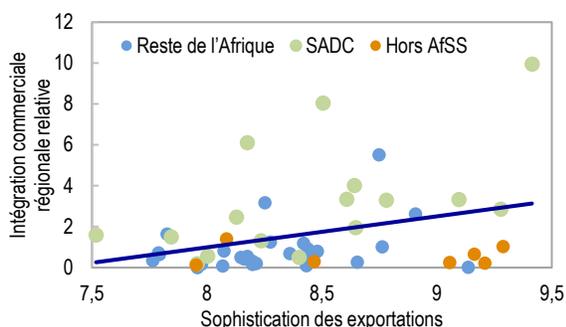
Dans ce contexte, les pays dont l'économie est plus diversifiée tendent à commercer relativement plus avec les pays de la région. Même dans les communautés économiques régionales (CER) africaines, la sophistication structurelle des exportations va de pair avec une augmentation des exportations intrarégionales (graphique 3.6).

Toutefois, les échanges commerciaux en Afrique concernent toujours en priorité des produits moins transformés et à moindre teneur technologique que le

commerce dans d'autres régions du monde, et la création de chaînes de valeur y semble limitée. Par rapport à celui d'autres régions, le commerce intrarégional africain est plus axé sur les minéraux et moins sur les produits manufacturés (graphique 3.3). En outre, les échanges intra-industriels sont plus faibles que dans d'autres régions, attestant d'une moins bonne insertion dans les chaînes de valeur régionales (graphique 3.7).

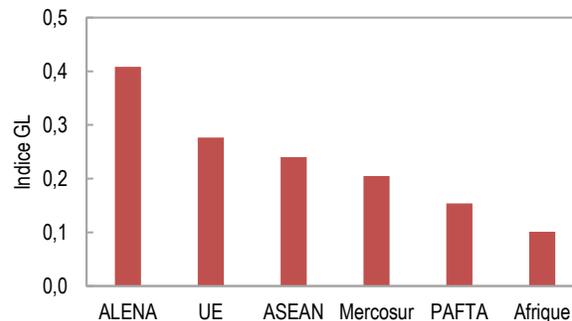
Communautés économiques sous-régionales : incidence des coûts du commerce liés aux droits de douane et aux mesures non tarifaires

L'expérience des CER africaines apporte un éclairage sur les facteurs susceptibles d'influencer les échanges intrarégionaux sur le continent. Le développement des flux commerciaux régionaux observé en Afrique depuis quelques décennies est allé de pair avec la création et l'extension de plusieurs CER, dont certaines

Graphique 3.6. Intégration commerciale régionale et sophistication des exportations, 2015

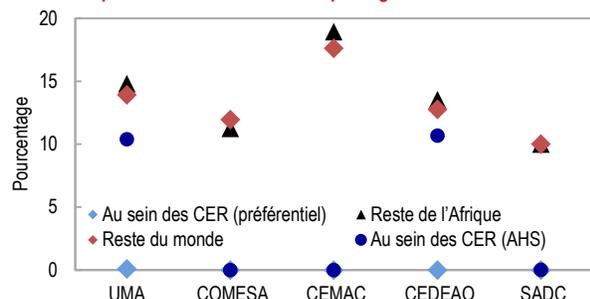
Sources : Nations Unies, base de données COMTRADE ; Cherif, Hasanov et Wang (2018) ; calculs des services du FMI.

Note : L'indice de sophistication des exportations est établi sur la base de l'étude de Hausmann, Hwang et Rodrik (2006). L'intégration commerciale régionale relative est définie comme le ratio part du commerce régional/part du PIB régional. AfSS = Afrique subsaharienne. SADC = Communauté de développement de l'Afrique australe.

Graphique 3.7. Indices Grubel-Lloyd (commerce intrabranche) régionaux, 2015

Source : calculs des services du FMI.

Note : L'indice (compris entre 0 et 1) mesure la propension de deux pays à exporter et importer dans la même branche (code à 4 chiffres). Plus l'indice est élevé, plus les échanges commerciaux intrabranche sont importants (annexe 3.2 en ligne). ALENA = Accord de libre-échange nord-américain ; ASEAN = Association des nations de l'Asie du Sud-Est ; PAFTA = Zone panarabe de libre-échange ; UE = Union européenne.

Graphique 3.8. Afrique : moyenne des droits de douane par communauté économique régionale

Sources : Nations Unies, base de données COMTRADE ; estimations des services du FMI.

Note : Un taux de droit préférentiel proche de zéro dans une communauté économique régionale (CER) ne signifie pas nécessairement qu'aucun droit n'est applicable, car, dans certaines CER, tous les membres ne sont pas parties à l'accord de libre-échange. AHS = droit effectivement appliqué. « Reste de l'Afrique » et « Reste du monde » renvoient à AHS. CEDEAO = Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ; CEMAC = Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; CER = communauté économique régionale ; COMESA = Marché commun de l'Afrique orientale et australe ; SADC = Communauté de développement de l'Afrique australe ; UMA = Union du Maghreb arabe.

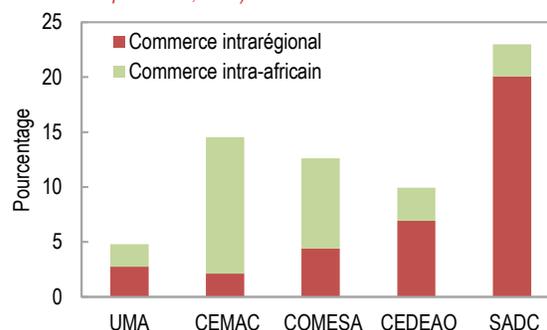
appliquent des droits préférentiels presque nuls aux échanges entre leurs pays membres (graphique 3.8). À l'heure actuelle, la quasi-totalité des pays africains sont membres de communautés de ce type, et 75 % des échanges commerciaux intrarégionaux se répartissent entre 5 CER en 2017, la SADC représentant à elle seule la moitié de ces échanges⁴.

Toutefois, la baisse des droits de douane sur les échanges commerciaux au sein des CER africaines a eu des effets inégaux sur les flux commerciaux dans les sous-régions concernées, laissant entrevoir la présence d'obstacles non tarifaires importants. Dans la SADC, par exemple, les flux ont atteint des sommets après la réduction des droits de douane, et la part du commerce intra-communautaire a notablement augmenté. Dans d'autres CER, en revanche, la baisse des droits de douane ne s'est pas traduite par un gonflement des flux commerciaux sous-régionaux (par exemple dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, CEMAC). Il semble donc que des facteurs non tarifaires freinent le commerce, y compris le niveau élevé des coûts du commerce non liés aux droits de douane et la faible diversification des exportations. De fait, dans les pays membres des CER en question, les coûts non tarifaires qui pèsent sur le commerce sont parmi les plus élevés de la région (graphique 3.9) et les exportations sont relativement peu diversifiées (annexe en ligne 3.2).

⁴L'analyse se concentre sur cinq grandes CER qui couvrent l'essentiel du continent africain et ne se chevauchent que très peu. Il s'agit d'un sous-échantillon de nombreuses CER africaines (zones de libre-échange, unions douanières, unions monétaires, etc.) imbriquées les unes dans les autres (annexe en ligne 3.2).

Graphique 3.9. Afrique : Intégration au sein des communautés économiques régionales

(Importations intrarégionales des CER en pourcentage du total des importations, 2015)



Sources : Banque mondiale ; Nations Unies, base de données COMTRADE ; calculs des services du FMI.

Note : Le commerce intra-africain exclut les échanges entre pays membres de la même communauté économique régionale (CER). CEDEAO = Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ; CEMAC = Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; COMESA = Marché commun de l'Afrique orientale et australe ; SADC = Communauté de développement de l'Afrique australe ; UMA = Union du Maghreb arabe.

De surcroît, les échanges entre pays membres de CER différentes restent limités (annexe en ligne 3.2), sans doute en raison des taux de droits encore assez élevés auxquels ils sont soumis et qui avoisinent en moyenne 12 % à 15 % (graphique 3.8). Le faible niveau des échanges commerciaux entre certains pays est peut-être également lié à un problème de longue date : de nombreux pays sont parties à plusieurs CER et accords appliquant des règles commerciales différentes (règles d'origine, par exemple), ce qui augmente le coût des transactions commerciales sur le continent. Remédier à ces problèmes constitue à la fois un objectif et un défi pour la ZLECAF.

COMMENT LA ZLECAF PEUT-ELLE SOUTENIR L'INTÉGRATION COMMERCIALE RÉGIONALE EN AFRIQUE ?

Le développement des flux commerciaux internationaux et régionaux a joué un rôle non négligeable dans l'accélération de la croissance en Afrique ces dernières années (FMI, 2015 ; FMI, 2018c). La ZLECAF de 2018 constitue un nouveau tournant sur la voie d'une intégration régionale approfondie et d'une croissance plus rapide et plus durable. Néanmoins, les divers résultats obtenus dans les CER africaines

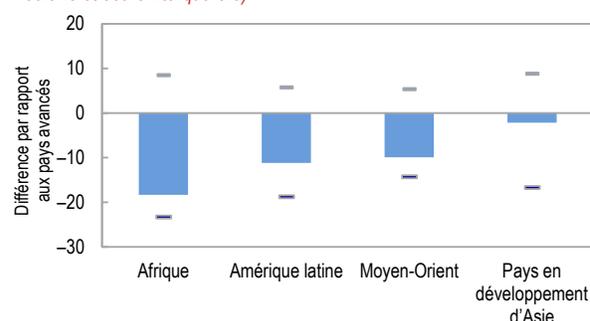
semblent indiquer que l'intégration régionale est un processus complexe mettant en jeu plusieurs facteurs non tarifaires. Cette section s'intéresse au potentiel de stimulation des échanges commerciaux régionaux que recèle la ZLECAF et identifie les leviers sur lesquels les pouvoirs publics peuvent s'appuyer pour renforcer l'intégration commerciale en Afrique.

Potentiel d'approfondissement de l'intégration commerciale régionale

Dans le contexte de l'évaluation de la ZLECAF, il est essentiel de déterminer dans quelle mesure elle peut stimuler davantage le commerce intrarégional. L'un des piliers de la théorie du commerce est que les flux commerciaux augmentent avec la taille des pays, leur degré de développement et leur proximité géographique et culturelle. Cette section évalue le degré d'intégration régionale en Afrique en mesurant l'incidence de ces caractéristiques sur les flux d'échanges. Ce faisant, elle s'inspire des travaux empiriques sur le sujet et estime des équations de gravité couvrant 148 pays entre 2000 et 2015, à l'aide de données sur le commerce des marchandises ventilées par secteur d'activité.

D'après les estimations, les pays africains commerceraient moins que les pays d'autres régions (graphique 3.10). Autrement dit, outre leur taille et leur degré de développement, les économies africaines présentent des particularités en raison desquelles le niveau de l'activité commerciale est plus faible que dans d'autres régions. Ces particularités sont entre autres des facteurs structurels propres aux économies africaines et des facteurs liés aux politiques conduites (droits de douane, médiocrité de la logistique et des infrastructures, offre de crédit limitée, etc.) (annexe en ligne 3.3). Il semble également ressortir de l'analyse empirique que certaines sous-régions et certains secteurs peuvent encore considérablement approfondir l'intégration commerciale. Plusieurs CER comme la CEMAC, l'Union du Maghreb arabe (UMA), le Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) couvrent une majorité de pays africains tout en comptabilisant moins d'échanges commerciaux que les CER les plus performantes du continent ; il serait donc possible, semble-t-il, d'approfondir l'intégration commerciale dans ces sous-régions (graphique 3.11). Selon des estimations empiriques, le commerce intrarégional des marchandises, telles que les produits

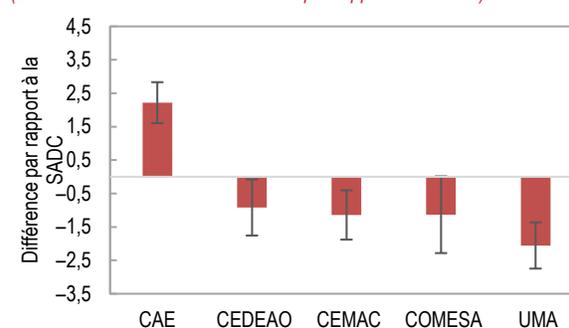
Graphique 3.10. Rôle des caractéristiques nationales dans le commerce régional
(Effets fixes par pays constatés avec le modèle de gravité : médiane et écart interquartile)



Source : estimations des services du FMI.

Note : La contribution des caractéristiques nationales est mesurée, pour chaque région, à l'aide de l'ensemble des effets fixes (par secteur importateur et par secteur exportateur) issus d'une régression de gravité (annexe en ligne 3.3). Les lignes au-dessus et au-dessous correspondent aux premier (25 %) et troisième (75 %) quartiles des effets fixes.

Graphique 3.11. Déficits d'échanges commerciaux dans les communautés économiques sous-régionales africaines
(Différence d'élasticité du commerce par rapport à la SADC)

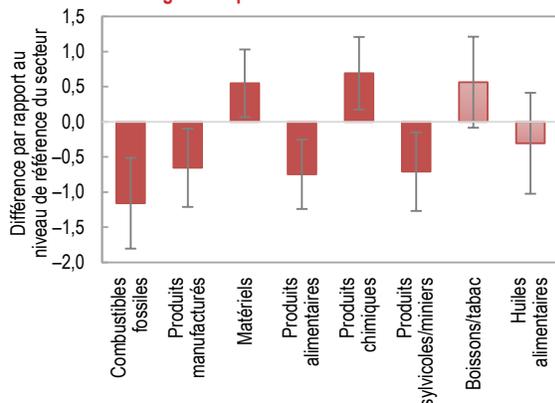


Source : estimations des services du FMI.

Note : Les moustaches correspondent à un intervalle de confiance de 95 %. Pour plus de détails sur la régression de gravité, voir l'annexe en ligne 3.3. CAE = Communauté d'Afrique de l'Est ; CEDEAO = Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ; CEMAC = Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; COMESA = Marché commun de l'Afrique orientale et australe ; SADC = Communauté de développement de l'Afrique australe ; UMA = Union du Maghreb arabe.

alimentaires, les produits sylvicoles et autres produits primaires ainsi que les produits manufacturés, est moins important que ne le prévoit le modèle de gravité ; les échanges dans ces secteurs pourraient donc être davantage développés (graphique 3.12).

Malgré l'effet positif sur le commerce des CER et des droits de douane préférentiels quasi nuls qu'elles appliquent, des déficits d'échanges commerciaux sont observés. Ils reflètent peut-être les goulets d'étranglement non tarifaires qui subsistent dans ces communautés, ainsi que d'autres obstacles comme la disparité des régimes commerciaux, qui entrave les échanges entre communautés.

Graphique 3.12. Afrique : déficits d'échanges commerciaux intrarégionaux par secteur

Source : estimations des services du FMI.

Note : Les secteurs sont classés par ordre décroissant de part dans le commerce intra-africain. Les bâtons représentent le déficit, dans chaque secteur, par rapport au commerce intra-africain donné par le modèle de gravité (annexe en ligne 3.3). Les moustaches correspondent à l'intervalle de confiance de 95 %. Rouge clair = coefficient non significatif.

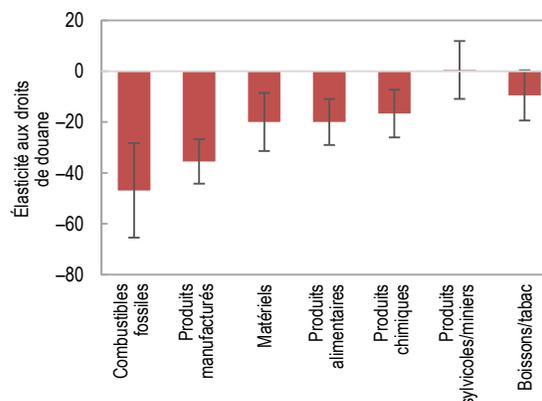
Avantages liés à la ZLECAf et mesures envisageables pour stimuler notablement l'intégration commerciale régionale

Comprendre les facteurs à l'origine des déficits importants d'échanges commerciaux intrarégionaux et identifier les politiques pouvant contribuer à stimuler ces échanges sera essentiel pour la réussite de la ZLECAf.

La forme la plus visible et mesurable des obstacles au commerce — et l'un des aspects centraux de la ZLECAf — réside dans le niveau des droits de douane. Représentent-ils un frein important au commerce intrarégional en Afrique ? L'analyse empirique fondée sur un modèle de gravité appliqué aux pays africains montre que les baisses des droits de douane peuvent doper le commerce intrarégional, en particulier des produits minéraux, des produits manufacturés et dans les secteurs liés à l'agriculture (graphique 3.13). Bien que l'élasticité estimée des flux commerciaux aux droits de douane en Afrique soit relativement limitée, l'effet global d'une baisse très étendue des droits de douane, telle qu'elle est envisagée dans le cadre de la ZLECAf, pourrait être appréciable. La suppression des droits de douane sur 90 % des flux d'échanges intrarégionaux actuellement frappés majorerait d'environ 16 milliards de dollars (soit de près de 16 %) la valeur du commerce intrarégional par rapport aux niveaux moyens

Graphique 3.13. Élasticité du commerce intrarégional aux droits de douane, par secteur

(Importations intrarégionales des CER rapportées au total des importations, 2015)



Sources : Système d'analyse et d'information commerciales (TRAINS) de la CNUCED ; estimations des services du FMI.

Note : Les secteurs sont classés par ordre décroissant de part dans le commerce intra-africain. Les bâtons représentent la sensibilité du commerce aux droits de douane selon le modèle de gravité (annexe en ligne 3.3). Les moustaches correspondent à un intervalle de confiance de 95 %.

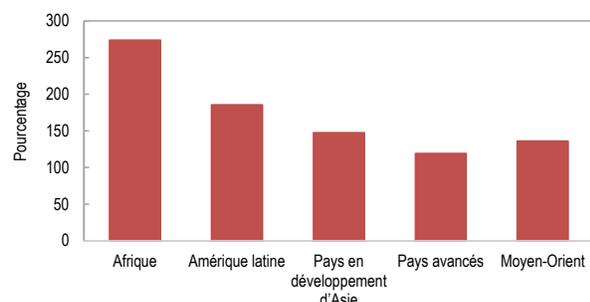
mesurés récemment (annexe en ligne 3.3). Des baisses moins importantes auraient bien entendu des effets globaux plus modestes⁵.

Outre les droits de douane, la distance paraît être, en Afrique, un obstacle au commerce intrarégional plus gênant que dans d'autres régions du monde (annexe en ligne 3.3). C'est le signe que certains facteurs non tarifaires alourdissent singulièrement le coût du commerce des marchandises pour les pays africains et contribuent sans doute aux déficits commerciaux régionaux. L'un des facteurs essentiels est la médiocrité des services facilitant les échanges, comme la logistique et les infrastructures de transport, les procédures à la frontière et les pratiques douanières. Les barrières non tarifaires courantes telles que les contingents, les licences et les règles d'origine complexes ou dissemblables ainsi que les obstacles sanitaires, phytosanitaires et techniques jouent également un rôle critique, de même que l'absence d'environnement économique et réglementaire approprié. À cet égard, les pays africains font partie des pays où les coûts non tarifaires du commerce sont les plus élevés au monde (graphique 3.14).

Quels sont les obstacles non tarifaires qui contribuent à expliquer les déficits commerciaux intrarégionaux

⁵Il est prévu que les pays membres de la ZLECAf suppriment les droits de douane sur 90 % des produits, avec possibilité d'appliquer la réduction soit aux lignes tarifaires, soit aux valeurs à l'importation. L'impact potentiel de ces deux options sur la libéralisation des échanges est relativement différent. Cibler les lignes tarifaires pourrait se solder par des réductions tarifaires ne représentant pas plus de 15 % de la valeur des importations (CEA, 2018).

Graphique 3.14. Coût des mesures non tarifaires, 2015 (Équivalent tarifaire)



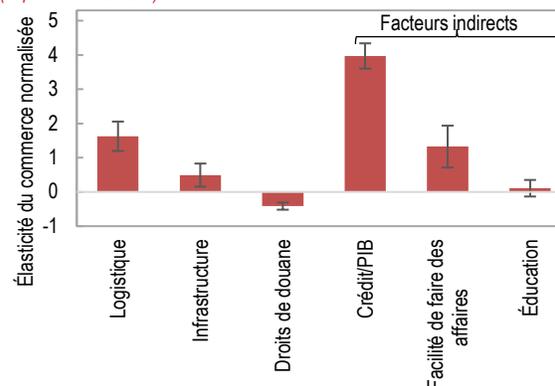
Source : Banque mondiale, base de données sur les coûts du commerce ; Nations Unies, base de données CESAP.

en Afrique ? Pour éclaircir ce point, le modèle de gravité est augmenté et inclut des déterminants tels que la qualité de l'infrastructure et la logistique. Comme les autres travaux publiés sur ce sujet, notre modèle augmenté prend également en compte des facteurs qui influent indirectement sur les échanges commerciaux : offre de crédit au secteur privé, indicateurs relatifs au climat économique et à l'éducation, etc.⁶. Il apparaît que ces facteurs jouent un rôle important et pénalisent plus le commerce intrarégional en Afrique que les droits de douane. Toutes choses égales par ailleurs, l'amélioration de la logistique, de l'infrastructure et de l'accès au crédit ainsi qu'un environnement économique plus propice aux affaires vont de pair avec des flux commerciaux intrarégionaux plus soutenus (graphique 3.15). S'agissant de la logistique, les services liés aux douanes, y compris les procédures de dédouanement et, dans une certaine mesure, les activités de secteurs généralement réglementés comme les services de courrage, sont particulièrement importants (annexe en ligne 3.3).

Bien que les facteurs non tarifaires soient des obstacles majeurs au commerce intrarégional, les décideurs doivent surtout déterminer quels facteurs comptent le plus. Pour examiner cette question, ce chapitre s'appuie sur une analyse en composantes principales et sur des techniques d'apprentissage automatique pour saisir la nature complexe des différents facteurs facilitant les échanges et les interactions non linéaires entre ces facteurs et les flux commerciaux, dont les modèles de gravité habituels font abstraction la plupart du temps.

⁶Globalement, les facteurs non tarifaires compliquent les échanges ou en majorent le coût. Il s'agit des obstacles non tarifaires habituels (contingents, subventions, licences, application restrictive de mesures non tarifaires comme les règles d'origine et les mesures sanitaires et phytosanitaires), de la logistique et de l'infrastructure de transport, et d'autres facteurs susceptibles de freiner indirectement les échanges (crédit, capital humain, climat des affaires, etc.).

Graphique 3.15. Élasticité du commerce intrarégional (Équivalent tarifaire)



Sources : Système d'analyse et d'information commerciales (TRAINS) de la CNUCED ; estimations des services du FMI.

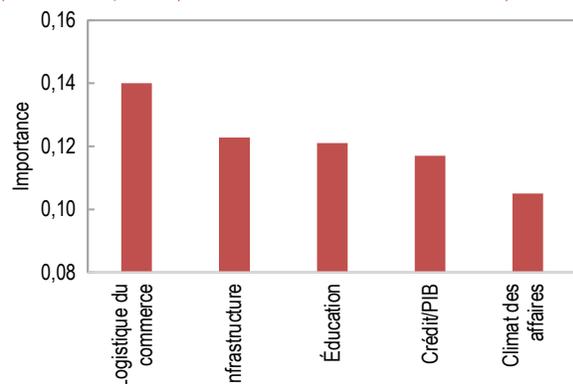
Note : Les bâtons représentent les coefficients normalisés par l'écart-type de chaque variable. Les moustaches correspondent à un intervalle de confiance de 95 %. L'élasticité aux droits de douane se rapporte au modèle non augmenté.

Les résultats fondés sur les tendances du commerce mondial confirment que la logistique commerciale est le facteur non tarifaire le plus important pour prédire le commerce international, devant l'infrastructure et d'autres facteurs comme le crédit, l'éducation et le climat des affaires (graphique 3.16 ; voir aussi l'annexe en ligne 3.4).

S'agissant plus particulièrement du commerce intrarégional et de l'Afrique, le modèle de gravité confirme ce qui suit (graphique 3.17) :

- La logistique du commerce constitue l'obstacle direct le plus gênant. En rapprochant la qualité de la logistique de la moyenne mondiale (soit une hausse d'environ 19 %), on diminuerait le coût des mouvements de biens transfrontaliers et l'on développerait les échanges commerciaux intrarégionaux de plus de 12 %. L'amélioration des douanes, y compris des procédures de dédouanement et, dans une certaine mesure, de la qualité des services d'exploitation et de courrage, est particulièrement importante pour les flux commerciaux intrarégionaux en Afrique (annexe en ligne 3.3).
- L'infrastructure est un autre obstacle non tarifaire majeur, même si son impact est moins fort. D'après les estimations du modèle de gravité

Graphique 3.16. Importance des obstacles non tarifaires
(Classement optimisé (méthode de la forêt d'arbres décisionnels))

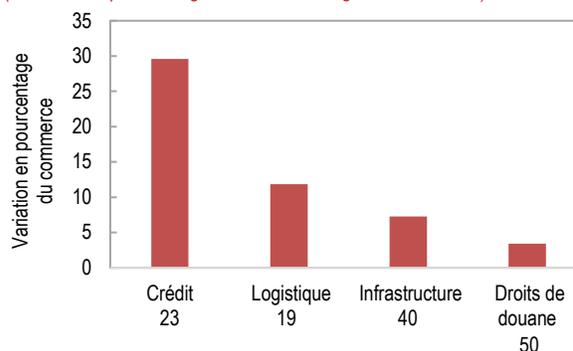


Sources : Banque mondiale, base de données de l'indice de performance logistique ; Forum économique mondial ; calculs des services du FMI.

pour l'Afrique, si la qualité de l'infrastructure atteignait le niveau moyen mondial (et progressait donc d'environ 40 %), les flux commerciaux intrarégionaux augmenteraient de 7 %. Les efforts déployés récemment par de nombreux pays africains pour combler le déficit d'infrastructure peuvent d'ailleurs les aider à tirer avantage de la ZLECAF.

- L'accès du secteur privé au crédit, le climat des affaires et le capital humain contribuent aussi de manière importante à soutenir le commerce intrarégional. Parvenir à un niveau d'approfondissement des circuits financiers comparable au niveau mondial global favoriserait considérablement le développement des échanges. Pour soutenir le commerce, l'intégration financière devrait viser en priorité à étoffer l'infrastructure financière régionale, ce qui signifie notamment : développer et harmoniser les systèmes de paiement régionaux pour faciliter encore plus les paiements transfrontaliers ; créer des accords de crédits croisés entre banques centrales et un centre de compensation multidevises dans la région pour réduire les risques qu'induisent les transactions commerciales dans plusieurs monnaies différentes ; enfin, continuer de coordonner le contrôle des banques panafricaines susceptibles de faciliter le commerce intrarégional (annexe en ligne 3.9). Cette expansion devrait aller de pair avec des cadres prudentiels permettant de gérer les risques

Graphique 3.17. Potentiel d'augmentation du commerce intrarégional en Afrique
(Variation en pourcentage des flux d'échanges commerciaux)



Source : estimations des services du FMI.

Note : Les valeurs en abscisse correspondent à la variation en pourcentage de l'indicateur nécessaire pour atteindre la moyenne mondiale.

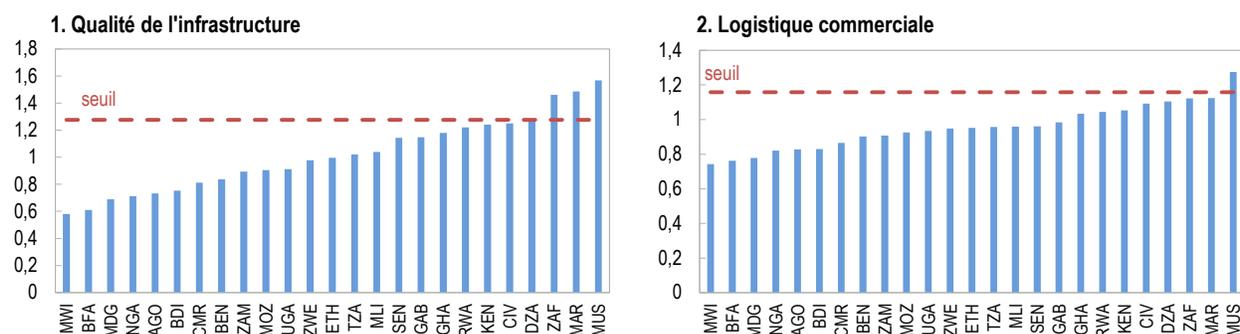
correspondants. Il serait également souhaitable de poursuivre les efforts pour améliorer le climat des affaires et le capital humain. Il faut pour cela des politiques à moyen terme visant à combler les retards du continent en matière d'éducation et de compétences et à supprimer les obstacles qui entravent l'activité des entreprises.

Il faut s'attaquer aux obstacles non tarifaires pour tirer parti des baisses de droits de douane

Les facteurs non tarifaires peuvent aussi nuire à l'efficacité des mesures tarifaires. Ainsi, abaisser les droits de douane peut avoir des effets moindres sur les flux commerciaux quand il existe des goulets d'étranglement importants en matière de logistique. Afin d'évaluer dans quelle mesure les obstacles non tarifaires sapent l'efficacité des politiques tarifaires, ce chapitre s'appuie sur une analyse empirique utilisant un modèle à seuil couvrant plus de 120 pays entre 1990 et 2017 (annexe en ligne 3.4).

L'analyse empirique montre que les facteurs non tarifaires comme l'infrastructure et la logistique du commerce nuisent à l'efficacité des mesures tarifaires conçues pour promouvoir le commerce et pourraient diminuer l'impact de la ZLECAF sur le commerce intrarégional⁷. L'abaissement des droits de douane, en particulier, a sans doute moins d'effet sur les flux d'échanges quand la qualité de l'infrastructure est médiocre (inférieure à un certain seuil, par exemple).

⁷Tous les indices sont des mesures synthétiques d'indicateurs existants. Par exemple, l'indice relatif à l'infrastructure couvre huit indicateurs, dont la qualité des routes et des voies ferrées et l'accès à l'électricité.

Graphique 3.18. Déficits relatifs à l'infrastructure et à la logistique commerciale en Afrique

Sources : Banque mondiale, base de données de l'indice de performance logistique ; Forum économique mondial ; calculs des services du FMI.

Note : Les seuils sont estimés à partir d'un modèle de panel avec effets fixes (Hansen, 1999). Les seuils identifient les ruptures structurelles qui partagent l'équation en deux régimes différents sur le plan de l'élasticité du commerce aux droits de douane. Voir à la page vi la liste des abréviations des pays.

Dans les pays dotés d'une infrastructure insuffisante, des progrès dans ce domaine multiplieraient potentiellement par deux l'effet de stimulation des échanges produit par la baisse des droits de douane. Cet effet est particulièrement puissant dans les pays enclavés. Ces résultats sont pertinents pour l'Afrique : la plupart des pays africains sont relativement mal classés en ce qui concerne la qualité de l'infrastructure (graphique 3.18) et un tiers environ sont enclavés, indiquant que la médiocrité de l'infrastructure en Afrique diminue l'efficacité des réductions tarifaires censées stimuler les échanges commerciaux sur le continent. Pour les pays enclavés, la logistique joue aussi un rôle important. Elle influe davantage sur leur capacité à commercer, et les services logistiques de base renforcent considérablement l'impact des baisses tarifaires sur le commerce. Globalement, l'amélioration de l'infrastructure et de la logistique commerciale de base est particulièrement importante pour que les pays enclavés puissent tirer profit des réductions tarifaires.

Dans les pays à faible revenu, plusieurs facteurs non tarifaires agissent sur l'efficacité des réductions tarifaires. La médiocrité de l'infrastructure et l'insuffisance du capital humain contribuent conjointement à amoindrir l'efficacité des réductions tarifaires prévues pour stimuler l'intégration commerciale.

Globalement, les travaux empiriques indiquent que les politiques de suppression des goulets

d'étranglement non tarifaires sont essentielles pour dynamiser le commerce intrarégional en Afrique. L'analyse se fonde jusqu'ici sur des modèles d'équilibre partiel et ne rend pas compte des effets de rétroaction. Les modèles d'équilibre général calculable (EGC) tiennent compte des effets de détournement des échanges et de création d'échanges qu'engendrent les chocs tarifaires et non tarifaires en exploitant les avantages comparatifs des pays et les ajustements de salaires et de prix à l'échelle mondiale⁸. Appliqués au commerce intrarégional en Afrique, les modèles EGC confirment tous que la réduction des coûts non tarifaires a bien plus d'effets sur les flux commerciaux que la suppression des droits de douane. On estime que l'élimination des droits de douane perçus dans le cadre du commerce intrarégional permet d'augmenter les échanges commerciaux dans la région d'environ 15 % à 25 % à moyen terme, tandis qu'une réduction de moitié des obstacles non tarifaires produirait des effets plus de deux fois supérieurs. Les modèles montrent également que les baisses tarifaires ont un effet limité sur le bien-être et que seule la réduction simultanée des obstacles tarifaires et non tarifaires peut avoir des effets bénéfiques notables sur le bien-être et le PIB (annexe en ligne 3.5)⁹.

Bien que le débat concernant la ZLECAF se soit principalement focalisé sur le commerce des biens, la libéralisation du commerce des services, y compris financiers, est tout aussi importante pour le bien-être des pays, même si le manque de données empêche

⁸Bien qu'ils reflètent diverses interactions économiques, ces modèles ne rendent pas compte de l'effet transformateur que le commerce peut exercer sur l'économie d'un pays.

⁹Les études récentes semblent montrer que le gain de bien-être pourrait atteindre 0,5 % à moyen terme si les droits de douane frappant les échanges intrarégionaux étaient supprimés. En combinant suppression des droits de douane et réduction de moitié des obstacles non tarifaires, le gain à moyen terme irait jusqu'à 0,6–3,8 % et le PIB augmenterait d'environ 1 % (annexe en ligne 3.5).

souvent toute analyse approfondie. Dans la majorité des pays africains, le secteur des services est le pan le plus important de l'économie (FMI, 2017b) ; le commerce des services peut donc être décisif pour leur développement. Il peut aussi avoir un effet positif sur le commerce des marchandises en permettant aux pays de mieux exploiter leurs avantages comparatifs (Banque mondiale, 2012). Néanmoins, en Afrique, les barrières au commerce des services demeurent relativement élevées (BAfD, 2019) et les services se rapportent souvent à des activités généralement réglementées. Par conséquent, la poursuite de la libéralisation du commerce des services nécessite de coordonner politiques commerciales et réformes de la réglementation intérieure, un processus qui peut se révéler complexe, car il exige de disposer d'informations détaillées sur la réglementation et les restrictions au commerce en vigueur dans chaque secteur et de capacités techniques considérables, qui font défaut dans bien des pays.

CONSÉQUENCES DE LA ZLECAf POUR LES PAYS AFRICAINS : BIEN-ÊTRE, RÉPARTITION DES REVENUS ET RECETTES BUDGÉTAIRES

Même si l'on peut encore fortement développer le commerce en Afrique, les avantages et les coûts liés à l'expansion des échanges commerciaux peuvent se répartir inégalement au sein des pays et entre eux. Le programme continental d'intégration commerciale portera ses fruits s'il bénéficie à tous et tient compte des coûts d'ajustement qui vont de pair avec l'ouverture aux échanges. Cette section évalue l'effet potentiellement différent qu'aura la ZLECAf dans les différents pays africains ainsi que sur la distribution des revenus dans les pays et sur leurs recettes budgétaires. Elle recense également les politiques complémentaires à mettre en œuvre pour que l'intégration commerciale profite à tous.

Renforcer les effets de la ZLECAf en procédant à des réformes structurelles

Pour les dirigeants, l'une des questions centrales est de savoir si la ZLECAf améliorera le bien-être dans les pays membres. D'après plusieurs études fondées sur des modèles EGC, la capacité des pays africains à tirer avantage de la ZLECAf dépend de la structure de leur économie. Celles qui sont plus diversifiées et

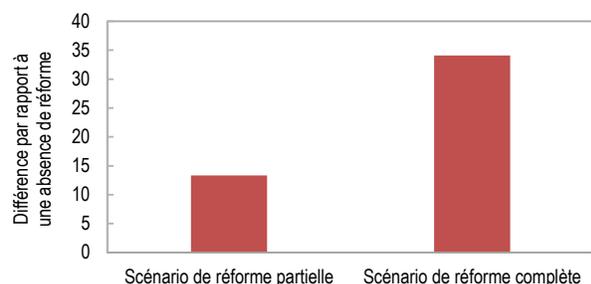
tournées vers la production manufacturière, les pôles commerciaux régionaux existants ainsi que les petites économies sont déjà relativement plus ouverts à la concurrence internationale et susceptibles de mieux tirer parti de l'intégration commerciale régionale que les économies axées sur l'agriculture ou les ressources naturelles (annexe en ligne 3.5).

Que peuvent faire les pays pour tirer le meilleur parti des possibilités offertes par la ZLECAf ? Les études sur le sujet indiquent que l'essor du commerce peut provoquer des changements structurels importants en rendant la production plus efficace et en permettant la diffusion de connaissances et de technologies entre les pays (FMI, 2016). Dans ce contexte, les réformes structurelles complémentaires qui augmentent l'efficacité dans les secteurs où les pays en développement détiennent des avantages comparatifs (l'agriculture, par exemple) peuvent amplifier l'effet positif d'une activité commerciale plus intense et rehausser le PIB davantage que ne le ferait le commerce à lui seul. Même si les réformes structurelles peuvent avoir leur utilité dans tous les pays, il faut déterminer si elles sont susceptibles d'aider les économies plus agricoles et moins diversifiées à mieux tirer parti de la libéralisation du commerce.

Un modèle d'équilibre général stochastique intégrant de multiples secteurs et différentes productivités sectorielles est utilisé pour étudier cette question. Il est étalonné pour un pays africain stylisé exportateur de produits agricoles. Le scénario de référence est modifié en abaissant les droits de douane pour refléter l'impact de la ZLECAf et en augmentant la productivité du secteur agricole, dans lequel le pays détient déjà un avantage comparatif, tout en tenant compte de la mobilité intersectorielle de la main-d'œuvre. Cette augmentation de la productivité peut refléter des réformes structurelles permettant par exemple d'améliorer les rendements de produits d'exportation essentiels (annexe en ligne 3.6).

D'après l'analyse, compléter la ZLECAf par des réformes structurelles renforcerait considérablement ses effets sur le PIB des pays en développement et des pays principalement agricoles. L'effet additionnel du commerce sur le PIB produit par les réformes structurelles augmente avec l'efficacité de ces réformes. L'impact sur le PIB du développement des échanges commerciaux peut même être majoré d'un tiers si les réformes structurelles sont efficaces (graphique 3.19).

Graphique 3.19. Effet additionnel sur le PIB d'un essor du commerce selon deux scénarios de réforme structurelle : cas d'un pays exportateur de produits agricoles
(En pourcentage)



Source : estimations des services du FMI.

Note : L'essor du commerce est défini comme une ouverture plus importante (exportations et importations rapportées au PIB). Le « Scénario d'une réforme partielle » est lié à un effet additionnel à long terme de 3 % sur le PIB, contre 7 % pour le « Scénario d'une réforme complète ».

Par conséquent, les pays en développement et ceux dont l'économie repose sur l'agriculture peuvent aussi retirer des avantages considérables de l'intégration commerciale s'ils mettent en œuvre des réformes structurelles appropriées.

L'intégration commerciale régionale modifie la répartition des revenus

En Afrique, les inégalités sont très importantes. Il n'est donc pas inutile d'examiner les effets que l'augmentation des flux commerciaux associée à la ZLECAF pourrait avoir sur ce plan¹⁰.

Durant les dernières décennies, de nombreux pays en développement sont arrivés sur le marché mondial, ce qui a coïncidé avec une évolution notable des

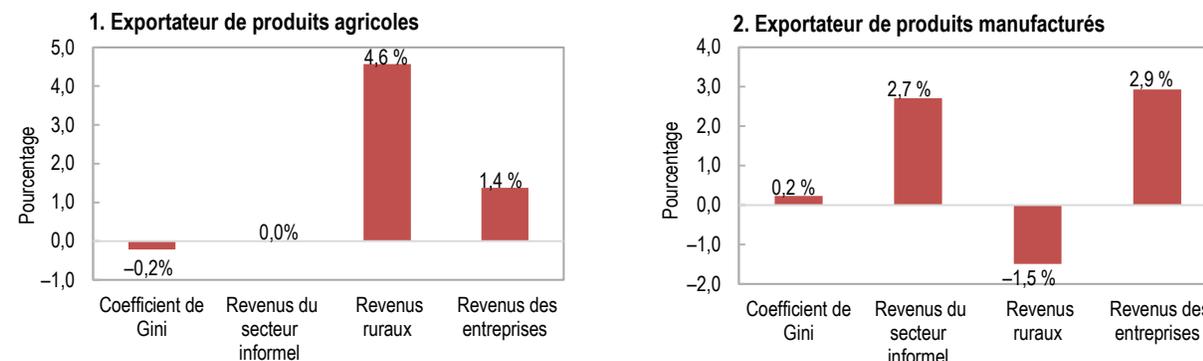
inégalités de revenu. À l'échelle mondiale, les inégalités ont reculé et des millions de travailleurs se sont extraits de la pauvreté, en particulier en Asie ; dans de nombreux pays, les inégalités ont progressé. Alors que la mondialisation devait aider les moins qualifiés et améliorer la répartition des revenus, l'écart de salaire entre main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée s'est accentué et la part des revenus du travail dans la valeur ajoutée totale a diminué, contribuant à creuser les inégalités dans plusieurs pays (Ravallion, 2017).

Afin d'évaluer les effets sur les inégalités de revenu qu'entraînerait la plus grande ouverture aux échanges liée à la ZLECAF, la présente section réexamine cet aspect crucial à l'aide d'une méthode en deux temps : le modèle d'équilibre général stochastique de la section précédente, étalonné sur des pays africains stylisés (dont l'économie est essentiellement agricole ou tournée vers les ressources naturelles, par exemple), est utilisé pour décrire les biais par lesquels l'intégration commerciale pourrait influencer sur les inégalités. La validité des prédictions du modèle est ensuite vérifiée empiriquement à l'aide de régressions sur un panel de plus de 100 pays étudiés de 2000 à 2014.

D'après les estimations du modèle, l'essor du commerce aurait des effets à moyen terme généralement faibles sur les inégalités de revenu et variables selon les pays (graphique 3.20) :

- Dans les pays dont l'économie est surtout agricole et, dans une moindre mesure, chez les pays exportateurs de ressources naturelles, l'ouverture du régime commercial atténue légèrement les inégalités

Graphique 3.20. Variation des coefficients de Gini et des parts de revenu
(Variation en pourcentage résultant d'une augmentation de 1 % de l'ouverture commerciale)



Source : estimations des services du FMI.

¹⁰Sept des dix pays les plus inégalitaires au monde sont en Afrique (www.indexmundi.com/facts/indicators/si.pov.gini/rankings).

de revenu¹¹. L'augmentation des exportations agricoles se traduit par une hausse des revenus dans les zones rurales, où vit une majeure partie de la population pauvre. L'effet est plus marqué si les droits de douane sur les intrants intermédiaires de la production agricole (engrais, machines, etc.) sont réduits, car les coûts de production s'en trouvent diminués, ce qui fait encore augmenter les revenus de la population rurale¹².

- Chez les exportateurs de produits manufacturés, l'ouverture aux échanges creuse quelque peu les inégalités, la hausse des exportations tendant en effet à bénéficier aux entreprises qui embauchent du personnel très qualifié et mieux rémunéré, d'où des inégalités de revenu plus importantes. La baisse des droits de douane sur les intrants intermédiaires amplifierait cet effet sur les revenus.

L'importance du secteur informel dans les pays africains est une des raisons pour lesquelles le renforcement de l'intégration commerciale y a des effets limités sur les inégalités. Par nature, le secteur informel est plus inégalitaire (s'il concerne surtout des activités peu qualifiées) et concentré dans les biens et les services non exportables, ce qui le rend relativement insensible aux effets de l'intégration commerciale et isole une grande partie de la population des effets du commerce (annexe en ligne 3.6)¹³.

L'analyse empirique confirme largement les prédictions du modèle et fournit certains éclairages importants. Globalement, une intégration commerciale plus poussée n'accentue pas les inégalités de revenu à moyen terme. Mais elle les creuse effectivement à court terme, car elle peut faire baisser la part des revenus revenant aux plus pauvres¹⁴. Il semble donc que

l'effet initialement négatif de l'ouverture du régime commercial sur la redistribution s'estompe à mesure que l'économie s'ajuste. À cet égard, les pays africains ne se distinguent guère des autres pays. Certains éléments indiquent en outre que l'approfondissement de l'intégration commerciale n'est pas synonyme de pauvreté accrue. Comme avec le modèle, les estimations empiriques confirment que la libéralisation du commerce va de pair avec une meilleure répartition des revenus dans les pays dotés d'un secteur agricole relativement important et que, si les activités informelles sont liées à une plus forte inégalité des revenus, elles tendent à atténuer les effets à court terme de la libéralisation des échanges sur la répartition des revenus (annexe en ligne 3.7)¹⁵.

Sauf rares exceptions, les baisses de recettes budgétaires sont faibles

L'une des craintes concernant la ZLECAf est que les réductions tarifaires entraînent des pertes de recettes et créent des tensions budgétaires. La ZLECAf s'accompagnera-t-elle de pertes de recettes notables et que peuvent faire les pays pour préserver la viabilité budgétaire ?

L'examen des données relatives aux recettes budgétaires et aux échanges commerciaux des pays africains indique que, en moyenne, les pertes de recettes budgétaires dues à la ZLECAf devraient être limitées. En Afrique, les recettes douanières sont dans l'ensemble assez faibles et seul un petit pourcentage de ces recettes dépend du commerce régional (graphique 3.21). Au cours de la période 2010–15, les recettes douanières s'élevaient à environ 2,5 % du PIB en moyenne (16 % du total des recettes fiscales) et les importations régionales, y compris les importations

¹¹Selon les estimations, le coefficient de Gini baisse de 0,2 % pour chaque augmentation de 1 % des flux d'échanges commerciaux. Par conséquent, si la ZLECAf devait entraîner une progression de 16 % des flux (voir sections précédentes), la diminution du coefficient de Gini par rapport à son niveau initial pourrait atteindre 3 %.

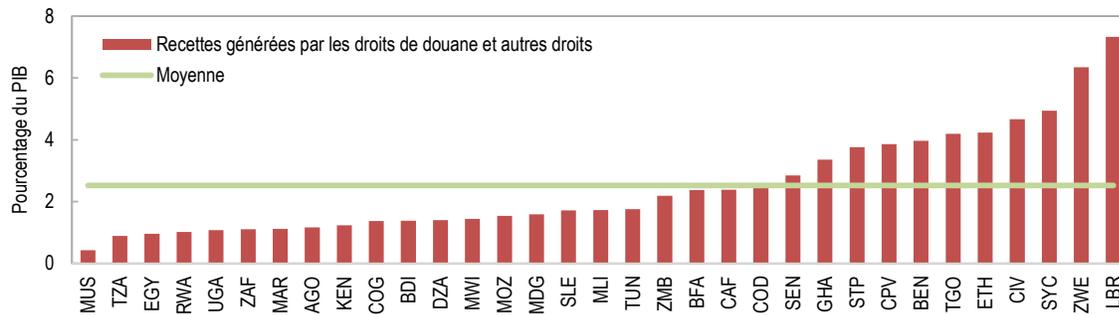
¹²Chez les exportateurs de ressources naturelles, les inégalités reculent moins que chez les exportateurs de produits agricoles. Les activités liées aux ressources naturelles consomment davantage de capital et favorisent les détenteurs de capital les plus riches, mais elles sont aussi imposées plus lourdement et génèrent donc un surcroît de ressources à redistribuer.

¹³Le secteur informel est censé produire principalement des biens et des services non échangeables, sur lesquels le commerce n'a donc pas d'effets. Pour une analyse de l'informalité en Afrique et de son poids important en Afrique subsaharienne, voir Medina, Jonelis et Cangul (2017).

¹⁴Certaines études récentes ont constaté que l'ouverture aux échanges s'accompagnait d'un faible niveau d'inégalité (Jaumotte, Lall et Papageorgiou, 2013). Néanmoins, ces travaux couvrent uniquement des données antérieures au début des années 2000 et l'utilisation de données plus récentes explique la conclusion différente (annexe en ligne 3.7).

¹⁵Il convient de préciser que l'analyse se concentre sur des mesures globales des inégalités de revenu, mais que les inégalités d'une région ou d'un groupe social à l'autre (les femmes ou les jeunes, par exemple) au sein d'un même pays peuvent varier sensiblement en fonction du contexte national.

Graphique 3.21. Recettes douanières dans les pays africains, 2010–15
(Variation en pourcentage résultant d'une augmentation de 1 % de l'ouverture commerciale)



Source : FMI, département des finances publiques, base de données relative aux indicateurs de recettes fiscales.

Note : À l'exclusion des pays de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), sauf l'Afrique du Sud, car les recettes douanières de la SACU sont mises en commun. Voir à la page vi la liste des abréviations des pays.

intra-CER frappées de droits nuls, représentaient environ 17 % des importations totales. La situation était radicalement différente il y a deux décennies seulement, avant que de nombreux pays africains ne deviennent membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et signent plusieurs accords commerciaux (annexe en ligne 3.8).

Mais ces moyennes peu élevées masquent une hétérogénéité considérable entre les pays et des exceptions importantes. Entre 2010 et 2015, les recettes douanières étaient généralement inférieures à 2 % du PIB en moyenne, mais dépassaient parfois 5 %. En outre, dans certains pays, les importations en provenance de la région représentaient plus de 35 % du total des importations (Côte d'Ivoire, Malawi, Zambie et Zimbabwe, par exemple), laissant entrevoir l'éventualité de pertes de recettes substantielles.

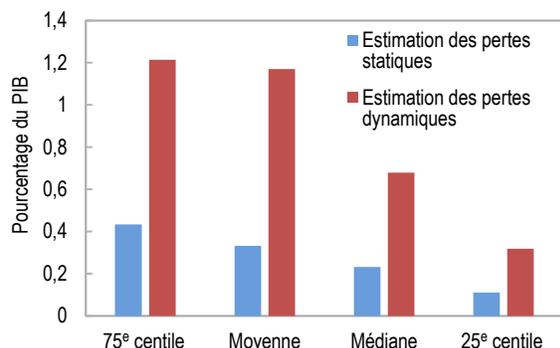
Afin d'évaluer l'impact direct de la ZLECAF sur les recettes budgétaires, ce chapitre applique, pour chaque produit, le taux de droit moyen aux données d'importation des pays¹⁶. En postulant la suppression de tous les droits de douane sur les importations intrarégionales et en tenant compte des pertes de TVA liées au rétrécissement des bases fiscales, la perte de recettes estimée moyenne est minime, avoisinant

0,3 % du PIB (annexe en ligne 3.8)¹⁷. Toutefois, compte tenu des droits de douane existants et des liens commerciaux régionaux, les pertes de recettes dans certains pays pourraient être importantes, de plus de 1 % à 2 % du PIB (République démocratique du Congo, Sierra Leone et Zimbabwe, notamment).

Les pertes statiques estimées plus haut ne prennent pas en compte le fait que les pays de la ZLECAF pourraient vouloir détourner les échanges et substituer aux importations extérieures frappées de droits de douane élevés des importations provenant de pays membres de la ZLECAF, et que la ZLECAF pourrait accroître le PIB des pays. Sur la base de chiffres prudents issus d'études sur ce sujet et concernant l'élasticité aux droits de douane des détournements de croissance et d'échanges, l'analyse montre que ces effets dynamiques pourraient signifier des pertes plus importantes, quoique toujours assez limitées. En moyenne, la perte de recettes s'élèverait d'environ 0,5 % à 0,8 % du PIB, selon les élasticités supposées. Quelques pays pourraient néanmoins enregistrer des pertes de recettes allant jusqu'à 3 % à 5 % du PIB (graphique 3.22 ; pour plus de détails, voir l'annexe en ligne 3.8). Les autorités de ces pays devraient définir des politiques claires de mobilisation des recettes intérieures dès leur entrée dans la ZLECAF.

¹⁶Pour chaque pays i , le total des recettes douanières est calculé comme la somme (tous types de produits, tous les pays) du droit de douane effectif moyen appliqué par le pays i sur la marchandise Z importée du pays y^* , multipliée par la valeur de ces importations. Cette méthode tient compte des différences de droits dues aux communautés économiques bilatérales ou sous-régionales.

¹⁷Ceci correspond à la limite supérieure des pertes de recettes possibles, car la ZLECAF exige l'élimination des droits de douane sur seulement 90 % des produits échangés. Les résultats sont confirmés en utilisant les taux effectifs de la nation la plus favorisée, c'est-à-dire le droit maximal qu'un pays peut imposer à d'autres pays dans le cadre de l'OMC. Dans ce cas, la perte moyenne est estimée à environ 0,5 % du PIB.

Graphique 3.22. Estimations des pertes statiques et dynamiques consécutives aux réductions des droits de douane

Source : base de données du Système d'analyse et d'information commerciales de la CNUCED ; estimations des services du FMI.

Note : Les pertes englobent les pertes liées aux réductions des droits de douane et à la taxe sur la valeur ajoutée. Les pertes dynamiques tiennent compte du détournement des échanges et des variations de PIB.

RÉSUMÉ ET IMPLICATIONS POUR L'ACTION PUBLIQUE

Il ressort de ce chapitre que le commerce intrarégional africain, dont l'essor est rapide, peut encore considérablement se développer. Abaisser les droits de douane et, surtout, supprimer les obstacles non tarifaires favoriserait la poursuite de l'intégration commerciale régionale. Améliorer la logistique du commerce et, dans une moindre mesure, l'infrastructure, permettrait de stimuler l'intégration le plus, en particulier pour les pays enclavés et à faible revenu. L'expérience des CER africaines confirme que les réductions tarifaires ne suffisent pas nécessairement pour stimuler le commerce intrarégional, dont les flux sont également entravés par des facteurs non tarifaires.

Qu'est-ce que cela signifie pour la ZLECAf et que peuvent faire les pays pour favoriser l'intégration régionale, en tirer avantage et contribuer à promouvoir la productivité et la croissance en Afrique ? Les conclusions présentées dans ce chapitre indiquent que les réductions tarifaires peuvent notablement favoriser le commerce intrarégional, si elles concernent une fraction importante des flux commerciaux. Mais elles devraient s'accompagner de politiques visant à diminuer les obstacles non tarifaires au commerce. Ces politiques devraient être au centre des efforts destinés à favoriser l'intégration commerciale régionale en Afrique. Les échanges commerciaux au sein de nombreuses CER sont déjà quasiment exemptés de droits de douane, de

sorte que l'amélioration de l'infrastructure et de la logistique commerciale — y compris des services douaniers et des procédures de dédouanement — viendrait très opportunément soutenir le développement du commerce intrarégional. La suppression de ces goulots d'étranglement serait particulièrement bénéfique pour les pays enclavés et à faible revenu. En outre, la création d'un mécanisme permettant de recenser et de suivre l'élimination d'autres barrières non tarifaires (contingents, licences, subventions, application restrictive de mesures non tarifaires comme les règles d'origine et les mesures sanitaires et phytosanitaires, etc.) rendrait la ZLECAf beaucoup plus efficace. Continuer à développer les systèmes de paiement régionaux, introduire des accords de crédits croisés entre banques centrales et créer un centre de compensation multidevises pourrait aider l'intégration commerciale. De manière plus générale, pour libéraliser le commerce de services, il pourrait falloir coordonner les politiques commerciales et les réformes des réglementations intérieures. Dans ce contexte, la ZLECAf pourrait être le catalyseur grâce auquel des mesures seront prises pour s'attaquer à ces obstacles et aux questions de coordination au niveau national et sous-régional.

Pour que les avantages économiques et les gains de bien-être escomptés d'une intégration commerciale régionale plus poussée soient partagés par tous, les coûts d'ajustement que le processus peut induire devraient être pris en compte. D'après l'analyse présentée dans ce chapitre, pour que les pays dont l'économie est agricole ou moins diversifiée puissent tirer parti de l'intégration commerciale, il faudrait que les politiques commerciales se doublent de réformes structurelles rehaussant la productivité agricole afin de mieux exploiter les avantages comparatifs existants. L'approfondissement de l'intégration commerciale pourrait aussi avoir des effets négatifs sur les recettes budgétaires dans une poignée de pays, lesquels devront élaborer des stratégies pour stimuler leurs recettes fiscales, sans en négliger les éventuels effets sur la croissance et la répartition des revenus (FMI, 2018c). Les politiques en faveur de l'intégration commerciale régionale devraient donc atténuer les éventuels effets de répartition indésirables de l'intégration, en particulier dans les pays à l'économie plus diversifiée, en s'appuyant sur des programmes sociaux ciblés (soutien du revenu, par exemple) et des programmes de formation afin de faciliter la mobilité intersectorielle et promouvoir l'emploi.

BIBLIOGRAPHIE

- African Development Bank (AfDB). 2012. “Informal Cross Border Trade in Africa: Implications and Policy Recommendations.” *Africa Economic Brief* 3 (November).
- . 2019. *African Economic Outlook 2019*. Abidjan.
- Cherif, R., F. Hasanov, and L. Wang. 2018. “Sharp Instrument: A Stab at Identifying the Causes of Economic Growth.” IMF Working Paper 18/117, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Hansen, B. 1999. “Threshold Effects in Non-Dynamic Panels: Estimation, Testing, and Inference.” *Journal of Econometrics* 93 (2): 345–68.
- International Monetary Fund (IMF). 2015. “Global Value Chains: Where Are You? The Missing Link in Sub-Saharan Africa’s Trade Integration.” *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*. Washington, DC, April.
- . 2016. “Global Trade, What’s behind the Slowdown?” *World Economic Outlook*. Washington, DC, October.
- . 2017a. “Restarting the Growth Engine.” *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*. Washington, DC, April.
- . 2017b. “Fiscal Adjustment and Economic Diversification.” *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*. Washington, DC, October.
- . 2018a. “Growth Challenges for the Next Decade and Beyond.” *Regional Economic Outlook: Asia Pacific*. Washington, DC, October.
- . 2018b. “Domestic Revenue Mobilization and Private Investment.” *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*. Washington, DC, May.
- . 2018c. “Regional Spillovers in Sub-Saharan Africa.” IMF Spillover Note 18/01, Washington, DC.
- . 2019. “Online Annexes— Opportunities and Challenges of the AfCFTA” Background Paper: <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/REO/AFR/2019/April/English/backgroundpapers.ashx?la=en>
- Jaumotte F., S. Lall, and C. Papageorgiou. 2013. “Rising Income Inequality: Technology, or Trade and Financial Globalization?” *IMF Economic Review* 61 (2): 271–309.
- Medina, L., A. W. Jonelis, and M. Cangul. 2017. “The Informal Economy in Sub-Saharan Africa: Size and Determinants.” IMF Working Paper 17/156. International Monetary Fund, Washington, DC.
- Ravallion M. 2017. “Inequality and Globalization: A Review Essay.” ECINEX Working Paper 2017/435. Society for the Study of Economic Inequality, Milan.
- United Nations Economic Commission for Africa (UNECA). 2018. “African Continental Free Trade Area: Towards the Finalization of Modalities on Goods.” Addis Ababa.
- World Bank. 2012. “De-Fragmenting Africa.” Washington, DC.

Appendice statistique

Sauf indication contraire, les données et projections utilisées dans ce rapport reposent sur les estimations des services du FMI au 30 mars 2019 et correspondent à celles qui ont servi pour l'édition d'avril 2019 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM).

La base de données et les projections couvrent 45 pays d'Afrique subsaharienne qui relèvent du département Afrique. Les données obéissent, dans la mesure du possible, aux méthodes statistiques internationalement reconnues ; toutefois, le manque de données limite dans certains cas la portée des comparaisons internationales.

Des tableaux supplémentaires présentant des données rétrospectives et des prévisions pour les principales variables macroéconomiques sont disponibles en ligne dans le document de référence et l'appendice statistique à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/REO/AFR/2019/April/English/backgroundpapers.ashx?la=en>.

Groupes de pays

Les pays sont classés en trois groupes totalement distincts : pays exportateurs de pétrole, autres pays riches en ressources naturelles et pays pauvres en ressources naturelles (voir le tableau page 60 pour la classification des pays).

- Les pays exportateurs de pétrole sont les pays où les exportations nettes de pétrole représentent au moins 30 % des exportations totales.
- Les autres pays riches en ressources naturelles sont les pays où les ressources naturelles non renouvelables représentent au moins 25 % des exportations totales.
- Les pays pauvres en ressources naturelles sont les pays qui n'appartiennent ni au groupe des exportateurs de pétrole, ni au groupe des autres pays riches en ressources naturelles.

Les pays sont également répartis en quatre groupes (qui peuvent se chevaucher) : pays exportateurs de pétrole, pays à revenu intermédiaire, pays à faible revenu et pays en situation de fragilité (voir le tableau page 60 pour la classification des pays).

La composition de ces groupes de pays s'appuie sur les données les plus récentes relatives au revenu national brut par habitant (moyenne sur trois ans) et la note ÉPIN (moyenne sur trois ans ; Évaluation des politiques et des institutions nationales : Banque mondiale).

- Les pays à revenu intermédiaire avaient un revenu national brut par habitant qui dépassait 995,00 dollars sur la période 2015–17, selon les calculs de la Banque mondiale fondés sur la méthode Atlas.
- Les pays à faible revenu avaient un revenu national brut par habitant égal ou inférieur à 995,00 dollars sur la période 2015–17 (Banque mondiale, méthode Atlas).
- Les pays en situation de fragilité avaient une note ÉPIN moyenne égale ou inférieure à 3,2 sur la période 2015–17 et/ou ont fait l'objet d'une mission de maintien ou de rétablissement de la paix dans les trois dernières années.
- À la page 60, les pays d'Afrique subsaharienne sont groupés en fonction des grands organes de coopération régionale auxquels ils appartiennent : zone franc, qui comprend l'UEMOA et la CEMAC, le COMESA, la CAE-5, la CEDEAO, la SADC et la SACU. Les données agrégées relatives à la CAE-5 comprennent des données afférentes au Rwanda et au Burundi, qui sont devenus membres en 2007.

Méthodes d'agrégation

Pour les tableaux AS1 et AS3, les chiffres composites des groupes de pays sur la croissance du PIB réel et la masse monétaire au sens large correspondent à la moyenne arithmétique des données de chaque pays, pondérée par le PIB calculé à parité de pouvoir d'achat (PPA) et exprimé en pourcentage du PIB du groupe de pays considéré. Les pondérations afférentes à la PPA sont tirées de la base de données des PEM.

Pour le tableau AS1, les chiffres composites des groupes de pays sur les prix à la consommation correspondent à la moyenne géométrique des données de chaque pays, pondérée par le PIB calculé à parité de pouvoir d'achat (PPA) et exprimé en pourcentage du PIB du groupe de pays considéré. Les pondérations afférentes à la PPA sont tirées de la base de données des PEM.

Pour les tableaux AS2–AS4, à l'exception de la masse monétaire au sens large, les chiffres composites des groupes de pays correspondent à la moyenne arithmétique des données de chaque pays pondérée par le PIB converti en dollars aux taux de change du marché et exprimé en pourcentage du PIB du groupe considéré.

Afrique subsaharienne : groupes de pays

Pays exportateurs de pétrole	Autres pays riches en ressources naturelles	Pays pauvres en ressources naturelles	Pays à revenu intermédiaire	Pays à faible revenu	Pays en situation de fragilité	
Angola	Afrique du Sud	Bénin	Afrique du Sud	Bénin	Mali	Burundi
Cameroun	Botswana	Burundi	Angola	Burkina Faso	Mozambique	Comores
Congo, Rép. du	Burkina Faso	Cabo Verde	Botswana	Burundi	Niger	Congo, Rép. dém. du
Gabon	Congo, Rép. dém. du	Comores	Cabo Verde	Comores	Ouganda	Congo, Rép. du
Guinée équatoriale	Ghana	Côte d'Ivoire	Cameroun	Congo, Rép. dém. du	République centrafricaine	Côte d'Ivoire
Nigéria	Guinée	Érythrée	Congo, Rép. du	Érythrée	Rwanda	Érythrée
Soudan du Sud	Libéria	Eswatini	Côte d'Ivoire	Éthiopie	Sierra Leone	Gambie
Tchad	Mali	Éthiopie	Eswatini	Gambie	Soudan du Sud	Guinée
	Namibie	Gambie	Gabon	Guinée	Tanzanie	Guinée Bissau
	Niger	Guinée Bissau	Ghana	Guinée Bissau	Tchad	Libéria
	République centrafricaine	Kenya	Guinée équatoriale	Libéria	Togo	Malawi
	Sierra Leone	Lesotho	Kenya	Madagascar	Zimbabwe	Mali
	Tanzanie	Madagascar	Lesotho	Malawi		République centrafricaine
	Zambie	Malawi	Maurice			São Tomé-et-Príncipe
	Zimbabwe	Maurice	Namibie			Soudan du Sud
		Mozambique	Nigéria			Tchad
		Ouganda	São Tomé-et-Príncipe			Togo
		Rwanda	Sénégal			Zimbabwe
		São Tomé-et-Príncipe	Seychelles			
		Sénégal	Zambie			
		Seychelles				
		Togo				

Afrique subsaharienne : pays membres des groupements régionaux

Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA)	Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE-5)	Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC)	Union douanière d'Afrique australe (SACU)	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
Bénin	Cameroun	Burundi	Burundi	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Bénin
Burkina Faso	Congo, Rép. du	Comores	Kenya	Angola	Botswana	Burkina Faso
Côte d'Ivoire	Gabon	Congo, Rép. dém. du	Ouganda	Botswana	Eswatini	Cabo Verde
Guinée Bissau	Guinée équatoriale	Érythrée	Rwanda	Congo, Rép. dém. du	Lesotho	Côte d'Ivoire
Mali	République centrafricaine	Eswatini	Tanzanie	Eswatini	Namibie	Gambie
Niger	Tchad	Éthiopie		Lesotho		Ghana
Sénégal		Kenya		Madagascar		Guinée
Togo		Madagascar		Malawi		Guinée Bissau
		Malawi		Maurice		Libéria
		Maurice		Mozambique		Mali
		Ouganda		Namibie		Niger
		Rwanda		Seychelles		Nigéria
		Seychelles		Tanzanie		Sénégal
		Zambie		Zambie		Sierra Leone
		Zimbabwe		Zimbabwe		Togo

Liste des tableaux de l'appendice AS1–AS4 :

AS1.	Croissance du PIB réel et prix à la consommation	62
AS2.	Solde budgétaire global, dons compris, et dette publique	63
AS3.	Masse monétaire au sens large et solde extérieur courant, dons compris	64
AS4.	Dette extérieure publique par débiteur et réserves	65

Liste des sources et notes des tableaux AS1–AS4 :**Tableaux AS1–AS3**

Sources : FMI, base de données de surveillance commune ; base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2019.

¹Données de l'exercice budgétaire.

²En février 2019, le Zimbabwe a adopté une nouvelle unité de monnaie locale, le dollar RTGS, désormais la monnaie officielle du pays. La révision et la mise à jour de l'ensemble des comptes nationaux pour tenir compte de ce changement sont en cours. Les données actuelles sont basées sur les estimations par les services du FMI de l'évolution des prix et des taux de change en dollars (et en dollars RTGS). Les estimations des services du FMI peuvent différer de celles des autorités.

Note : ... indique que les données ne sont pas disponibles.

Tableau AS4

Sources : FMI, base de données de surveillance commune ; base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2019.

¹En tant que membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), les données sur les réserves figurent dans l'agrégat UEMOA.

²En tant que membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), les données sur les réserves figurent dans l'agrégat CEMAC.

³Données de l'exercice budgétaire.

⁴En février 2019, le Zimbabwe a adopté une nouvelle unité de monnaie locale, le dollar RTGS, désormais la monnaie officielle du pays. La révision et la mise à jour de l'ensemble des comptes nationaux pour tenir compte de ce changement sont en cours. Les données actuelles sont basées sur les estimations par les services du FMI de l'évolution des prix et des taux de change en dollars (et en dollars RTGS). Les estimations des services du FMI peuvent différer de celles des autorités.

Note : ... indique que les données ne sont pas disponibles.

Tableau AS1. Croissance du PIB réel et prix à la consommation

	Croissance du PIB réel						Prix à la consommation					
	(Variation annuelle en pourcentage)						(Variation annuelle en pourcentage)					
	2010-15	2016	2017	2018	2019	2020	2010-15	2016	2017	2018	2019	2020
Afrique du Sud	2,3	0,4	1,4	0,8	1,2	1,5	5,2	6,3	5,3	4,6	5,0	5,4
Angola	4,6	-2,6	-0,2	-1,7	0,4	2,9	10,6	30,7	29,8	19,6	17,5	11,1
Bénin	4,3	4,0	5,8	6,5	6,5	6,5	2,0	-0,8	0,1	1,0	2,0	2,0
Botswana	5,5	4,3	2,9	4,6	3,9	4,1	6,1	2,8	3,3	3,2	3,6	3,8
Burkina Faso	5,9	5,9	6,3	6,0	6,0	6,0	1,2	-0,2	0,4	2,0	2,0	2,0
Burundi	3,3	-1,0	0,0	0,1	0,4	0,5	8,7	5,5	16,6	1,2	7,3	9,0
Cabo Verde	1,5	4,7	4,0	4,7	5,0	5,0	1,7	-1,4	0,8	1,3	1,6	2,0
Cameroun	4,8	4,6	3,5	4,0	4,3	4,7	2,2	0,9	0,6	0,9	1,2	1,5
Comores	2,3	2,2	2,7	2,8	2,8	2,9	2,8	1,8	1,0	2,0	2,0	2,0
Congo, Rép. du	4,8	-2,8	-3,1	0,8	5,4	1,5	2,6	3,2	0,4	1,2	1,5	1,8
Congo, Rép. dém. du	7,7	2,4	3,4	3,9	4,3	4,4	7,1	18,2	41,5	29,3	8,4	6,7
Côte d'Ivoire	5,8	8,0	7,7	7,4	7,5	7,2	2,0	0,7	0,8	0,3	2,0	2,0
Érythrée	4,7	1,9	5,0	4,2	3,8	4,1	7,8	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0
Eswatini	3,3	3,2	1,9	0,2	-0,4	0,2	6,0	7,8	6,2	4,8	5,6	5,5
Éthiopie ¹	10,2	8,0	10,1	7,7	7,7	7,5	15,1	6,6	10,7	13,8	9,3	8,0
Gabon	5,4	2,1	0,5	1,2	3,1	3,9	1,7	2,1	2,7	4,8	3,0	2,5
Gambie	2,9	0,4	4,6	6,6	5,4	5,2	5,5	7,2	8,0	6,5	6,3	6,0
Ghana	7,9	3,4	8,1	5,6	8,8	5,8	11,0	17,5	12,4	9,8	9,1	8,4
Guinée	4,5	10,5	9,9	5,8	5,9	6,0	13,6	8,2	8,9	9,7	8,9	8,3
Guinée Bissau	3,6	6,3	5,9	3,8	5,0	5,0	1,6	1,5	1,1	1,4	2,0	2,1
Guinée équatoriale	-1,2	-8,8	-4,7	-5,7	-4,0	-4,7	3,8	1,4	0,7	1,3	2,6	2,7
Kenya	6,0	5,9	4,9	6,0	5,8	5,9	7,8	6,3	8,0	4,7	4,4	5,0
Lesotho	4,2	3,1	-1,6	1,5	3,9	0,3	4,8	6,2	4,5	5,2	5,4	5,6
Libéria	5,3	-1,6	2,5	1,2	0,4	1,6	8,0	8,8	12,4	23,4	22,3	20,5
Madagascar	2,2	4,2	4,3	5,2	5,2	5,3	7,3	6,7	8,3	7,3	6,7	6,3
Malawi	4,6	2,3	4,0	3,2	4,0	5,0	18,4	21,7	11,5	9,2	8,7	8,2
Mali	3,9	5,8	5,4	4,9	5,0	4,9	1,9	-1,8	1,8	1,7	1,7	2,2
Maurice	3,8	3,8	3,8	3,8	3,9	3,9	3,6	1,0	3,7	3,2	2,1	3,7
Mozambique	7,0	3,8	3,7	3,3	4,0	4,0	6,1	19,9	15,1	3,9	4,2	5,5
Namibie	5,7	0,6	-0,9	-0,1	1,4	2,0	5,2	6,7	6,1	4,3	5,2	5,5
Niger	6,6	4,9	4,9	5,2	6,5	6,0	0,5	0,2	2,4	3,0	2,4	2,1
Nigéria	5,8	-1,6	0,8	1,9	2,1	2,5	10,4	15,7	16,5	12,1	11,7	11,7
Ouganda	5,3	2,3	5,0	6,2	6,3	6,2	7,5	5,5	5,6	2,6	3,6	4,4
République centrafricaine	-3,4	4,5	4,3	4,3	5,0	5,0	5,2	4,6	4,1	3,0	3,0	2,5
Rwanda	7,5	6,0	6,2	8,6	7,8	8,1	3,8	5,7	4,8	1,4	3,5	5,0
São Tomé-et-Príncipe	4,9	4,2	3,9	3,0	4,0	4,5	9,8	5,4	5,7	7,9	7,8	5,5
Sénégal	4,3	6,2	7,2	6,2	6,9	7,5	1,0	0,8	1,3	0,5	1,3	1,5
Seychelles	5,1	4,5	5,3	3,6	3,4	3,3	2,8	-1,0	2,9	3,7	3,4	3,0
Sierra Leone	5,3	6,4	3,8	3,7	5,4	5,4	6,2	10,9	18,2	16,9	15,8	13,0
Soudan du Sud	-5,1	-16,7	-5,5	-1,2	8,8	5,2	24,9	379,8	187,9	83,5	24,5	16,9
Tanzanie	6,5	6,9	6,8	6,6	4,0	4,2	9,2	5,2	5,3	3,5	3,5	4,5
Tchad	6,2	-6,4	-3,1	3,1	4,5	6,0	2,7	-1,1	-0,9	2,5	2,9	3,0
Togo	6,1	5,6	4,4	4,7	5,0	5,3	1,9	0,9	-0,7	0,7	1,8	2,0
Zambie	6,0	3,8	3,4	3,5	3,1	2,9	8,1	17,9	6,6	7,0	10,7	12,0
Zimbabwe ²	9,4	0,7	4,7	3,4	-5,2	3,3	1,5	-1,6	0,9	10,6	73,4	9,4
Afrique subsaharienne	5,1	1,4	2,9	3,0	3,5	3,7	7,7	11,2	11,0	8,5	8,1	7,4
<i>Médiane</i>	5,0	3,8	4,0	3,8	4,3	4,7	4,9	5,5	5,3	3,9	4,2	5,0
Hors Afrique du Sud et Nigéria	5,8	3,4	4,7	4,5	5,0	5,1	7,3	10,6	10,3	8,0	7,4	6,0
Pays exportateurs de pétrole	5,3	-1,8	0,5	1,4	2,2	2,7	9,4	17,5	17,1	12,2	11,1	10,3
Hors Nigéria	4,1	-2,2	-0,3	0,0	2,3	3,2	6,9	22,4	18,6	12,4	9,6	6,7
Pays importateurs de pétrole	4,9	3,5	4,6	4,1	4,3	4,3	6,6	7,0	7,2	6,2	6,3	5,7
Hors Afrique du Sud	6,4	5,1	6,1	5,6	5,7	5,5	7,4	7,3	8,1	6,9	6,9	5,8
Pays à revenu intermédiaire	4,7	0,4	2,0	2,2	2,9	3,1	7,7	11,6	11,0	8,2	8,1	7,9
Hors Afrique du Sud et Nigéria	5,3	2,7	3,7	3,4	4,7	4,6	6,7	11,1	9,6	6,9	6,8	5,9
Pays à faible revenu	6,5	4,4	5,9	5,7	5,3	5,6	8,0	10,0	11,0	9,2	8,1	6,0
Hors pays en situation de fragilité	7,0	5,9	7,0	6,6	6,0	6,0	8,7	5,9	7,3	6,7	5,6	5,6
Pays en situation de fragilité	5,5	2,3	3,9	4,4	4,6	5,1	5,5	13,4	13,5	10,4	10,1	5,4
Zone franc	4,6	3,4	3,8	4,4	5,2	5,2	2,0	0,6	0,9	1,4	1,9	2,0
CEMAC	3,9	-0,3	0,1	1,7	3,3	3,3	2,6	1,3	0,8	1,9	2,0	2,1
UEMOA	5,2	6,4	6,6	6,3	6,6	6,5	1,5	0,1	1,0	1,0	1,8	1,9
COMESA (pays membres d' AfSS)	6,8	4,8	5,8	5,6	5,3	5,7	8,7	8,1	10,4	9,3	9,2	6,8
CAE-5	6,1	5,4	5,6	6,3	5,3	5,4	8,0	5,7	6,5	3,6	3,9	4,8
CEDEAO	5,9	0,5	2,8	3,2	3,8	3,8	9,0	12,8	12,9	9,7	9,4	9,3
Union douanière d'Afrique australe	2,6	0,6	1,4	0,9	1,3	1,6	5,3	6,2	5,2	4,6	4,9	5,3
SADC	3,9	1,3	2,3	1,8	1,9	2,6	6,6	10,3	9,9	7,7	8,0	6,5

Voir sources et notes page 61.

Tableau AS2. Solde budgétaire global, dons compris, et dette publique

	Solde budgétaire global, dons compris						Dette publique					
	(En pourcentage du PIB)						(En pourcentage du PIB)					
	2010-15	2016	2017	2018	2019	2020	2010-15	2016	2017	2018	2019	2020
Afrique du Sud	0,1	-4,1	-4,4	-4,4	-5,1	-5,1	42,4	51,5	53,0	56,7	57,8	59,8
Angola	1,1	-4,5	-6,3	2,4	0,1	-0,1	37,2	75,7	68,5	88,1	90,5	82,8
Bénin	-0,6	-5,9	-5,8	-4,7	-2,7	-1,8	30,6	49,7	54,4	54,6	54,0	51,5
Botswana	4,5	0,7	-1,0	-3,1	-3,5	-2,6	18,6	15,6	14,1	12,9	12,8	13,4
Burkina Faso	-0,8	-3,6	-7,9	-4,7	-3,0	-3,0	30,3	39,2	38,4	43,0	42,5	42,1
Burundi	-8,2	-6,2	-7,8	-8,6	-9,1	-10,0	41,4	48,4	51,7	58,4	63,5	69,1
Cabo Verde	-3,4	-3,0	-3,1	-2,7	-2,3	-2,6	97,8	127,6	124,6	127,7	125,3	120,8
Cameroun	7,9	-6,1	-4,9	-2,7	-2,2	-1,7	19,6	32,5	36,9	37,7	38,1	37,4
Comores	-1,7	-7,4	0,6	-1,8	-2,6	-2,8	33,9	27,8	31,8	31,2	35,1	36,3
Congo, Rép. du	14,6	-20,4	-7,5	5,4	7,2	9,6	60,3	127,8	125,4	98,5	90,2	83,7
Congo, Rép. dém. du	0,1	-1,0	-1,5	-0,5	-0,5	-0,5	22,3	19,3	18,1	15,7	14,0	13,2
Côte d'Ivoire	-1,0	-4,0	-4,5	-4,0	-3,0	-3,0	52,1	48,4	49,8	52,2	50,9	49,1
Érythrée	-17,9	-14,7	-14,5	-13,2	-13,0	-14,4	132,2	132,8	131,2	129,4	127,3	136,2
Eswatini	1,4	-10,8	-6,5	-10,1	-8,8	-5,1	15,1	26,0	29,2	34,9	41,1	43,1
Éthiopie ¹	-3,4	-2,3	-3,3	-3,0	-3,0	-3,0	46,3	56,1	59,0	61,1	57,4	56,3
Gabon	8,5	-4,7	-1,7	1,5	0,3	-0,0	29,0	64,2	62,6	58,2	58,5	55,7
Gambie	-1,6	-6,5	-5,4	-6,6	-0,2	-3,5	56,0	82,3	87,9	83,2	78,7	75,2
Ghana	-3,8	-6,9	-4,1	-7,0	-5,6	-4,4	41,8	57,1	57,3	59,6	62,0	60,0
Guinée	-1,1	-0,1	-2,0	-2,0	-2,3	-1,7	44,2	42,0	40,4	38,7	46,0	45,3
Guinée Bissau	-5,4	-5,6	-1,4	-5,1	-2,8	-3,1	53,8	57,9	53,9	56,1	54,9	51,8
Guinée équatoriale	16,3	-10,9	-2,6	2,8	2,1	2,2	12,4	43,4	38,0	35,9	37,5	37,0
Kenya	-1,9	-8,3	-7,8	-7,3	-5,2	-4,0	45,9	53,2	54,8	57,2	55,5	52,8
Lesotho	7,6	-6,3	-3,1	-4,9	-5,4	-5,2	37,3	37,2	36,8	39,0	37,9	37,3
Libéria	0,5	-3,7	-5,1	-5,6	-6,0	-6,5	20,7	28,3	34,1	40,5	46,7	52,6
Madagascar	-2,6	-1,3	-2,4	-2,2	-2,5	-4,1	35,3	41,9	40,3	39,7	41,0	42,1
Malawi	-2,3	-7,3	-7,3	-5,1	-0,9	-2,7	46,6	61,3	61,9	61,3	59,0	58,5
Mali	3,6	-3,9	-2,9	-4,7	-3,0	-3,0	26,5	35,9	35,4	36,6	36,9	37,6
Maurice	-3,6	-3,5	-2,4	-2,4	-2,8	-2,7	59,6	66,2	63,7	65,2	67,5	67,8
Mozambique	-2,9	-6,3	-3,4	-5,3	-5,4	-6,0	54,2	121,6	103,2	100,4	124,5	119,9
Namibie	1,9	-8,7	-4,8	-5,9	-8,0	-7,2	25,6	39,5	41,5	47,1	51,6	55,9
Niger	7,1	-6,1	-5,7	-4,9	-4,5	-3,0	27,8	43,7	49,0	55,1	55,6	54,1
Nigéria	4,7	-4,0	-5,4	-4,5	-5,1	-4,6	16,9	23,4	25,3	28,4	30,1	31,4
Ouganda	-0,8	-4,8	-3,8	-4,8	-6,7	-8,4	27,2	37,1	39,7	42,2	44,8	48,1
République centrafricaine	0,5	1,6	-1,1	0,7	0,7	-0,1	39,7	56,0	52,9	48,5	42,2	39,2
Rwanda	0,6	-2,3	-2,5	-2,6	-3,2	-3,4	22,0	32,9	36,5	40,7	50,0	51,3
São Tomé-et-Príncipe	31,5	-4,2	-2,6	-2,1	-1,9	-1,8	77,6	92,0	88,6	81,3	74,1	67,3
Sénégal	-2,0	-3,3	-2,9	-3,4	-3,0	-3,0	36,5	47,7	60,6	64,4	62,0	60,4
Seychelles	-0,7	0,2	0,4	0,5	0,6	1,2	75,5	69,0	63,6	58,2	54,5	49,5
Sierra Leone	2,2	-8,5	-8,7	-6,8	-4,3	-5,0	39,8	55,5	57,6	71,3	72,4	72,0
Soudan du Sud	...	-22,0	3,9	-1,0	0,0	-6,9	26,8	89,3	65,2	43,8	37,8	34,2
Tanzanie	-2,5	-2,1	-1,2	-1,8	-2,6	-3,1	30,4	36,4	36,6	36,0	36,6	37,2
Tchad	1,2	-2,0	-0,1	1,4	-0,2	1,5	34,1	51,8	52,4	46,6	42,9	38,4
Togo	-1,5	-9,5	-0,3	-3,1	-1,5	-1,2	55,6	81,1	75,6	74,6	70,4	65,8
Zambie	2,1	-5,8	-7,7	-6,5	-5,0	-5,9	31,8	60,7	62,7	72,4	80,5	83,5
Zimbabwe ²	-3,0	-6,5	-8,4	-3,8	-2,0	-2,5	41,5	54,2	52,9	29,8	21,0	20,5
Afrique subsaharienne	1,7	-4,5	-4,7	-3,7	-4,0	-3,8	31,9	44,4	46,4	49,2	49,2	48,9
<i>Médiane</i>	-0,7	-4,8	-3,4	-3,8	-2,8	-3,0	36,0	51,5	52,9	54,6	54,0	51,8
Hors Afrique du Sud et Nigéria	1,1	-4,9	-4,5	-3,1	-3,0	-2,9	36,4	53,0	53,1	55,4	55,2	53,4
Pays exportateurs de pétrole	5,3	-4,6	-5,3	-2,5	-3,5	-3,3	21,7	36,5	38,5	42,4	41,6	40,6
Hors Nigéria	6,6	-6,0	-5,1	1,4	0,2	0,3	32,4	66,1	62,6	69,9	69,2	64,2
Pays importateurs de pétrole	-0,5	-4,4	-4,3	-4,4	-4,3	-4,1	40,0	49,8	51,1	53,0	53,7	53,7
Hors Afrique du Sud	-1,2	-4,6	-4,3	-4,4	-3,8	-3,7	38,4	48,9	50,0	51,0	51,5	50,7
Pays à revenu intermédiaire	2,2	-4,7	-5,1	-3,9	-4,3	-4,0	31,1	43,5	45,9	49,9	49,9	49,5
Hors Afrique du Sud et Nigéria	2,5	-6,0	-5,3	-3,0	-3,0	-2,5	37,0	57,4	57,1	62,0	61,7	59,0
Pays à faible revenu	-1,3	-3,6	-3,5	-3,2	-3,0	-3,4	35,7	47,5	47,8	46,9	47,2	46,8
Hors pays en situation de fragilité	-1,6	-3,2	-3,3	-3,3	-3,5	-3,9	36,0	49,2	50,2	51,9	53,1	52,8
Pays en situation de fragilité	0,6	-5,0	-4,1	-2,7	-1,9	-1,9	40,1	49,4	49,2	45,1	43,0	41,6
Zone franc	4,7	-5,6	-4,0	-2,2	-1,7	-1,3	32,9	49,3	51,6	51,5	50,4	48,6
CEMAC	9,3	-7,3	-3,6	0,4	0,3	0,9	27,3	52,4	53,5	49,7	48,6	46,2
UEMOA	-0,1	-4,4	-4,3	-4,2	-3,0	-2,8	39,0	46,9	50,1	52,8	51,7	50,3
COMESA (pays membres d'AfSS)	-1,6	-4,8	-5,1	-4,5	-3,9	-3,9	39,3	49,3	50,8	51,3	50,6	50,0
CAE-5	-1,9	-5,4	-4,8	-5,0	-4,6	-4,5	35,9	44,2	45,8	47,6	48,1	47,7
CEDEAO	2,8	-4,3	-5,0	-4,7	-4,7	-4,2	23,0	31,6	34,5	37,7	38,6	38,8
Union douanière d'Afrique australe	0,3	-4,1	-4,3	-4,5	-5,1	-5,0	40,6	49,0	50,5	54,0	55,1	57,1
SADC	0,3	-3,9	-4,4	-3,0	-3,7	-3,8	38,8	52,8	52,4	56,1	56,7	56,5

Voir sources et notes page 61.

Tableau AS3. Masse monétaire au sens large et solde extérieur courant, dons compris

	Masse monétaire au sens large						Solde extérieur courant, dons compris					
	(En pourcentage du PIB)						(En pourcentage du PIB)					
	2010-15	2016	2017	2018	2019	2020	2010-15	2016	2017	2018	2019	2020
Afrique du Sud	73,1	72,4	72,4	72,4	72,4	72,4	-4,1	-2,8	-2,4	-3,4	-3,4	-3,7
Angola	35,2	39,5	32,2	29,9	31,4	31,5	4,4	-4,8	-0,3	1,3	-3,8	-1,9
Bénin	37,5	41,0	39,2	39,0	39,0	43,7	-8,5	-9,4	-9,9	-8,9	-8,4	-7,4
Botswana	43,9	41,4	40,2	40,9	41,4	41,7	5,4	13,7	12,3	9,6	8,6	8,0
Burkina Faso	30,5	40,4	44,2	46,1	48,8	51,7	-6,9	-7,6	-9,4	-7,5	-5,8	-4,8
Burundi	24,6	21,7	22,9	25,8	26,4	26,3	-16,8	-13,1	-12,3	-13,4	-12,6	-11,9
Cabo Verde	87,4	102,6	104,5	103,5	103,5	102,8	-9,7	-2,4	-6,2	-7,1	-7,3	-6,5
Cameroun	21,6	22,5	22,6	23,3	23,4	23,3	-3,3	-3,2	-2,7	-4,0	-3,7	-3,4
Comores	37,7	46,1	45,2	45,2	45,2	45,2	-4,3	-6,5	-4,0	-9,1	-8,9	-8,8
Congo, Rép. du	33,5	42,7	33,8	28,6	28,8	29,2	-0,0	-46,2	-3,9	5,5	4,7	5,9
Congo, Rép. dém. du	11,3	12,5	11,4	13,2	13,4	13,3	-5,6	-3,1	-0,5	-0,5	-1,8	-2,9
Côte d'Ivoire	15,6	14,6	13,6	13,7	16,4	16,4	1,8	-1,2	-2,8	-3,4	-3,0	-2,8
Érythrée	112,1	100,8	101,4	101,7	101,6	110,7	1,0	-2,1	-2,4	-1,6	-2,0	-2,0
Eswatini	25,1	29,8	29,3	28,9	28,9	28,7	9,5	14,3	12,5	9,9	10,0	11,6
Éthiopie ¹	27,3	28,9	31,7	33,6	34,3	35,8	-5,7	-9,3	-8,6	-6,5	-6,0	-5,4
Gabon	23,0	24,7	22,7	23,8	26,9	29,5	11,0	-9,9	-4,4	-1,9	-3,6	-1,2
Gambie	35,0	36,7	40,5	43,1	44,5	44,9	-7,5	-9,4	-7,1	-11,5	-9,8	-12,7
Ghana	23,1	26,4	25,8	26,1	27,0	27,7	-7,3	-5,2	-3,4	-3,2	-3,0	-3,5
Guinée	24,5	24,9	23,8	22,9	22,4	22,1	-13,8	-31,6	-6,8	-16,1	-20,1	-17,3
Guinée Bissau	35,9	47,9	44,7	44,2	44,6	45,5	-3,4	1,3	-0,6	-1,6	-3,9	-3,3
Guinée équatoriale	14,5	17,4	16,4	14,3	15,2	15,9	-8,4	-13,0	-5,8	-3,6	-4,7	-5,7
Kenya	41,5	38,4	36,9	36,9	37,2	37,6	-8,2	-5,2	-6,3	-5,4	-5,0	-4,9
Lesotho	32,7	31,1	35,3	35,1	33,4	32,4	-7,4	-8,4	-4,6	-5,8	-12,6	-4,3
Libéria	23,3	20,5	19,9	22,5	23,6	24,5	-21,7	-18,6	-23,4	-23,3	-23,4	-23,6
Madagascar	25,6	28,5	29,7	29,3	30,4	30,2	-5,9	0,6	-0,5	0,3	-1,4	-3,5
Malawi	24,6	22,8	23,6	23,6	23,6	23,6	-8,6	-12,9	-11,0	-9,2	-6,8	-7,6
Mali	26,8	28,9	29,0	29,0	29,1	30,0	-5,1	-7,2	-5,9	-7,3	-5,6	-6,1
Maurice	99,9	109,9	114,1	113,7	113,7	113,7	-7,6	-4,0	-5,6	-6,2	-7,4	-6,7
Mozambique	32,8	37,1	35,8	34,2	34,2	34,2	-34,6	-39,3	-20,2	-34,4	-51,1	-63,8
Namibie	58,4	51,8	53,4	54,1	54,1	54,1	-6,6	-12,8	-6,2	-4,3	-3,9	-3,2
Niger	22,6	26,8	24,4	22,0	21,6	21,6	-18,0	-15,5	-15,7	-16,3	-21,0	-23,1
Nigéria	20,5	25,4	24,7	25,4	26,2	27,1	1,8	0,7	2,8	2,1	-0,4	-0,2
Ouganda	20,6	21,7	22,3	21,9	19,3	19,7	-7,9	-3,4	-5,0	-6,8	-8,2	-9,1
République centrafricaine	23,4	26,2	26,7	25,5	28,4	29,2	-8,7	-5,5	-8,3	-8,6	-6,1	-6,0
Rwanda	21,0	23,9	23,6	25,3	25,6	25,9	-9,7	-14,3	-6,8	-7,8	-9,2	-8,7
São Tomé-et-Príncipe	38,9	34,3	31,4	32,9	32,8	32,8	-20,4	-6,5	-12,7	-10,6	-9,4	-8,2
Sénégal	30,3	37,4	37,5	36,5	37,7	37,7	-6,6	-4,0	-7,3	-7,2	-7,3	-10,2
Seychelles	61,4	71,8	77,7	78,1	77,4	77,9	-19,5	-20,1	-20,5	-16,3	-16,0	-15,7
Sierra Leone	22,4	25,1	23,6	23,9	24,4	24,0	-27,0	-2,3	-10,9	-13,8	-10,9	-9,7
Soudan du Sud	19,9	29,8	16,6	16,1	13,7	13,2	-2,1	0,1	-6,6	-12,5	-12,0	-19,3
Tanzanie	23,6	21,4	20,7	20,2	20,7	21,0	-9,7	-4,4	-3,3	-3,7	-3,9	-4,2
Tchad	13,4	15,8	15,8	15,7	16,1	16,0	-9,0	-9,2	-5,7	-4,8	-6,1	-4,3
Togo	45,1	53,4	56,1	56,1	56,1	56,1	-9,2	-9,7	-7,9	-7,9	-6,2	-5,2
Zambie	20,7	20,6	22,0	22,1	22,4	22,6	2,5	-4,5	-3,9	-5,0	-2,9	-2,7
Zimbabwe ²	21,2	27,1	29,6	18,9	15,1	15,3	-12,1	-3,6	-1,3	-4,0	-3,0	-4,6
Afrique subsaharienne	35,8	37,3	36,6	36,5	36,8	37,2	-2,5	-3,7	-2,1	-2,6	-3,7	-3,7
<i>Médiane</i>	26,8	28,9	29,6	28,9	28,9	29,5	-7,2	-5,5	-5,8	-6,2	-6,0	-5,2
Hors Afrique du Sud et Nigéria	28,7	30,5	29,6	29,3	29,8	30,3	-4,4	-6,4	-4,3	-4,4	-5,5	-5,5
Pays exportateurs de pétrole	22,5	27,1	25,3	25,4	26,2	26,9	1,8	-1,8	1,1	1,2	-1,3	-0,8
Hors Nigéria	27,3	31,3	26,6	25,2	26,1	26,4	1,6	-7,4	-1,8	-0,7	-3,6	-2,3
Pays importateurs de pétrole	45,4	44,4	44,1	43,7	43,5	43,6	-5,8	-5,0	-4,1	-4,8	-5,1	-5,5
Hors Afrique du Sud	29,2	30,2	30,4	30,3	30,7	31,3	-7,3	-6,1	-5,1	-5,5	-5,9	-6,3
Pays à revenu intermédiaire	38,8	40,6	39,6	39,5	40,0	40,3	-0,9	-2,4	-0,9	-1,2	-2,4	-2,2
Hors Afrique du Sud et Nigéria	31,9	33,6	31,6	31,1	32,0	32,3	-1,0	-5,0	-2,8	-2,3	-3,4	-3,1
Pays à faible revenu	25,0	26,9	27,3	27,3	27,4	28,2	-9,5	-8,3	-6,3	-7,1	-7,9	-8,5
Hors pays en situation de fragilité	25,7	27,3	28,1	28,4	28,7	29,7	-10,9	-8,7	-7,5	-7,9	-9,1	-9,8
Pays en situation de fragilité	22,9	24,8	23,4	22,4	22,7	22,9	-4,9	-8,0	-3,9	-4,6	-4,7	-4,8
Zone franc	23,6	27,0	26,3	26,1	27,3	28,1	-3,2	-7,8	-5,5	-5,0	-5,1	-5,1
CEMAC	21,0	24,1	22,4	21,9	22,8	23,4	-1,8	-11,0	-4,0	-2,6	-3,2	-2,4
UEMOA	26,1	29,4	29,2	29,1	30,4	31,3	-4,9	-5,4	-6,6	-6,7	-6,5	-6,9
COMESA (pays membres d' AfSS)	30,8	31,4	32,3	32,4	32,3	33,0	-6,2	-5,6	-5,2	-4,9	-4,8	-5,0
CAE-5	29,4	27,9	27,1	27,0	26,9	27,2	-8,9	-5,3	-5,3	-5,3	-5,5	-5,7
CEDEAO	21,9	26,4	25,9	26,3	27,3	28,1	-0,5	-1,6	-0,2	-0,9	-2,4	-2,4
Union douanière d'Afrique australe	70,5	69,4	69,4	69,4	69,4	69,4	-3,6	-2,2	-1,7	-2,7	-2,8	-3,0
SADC	53,7	52,9	51,9	51,0	51,1	50,9	-3,5	-3,8	-2,1	-2,9	-4,1	-4,5

Voir sources et notes page 61.

Tableau AS4. Dette extérieure publique par débiteur et réserves

	Dette extérieure publique par débiteur (En pourcentage du PIB)						Réserves (Mois d'importations de biens et de services)					
	2010-15	2016	2017	2018	2019	2020	2010-15	2016	2017	2018	2019	2020
Afrique du Sud	12,7	18,9	21,3	18,8	20,6	20,8	5,2	5,7	5,6	5,5	5,2	4,9
Angola	22,0	44,4	37,5	45,7	54,2	51,3	7,8	10,3	6,9	6,7	6,2	6,7
Bénin ¹	17,5	21,4	23,1	26,5	27,3	26,7
Botswana	12,5	10,0	13,9	11,2	10,4	8,8	11,6	14,6	13,4	12,5	11,9	11,9
Burkina Faso ¹	23,4	26,5	25,3	23,8	24,0	23,0
Burundi	21,2	16,7	15,3	14,9	14,1	13,5	3,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3
Cabo Verde	72,2	91,4	96,5	91,1	92,8	89,0	4,8	6,1	5,3	5,4	5,2	5,1
Cameroun ²	11,0	19,6	22,5	23,6	26,1	25,9
Comores	32,5	26,4	29,5	28,7	32,6	33,6	7,1	6,7	6,5	7,3	6,4	6,0
Congo, Rép. du ²	24,0	49,3	39,9	31,6	31,6	32,5
Congo, Rép. dém. du	17,4	13,8	13,1	12,9	11,7	11,3	1,4	0,5	0,5	0,7	0,7	0,7
Côte d'Ivoire ¹	34,2	27,7	32,4	35,9	37,0	34,1
Érythrée	30,2	20,5	20,1	20,1	19,9	20,3	2,2	2,0	1,5	1,5	1,5	1,5
Eswatini	7,8	9,2	10,2	11,7	13,4	14,8	4,2	3,5	3,3	2,8	3,1	3,9
Éthiopie ³	25,5	34,9	35,8	31,8	29,8	28,0	2,0	2,1	2,0	1,6	1,9	2,3
Gabon ²	21,9	35,6	40,6	36,8	41,7	41,8
Gambie	30,3	40,9	46,2	44,2	42,3	40,7	4,5	1,2	2,5	2,4	3,0	3,1
Ghana	20,4	29,9	29,1	27,9	29,9	27,8	2,8	2,6	2,8	2,7	2,7	2,9
Guinée	29,7	22,2	20,4	21,1	30,7	32,0	2,4	1,4	1,4	1,8	2,1	2,4
Guinée-Bissau ¹	27,0	22,8	20,8	22,7	23,4	22,7
Guinée équatoriale ²	7,1	9,1	9,2	9,0	12,0	13,9
Kenya	21,9	26,1	26,9	28,4	28,9	27,2	4,1	4,7	4,1	4,3	4,3	4,6
Lesotho	31,0	34,8	32,9	32,9	33,8	34,2	5,2	4,4	4,5	3,4	3,2	2,6
Libéria	9,3	20,1	24,3	28,7	33,5	38,3	2,0	2,8	3,0	2,7	2,1	1,4
Madagascar	25,7	28,6	28,4	29,0	30,9	32,9	2,8	3,0	3,8	3,9	4,1	4,1
Malawi	20,3	31,3	32,8	30,3	29,8	30,0	2,0	2,8	3,4	3,1	3,7	4,0
Mali ¹	21,1	23,8	25,6	23,3	23,8	23,5
Maurice	14,1	14,6	12,9	11,5	16,4	17,4	5,7	8,3	9,3	9,3	9,2	9,1
Mozambique	45,2	92,4	94,3	84,4	106,7	102,6	3,1	2,8	3,9	2,8	2,3	2,3
Namibie	7,9	16,6	15,5	15,8	16,6	16,2	2,6	2,6	1,7	1,5	1,7	1,9
Niger ¹	19,2	29,4	32,8	32,6	34,8	35,9
Nigéria	3,1	4,0	6,3	8,8	8,7	8,6	5,8	6,5	7,2	7,1	6,3	5,7
Ouganda	16,0	21,8	25,4	27,3	29,3	31,2	4,6	5,0	4,8	4,3	4,1	4,1
République centrafricaine ²	18,3	28,2	29,1	25,5	24,9	23,2
Rwanda	18,9	33,6	36,9	40,1	40,6	39,9	5,0	4,1	4,5	4,6	4,6	4,5
São Tomé-et-Príncipe	77,6	78,8	74,7	66,7	64,0	59,0	4,0	3,9	3,6	2,6	2,5	2,8
Sénégal ¹	25,9	31,2	41,0	43,6	44,9	42,6
Seychelles	42,8	31,8	30,0	28,1	26,5	24,1	3,2	3,7	3,8	3,7	3,4	3,3
Sierra Leone	26,9	36,7	40,3	42,9	44,4	44,6	2,6	3,5	3,7	3,2	3,2	3,5
Soudan du Sud	2,8	0,3	0,1	0,2	0,6	0,5
Tanzanie	22,2	27,6	27,5	27,0	27,0	27,0	4,0	5,4	6,1	6,1	5,5	4,6
Tchad ²	23,2	25,8	28,7	26,5	26,8	24,3
Togo ¹	15,8	19,2	20,7	23,6	25,9	25,1
Zambie	16,2	38,2	36,7	44,5	51,2	56,3	3,0	2,4	2,1	1,6	0,9	0,6
Zimbabwe ⁴	37,0	33,8	31,1	27,0	32,2	27,7	0,5	0,6	0,4	0,2	0,6	0,9
Afrique subsaharienne	13,8	20,5	22,4	22,8	23,8	23,2	5,1	5,6	5,4	5,2	4,9	4,7
Médiane	21,5	27,1	28,5	27,6	29,5	27,8	3,5	3,5	3,7	3,1	3,2	3,3
Hors Afrique du Sud et Nigéria	21,5	30,1	30,2	30,8	32,7	31,6	4,4	4,8	4,2	4,0	3,8	3,9
Pays exportateurs de pétrole	8,1	13,8	15,7	18,0	18,1	17,3	6,2	7,2	7,1	7,0	6,2	5,9
Hors Nigéria	19,2	36,1	33,1	36,3	41,1	39,6	7,3	10,1	6,7	6,5	6,0	6,5
Pays importateurs de pétrole	18,3	25,0	26,4	25,5	27,1	26,7	4,3	4,5	4,4	4,3	4,1	4,0
Hors Afrique du Sud	22,6	28,2	29,3	29,2	30,5	29,6	3,4	3,6	3,6	3,4	3,4	3,5
Pays à revenu intermédiaire	11,6	18,0	20,2	21,0	22,0	21,3	5,6	6,3	6,1	5,9	5,5	5,3
Hors Afrique du Sud et Nigéria	20,2	30,8	30,4	32,4	35,0	33,6	5,7	6,7	5,3	5,1	4,8	5,0
Pays à faible revenu	23,7	29,1	29,9	28,7	29,9	29,1	2,8	2,8	2,9	2,7	2,7	2,7
Hors pays en situation de fragilité	24,1	33,1	34,4	33,0	34,1	33,4	3,3	3,6	3,9	3,6	3,5	3,4
Pays en situation de fragilité	25,3	24,9	25,4	25,2	26,2	25,0	1,8	1,0	1,0	1,0	1,2	1,3
Zone franc	20,6	26,0	29,1	29,4	31,2	30,3	5,3	3,2	3,2	3,7	3,9	4,1
CEMAC	15,6	25,0	26,6	25,2	27,7	27,8	5,2	2,3	2,4	2,8	3,4	3,9
UEMOA	25,7	26,8	30,9	32,5	33,6	32,1	5,3	3,9	3,9	4,3	4,4	4,3
COMESA (pays membres d'AfSS)	21,4	27,1	27,6	27,5	28,0	27,3	3,0	3,1	2,9	2,8	2,9	3,1
CAE-5	20,7	26,1	27,2	28,2	28,7	28,1	4,2	4,9	4,8	4,8	4,6	4,5
CEDEAO	8,6	11,4	14,2	16,6	16,8	16,2	5,4	5,9	6,4	6,3	5,7	5,2
Union douanière d'Afrique australe	12,6	18,4	20,7	18,4	20,0	20,1	5,3	6,0	5,8	5,7	5,4	5,1
SADC	16,7	26,0	26,1	25,6	28,0	27,7	5,2	5,9	5,4	5,2	4,8	4,7

Voir sources et notes page 61.